

DEVOTEAM GROUP

Document de Référence
Exercice clos le 31 décembre 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2008 conformément aux dispositions de l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles au siège social de Devoteam S.A. : 86, rue Anatole France – 92 300 Levallois-Perret

Tel : 01 41 49 48 48 – Fax : 01 70 99 02 60 – www.devoteam.com
Finance@devoteam.com

1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	4
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	5
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	6
4	FACTEURS DE RISQUE	6
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	9
6	APERCU DES ACTIVITES	10
7	ORGANIGRAMME.....	12
8	PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS	13
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	13
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	14
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	15
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	15
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	15
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	15
15	REMUNERATION ET AVANTAGES.....	17
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	18
17	SALARIES.....	18
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	19
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	20
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMMETTEUR.....	20
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	75
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	84

23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	84
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	85
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	85
26	ANNEXE SUR LE CONTROLE INTERNE	85
27	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	100
28	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL.....	101
29	RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE	101

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1 Responsable du Document de Référence

Stanislas de Bentzmann, Président du Directoire

1.2 Déclaration de la personne responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les contrôleurs légaux ont certifié sans réserves les comptes des exercices couverts par le prospectus avec les observations suivantes :

- sur les comptes consolidés 2006 : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.7 aux états financiers qui expose le reclassement d'un contrat de capitalisation d'un montant de 9 090 K€ en « Autres actifs financiers courants » au 31 décembre 2006 suite aux précisions données par l'AMF. Au 31 décembre 2005, ce contrat était analysé en « Trésorerie et équivalents de trésorerie. »

Le 25 avril 2008

Stanislas de Bentzmann

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Commissaires aux Comptes	Titulaire (T) Suppléant (S)	Date de début du 1 ^{er} mandat	Date d'expiration du mandat en cours
KPMG Audit – KPMG S.A. 1, cours Valmy 92923 La Défense Cedex représenté par Jean-Pierre Valensi	T	1999	AG statuant sur les comptes de 2010
NSK Fiduciaire 11, rue de Mogador 75009 Paris représenté par Jean-Marc Bordja	T	2001	AG statuant sur les comptes de 2007
Cabinet Cefreco ⁽¹⁾ 101, avenue Auber 94400 Vincenne	S	2003	AG statuant sur les comptes de 2010
M. Jean-Thierry Roumagne 5, Place Hoche 24000 Périgueux	S	2001	AG statuant sur les comptes de 2007

(1) : Nommé pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, parti à la retraite

2.2 Honoraires perçus

en K €	KPMG				NSK			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
• Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)								
○ Emetteur	212	125	49%	32%	96	70	67%	74%
○ Filiales intégrées globalement	222	203	51%	52%	48	25	33%	26%
• Autres diligences et prestations liées à la mission du commissaire au compte								
○ Emetteur	0	43	0%	11%	0	0	0%	0%
○ Filiales intégrées globalement	0	14	0%	4%	0	0	0%	0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social	0	3	0%	1%				
• Autres	0	1						
Total	434	385	100%	100%	144	95	100%	100%

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

<i>En M€ (normes IFRS)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Chiffre d'affaires	370	267
Marge d'exploitation ⁽¹⁾	31,3	22,4
en % du CA	8,5%	8,3%
Résultat opérationnel courant	30,5	21,8
en % du CA	8,2%	8,2%
Résultat part du groupe	19,5	15,5
Résultat par action (en €)	1,97	1,60
Dividendes (en €)	3,0 ⁽²⁾	2,4
Trésorerie brute	62,4	86,6

- (1) Résultat opérationnel courant hors impact des stock options et de l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions
- (2) Dividendes proposés au titre de l'exercice 2007

4 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans cette section 4.

4.1 Risques de marché

Les risques de change, de taux et les risques sur actions et instruments financiers, sont détaillés en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Au 31/12/07, Devoteam dispose d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 61,8 M€, qui excèdent les dettes financières s'élevant à 59,9 M€ et ne présente donc pas de risque de liquidité.

Le groupe estime ne pas être exposé au risque de non remboursement de ses dettes à court terme, compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

Fluctuation du cours de l'action

Le cours de l'action Devoteam connaît une forte volatilité depuis son introduction en bourse en 1999, à l'instar des actions des sociétés technologiques.

Tout événement concernant le marché boursier, la conjoncture économique, le secteur des technologies de l'information et ses perspectives de croissance, un concurrent, et/ou les variations des résultats du Groupe est susceptible d'entraîner des fluctuations importantes du cours de l'action.

4.2 Risques juridiques

Risques liés aux actions en responsabilité

Devoteam intervient sur des projets qui peuvent présenter un caractère essentiel pour les activités de ses clients. Toute exécution de prestations par Devoteam non conforme aux attentes de ses clients est susceptible d'affecter de manière significative l'activité de ces derniers, ce qui pourrait nuire à la réputation de Devoteam, accroître le risque de litiges, les retards de paiement ou la forcer à re-concevoir le projet, générant ainsi un manque à gagner de chiffre d'affaires.

Risques liés à la nature des contrats

Contrats au forfait : Devoteam facture une partie de ses services en mode forfaitaire (prix fixes et le cas échéant délai fixé). Sur ces contrats, la marge et donc le résultat du Groupe peuvent être affectés négativement en cas de mauvaise évaluation du temps nécessaire à la réalisation des projets concernés. De plus, les retards éventuels peuvent engendrer des pénalités fonction des conséquences négatives de ces retards chez les clients.

Prédominance de contrats à court terme : les revenus du Groupe proviennent de prestations de services d'une durée en général de quelques mois, avec possibilité de rupture sans préavis significatif. A l'issue d'un projet, Devoteam n'a aucune certitude que le client recourra, de nouveau, à ses services. Aussi, un client qui représente un chiffre d'affaires significatif au cours d'une période peut-il générer un chiffre d'affaires sensiblement moindre au cours des périodes suivantes.

Faits exceptionnels et litiges

Les litiges susceptibles de générer une sortie de ressource future pour le Groupe sont provisionnés conformément à IAS37. A la connaissance de Devoteam, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

4.3 Risques industriels

Risques liés à l'évolution du marché

Le marché des services informatiques est cyclique et s'est amélioré progressivement depuis la dernière crise (2002-2003), où les clients avaient fortement réduit les volumes et les prix :

- reprise modeste, où l'inflation salariale ne peut être compensée par des hausses de prix (2004-2005),
- surchauffe, où l'attrition des équipes est forte et la croissance est limitée par la capacité à attirer des talents (2006 et 2007).

Ainsi, Devoteam doit s'adapter en permanence aux évolutions rapides du marché. Cette sensibilité à la conjoncture économique et à l'évolution du marché est liée à l'importance des revenus du Groupe en conseil et intégration de systèmes par rapport aux revenus plus récurrents d'exploitation & infogérance (moins de 15% du CA). Ainsi, comme indiqué précédemment, la majorité des revenus de Devoteam est générée par des contrats d'une durée de quelques mois, avec possibilité de rupture sans préavis significatif.

Concurrence

Le marché du conseil et des services informatique est relativement fragmenté et nécessite peu d'investissements capitalistique, source d'une concurrence élevée et facteur d'apparition de nouveaux concurrents. Certains concurrents de Devoteam disposent d'une assise financière, technique et commerciale plus solide, d'une base clientèle plus large, d'un historique plus important et d'une meilleure reconnaissance par le marché.

Dépendance à l'égard de certains clients

La concentration du portefeuille clients a évolué comme suit depuis 2 ans :

% CA	2007 (1)	2006
Premier client	7%	10%
5 premiers clients	28%	29%
10 premiers clients	40%	41%

(information non comptable)

(1) Le chiffre d'affaires des clients d'auSystems a été annualisé

Au niveau du Groupe, trois clients seulement excèdent 5% du CA, mais au niveau local, notamment dans les pays où Devoteam a une taille modeste, le poids d'un client peut représenter un risque.

Taux d'utilisation des équipes

L'amélioration de la rentabilité sur la période 2003-2007 s'explique notamment par la hausse du taux d'activité de la Société de 73% à plus de 80% (information non comptable). Ce taux est calculé en rapportant le nombre de jours facturés sur le nombre de jours facturables, congés et formation inclus (i.e. sur une base de 251 jours environ). Ce taux dépend de la capacité de Devoteam à ajuster la taille et le profil de ses équipes à la demande du marché. Il n'est pas certain que le Groupe arrive à maintenir à l'avenir ce taux à ce niveau, notamment si le marché venait à se retourner.

Risque lié au départ de personnes clefs

Compte tenu de la nature de l'activité de Devoteam, son succès dépend de sa capacité à retenir ses personnes clefs et principaux managers. Leur départ éventuel du Groupe pourrait avoir un impact négatif sur l'activité de Devoteam, notamment s'ils rejoignent un concurrent ou créaient une entreprise concurrente. De plus, si des personnes clefs quittent Devoteam, celle-ci ne peut garantir qu'elle parviendra à les empêcher de révéler des informations, d'utiliser les technologies ou méthodes du Groupe.

Expansion internationale et acquisitions potentielles

Le développement de Devoteam a été assuré par croissance interne en France jusqu'en 1999. Depuis, Devoteam s'est implanté à l'étranger, notamment par acquisitions. Celles-ci engendrent des risques et de difficultés financières, culturelles, opérationnelles et managériales.

En outre, en application des normes IFRS, les goodwill ne sont plus amortis mais font, selon la norme IAS 36, l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et dès qu'il existe une indication que les goodwill ont subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable des goodwill, une perte de valeur des goodwill est comptabilisée, notamment en cas de survenance d'événements ou de circonstances comprenant des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique, la stratégie, les hypothèses ou les objectifs de la société retenus à la date de l'acquisition.

La Société ne peut pas garantir que des événements ou circonstances défavorables n'auront pas lieu dans le futur, qui la conduiraient à revoir la valeur comptable des goodwill et à enregistrer des pertes de valeur significatives, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le résultat comptable du Groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Historique et évolution de l'émetteur

Raison sociale : Devoteam

Immatriculation : RCS Nanterre 402 968 655 depuis sa constitution le 07/12/1995

Durée de vie : 99 ans

Forme juridique : Société Anonyme d'origine française régie par le droit français

Siège social : 86, rue Anatole France - 92 300 Levallois Perret

Téléphone : 01 41 49 48 48

Introduction en bourse : le 28/10/99 à 16,1 €

Cotation : Euronext Paris (compartiment B)

Capitalisation : 249,3 M€ au 31/12/07

Indices : CAC IT, CAC MID & SMALL 190, SBF 250.

Codes : ISIN (FR 0000073793), Reuters (DVTM.PA), Bloomberg (DEVO FP)

Principaux faits marquants :

1995 : Création de DEVOTEAM, société de services en télécoms et réseaux d'entreprise

1997 : Lancement de l'Université Permanente et d'une offre d'architecture et de pilotage des SI

1998 : Ouverture de bureaux en région ; démarrage d'une offre d'architecture e-Business

1999 : Introduction en Bourse ; développement en Belgique

2000 : Implantations en Espagne, Hollande et Grande Bretagne

2001 : Offre de conseil en sécurité du SI et acquisition de XP Conseil

2002 : Acquisition de Siticom, groupe de conseil européen en réseaux & télécoms

2003 : Réorganisation de Devoteam en 2 pôles : Consulting et Solutions

2004 : Démarrage des activités de Devoteam au Middle East

2005 : Reprise de l'informatique des Laboratoires Pierre Fabre & démarrage de l'infogérance

2006 : Développement soutenu à l'international (Scandinavie, Benelux, Maroc). Emission d'OBSAR

2007 : Acquisition des entités d'auSystems en France, Italie, Royaume-Uni et Norvège et rachat d'un fonds de commerce auprès de Nokia Siemens Networks en Belgique.

5.2 Investissements

Devoteam exerce une activité de services qui nécessite peu d'investissements (hormis un investissement important d'environ 1M€ dans un nouvel ERP en 2005). Aussi, ses cash-flows contribuent d'abord à financer le besoin en fonds de roulement nécessaire à sa croissance et ensuite ses acquisitions qui lui permettent de se développer sur de nouveaux marchés, notamment à l'étranger.

Fin 2005, Devoteam a renoué avec une politique d'acquisitions ambitieuse à l'international, où le Groupe enregistre de meilleures performances en croissance et profitabilité ; les principaux rachats ont été réalisés en Scandinavie (un goodwill de 8,9M€ a été enregistré en 2006 pour l'acquisition de Quaint), au Benelux (avec notamment un goodwill de 4,7M€ en 2005 pour la société TopFicie), en Italie et au UK (5,3M€ de goodwill enregistré en 2006 avec l'acquisition de Tertio SMS).

En 2006, Devoteam a également enregistré une relation commerciale chez DVO d'un montant de 2,1M€.

Sur la période, les investissements se répartissent comme suit :

En M€	2005	2006	2007
Coûts des Acquisitions	3,1	18,0	11,4
Autres investissements (1)	5,1 (2)	5,6	3,7

(1) acquisitions d'immobilisations (cf. note 5.1 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31/12/07)

(2) dont 2,8 m€ pour le data-center et le matériel informatique de Devoteam Outsourcing (investissement non récurrent)

En mars 2008, Devoteam a acquis 2 sociétés en Turquie (Secura et Integra).

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

12 ans après sa création, le Groupe Devoteam est devenu le n°1 en Europe du conseil et de l'ingénierie dans les technologies de l'information, spécialisé dans l'infrastructure du système d'information.

Notre mission consiste à comprendre le métier et les besoins de nos clients et mettre la technologie au service de leurs objectifs stratégiques. Devoteam offre ainsi à ses clients un accompagnement sur mesure couvrant les aspects techniques, organisationnels et financiers de leurs projets dans 3 métiers :

Business Consulting

Nous accompagnons nos clients dans le choix des technologies et des solutions :

- Stratégie, organisation, processus métier,
- Indépendance et méthodologies éprouvées.

Technology Consulting (y compris les activités d'outsourcing de DVO)

Nous concevons et mettons en oeuvre les solutions qui correspondent aux besoins définis par nos clients avec les technologies adéquates :

- Mise en oeuvre de solutions,
- Engagement de résultat et transfert de compétences.

Les principaux indicateurs de performance des activités de Devoteam sont les suivants :

- le nombre de jours facturables (fonction du nombre de consultants et du droit du travail dans chaque pays) ;
- le nombre de jours effectivement facturés (fonction du taux d'utilisation des consultants et donc de la capacité du management à assurer un carnet de commandes en ligne avec les recrutements).
- la marge sur jour vendu (calculée par différence entre le coût d'un consultant et le prix auquel il est facturé au client) ;

6.2 Principaux marchés

Pôles d'activité

Devoteam est organisé en **2 pôles d'activité** (Business Consulting et Technology Consulting), qui représentent respectivement environ 20% et 80% du chiffre d'affaires du groupe.

Compte tenu de la taille des implantations étrangères, celles-ci ont en général une dominante : Consulting (Autriche, Norvège, Danemark, Moyen-Orient, République Tchèque) ou Solutions (Angleterre, Benelux, Italie, Espagne, Maroc, Suède). En France, le pôle Solutions intègre les activités de DVO (exploitation et infogérance), qui pourrait à terme constituer un 3^{ème} pôle d'activité.

Chiffre d'affaires (en M€)		Technology Consulting	Business Consulting	Eliminations (1)	Total
		(Solution)	(Consulting)		
Métiers	2007	315,3	72,5	(17,8)	369,9
	2006	220,7	61,8	(15,8)	266,7

(1) : regroupe la suppression des opérations entre les différents secteurs

Le renforcement du pôle Technology Consulting (Solutions) est significatif en 2007 (+44%) du fait des acquisitions (auSystems) et des contrats d'outsourcing en France, en Belgique et en Espagne. Le pôle Business Consulting réalise une croissance organique supérieure, de 20% en 2007.

Présence internationale

Devoteam s'est développée depuis mi 1999 hors de France et est présente aujourd'hui :

- au travers de filiales dans près de 20 pays d'Europe, du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord ;
- dans le reste de l'Europe, grâce au réseau ITIC qu'elle anime (International Telecommunications & IT Consulting Group).

Evolution du chiffre d'affaires par région géographique

	2005	2006	2007
France	77%	65%	55%
Benelux	11%	13%	14%
Scandinavie	5%	11%	12%
Autres pays	7%	11%	19%
Total (en m€)	199	267	370

Clients

Devoteam travaille pour plus de 800 clients et génère environ 40% de son activité avec les dix principaux d'entre eux : BNP Paribas, CA-LCL, EDF, Ericsson, GDF, France Telecom, Nokia Siemens Networks, Pierre Fabre, SFR, Société Générale.

La répartition sectorielle des clients est la suivante depuis 3 ans (information non comptable) :

	2005	2006	2007
Télécoms	25%	24%	33%
Institutions financières	23%	24%	22%
Industrie	19%	18%	17%
Services	17%	17%	14%
Energie et Secteur Public	16%	17%	14%
Total	100%	100%	100%

Partenariats

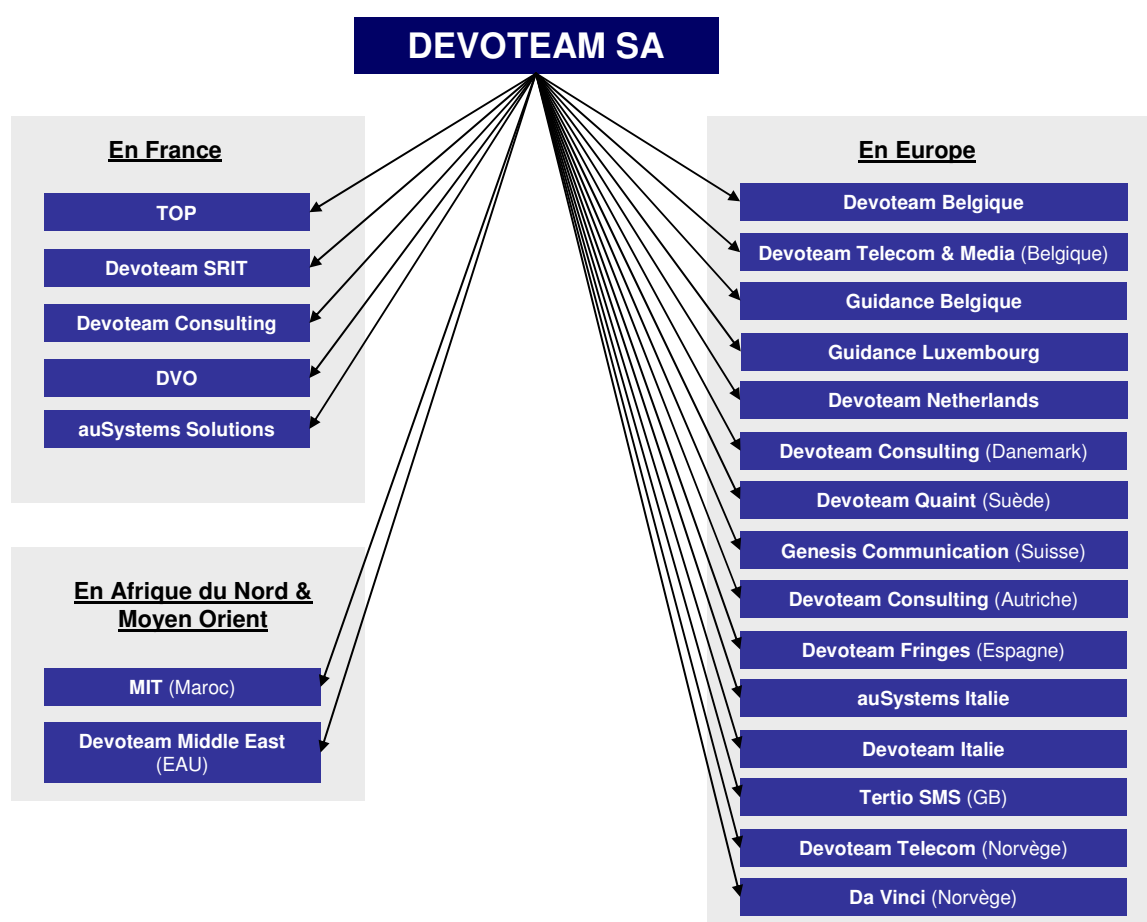
Devoteam Solutions a signé des partenariats privilégiés avec de grands éditeurs de logiciels. Ils permettent de mettre en œuvre des projets clefs en main pour les clients, grâce à un haut niveau de compétences des consultants de Devoteam, en se certifiant notamment sur ces technologies.

Principaux partenaires : BMC, HP / Peregrine, IBM / Micromuse, Microsoft, Symantec / Veritas.

7 ORGANIGRAMME

Devoteam SA assure la double fonction de holding du groupe et d'entité opérationnelle pour l'activité Solutions en France. Le tableau des filiales et participations au 31/12/07 figure dans l'annexe aux états financiers consolidés (note 4.1).

Les entités ayant réalisé en 2007 un chiffre d'affaires supérieur à 1% du CA consolidé sont représentées dans le diagramme suivant.



L'organisation économique du groupe est présentée dans la note 6.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Dans le cadre des synergies instaurées entre les sociétés du groupe, différentes formes de collaboration sont mises en œuvre :

- partage de locaux, soutien logistique, mise en commun d'outils de gestion, de systèmes d'information et de certaines équipes de support à l'activité ;
- engagement par Devoteam SA de toutes les dépenses concernant le management du groupe (Directoire, CFO, consolidation, développement...) et de certaines dépenses spécifiques liées au groupe (événement au niveau du groupe, communication...) ;

- prêts et avances de trésorerie de Devoteam SA à ses filiales afin de financer leurs besoins en fonds de roulement ;
- prestations de services effectuées par des consultants d'une société au profit d'une autre.

La nature et le volume des flux liés aux conventions réglementées sont détaillés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (section 20-3 du présent document de référence).

8 PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS

Devoteam ne détient pas d'immobilier en propre. Le siège social de Devoteam S.A. est situé à Levallois-Perret dans des locaux d'une superficie d'environ 5.700 m² au 31/12/07.

Devoteam loue également des bureaux à Massy (91), à Lyon, Toulouse, Nantes, Lannion et Castres pour une superficie totale de 12.800 m² au 31/12/07. A l'étranger, les principales implantations (y compris surfaces non utilisées) de Devoteam au 31/12/07 étaient les suivantes (information non comptable) :

Emplacement	Surface m2	Emplacement	Surface m2
Norvège	2411	Autriche (Vienne)	400
Oslo	1120		
Grimstad	1291	République Tchèque (Prague)	70
Suède (Stockholm)	400	Pologne (Varsovie)	174
Danemark (Copenhague)	1100	Belgique	4906
		Bruxelles	1750
Royaume-Uni	1144	Herendals	2736
Londres	490	Leuven	420
Londres	372	Luxembourg	610
Manchester	140		
Basingstoke	142	Hollande (Amsterdam)	1200
Italie	826	Espagne (Madrid)	640
Milan (Devoteam Italie)	116		
Milan (auSystems)	380	Algérie (Alger)	90
Rome	150		
Palerme	180	EAU (Dubai)	690
Suisse	730	Maroc (Rabat)	660
Zurich	220		
Ostermundigen	490		
Geneve	20		

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Analyse du Compte de résultat

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 39% à 370M€, tiré par une croissance organique soutenue (+17%), notamment hors de France (+23%) et une politique d'acquisitions ambitieuse.

Le résultat opérationnel augmente de 40% à 29,2M€. Les principales variations proviennent (i) des autres achats et charges externes (+48% par rapport à 2006), notamment la sous-traitance et (ii) d'un taux de charges sociales (en % des salaires et traitements) réduit à 30%, contre 32% un an auparavant, reflétant le développement du Groupe à l'international.

Sur l'exercice, le taux d'utilisation consolidé est en légère hausse, tandis que les prix baissent, notamment du fait du développement en Europe du Sud et du rajeunissement des équipes.

La hausse de 26% du résultat net part du groupe à 19,5M€ s'explique par :

- une diminution du résultat financier de -1,5M€, qui traduit une hausse des frais financiers liés aux OBSAR et des produits financiers dégradés par la baisse de la trésorerie moyenne de l'année (effet du retard de facturation).
- un taux facial d'impôt sur les sociétés qui progresse à 27% (23% en 2006), suite essentiellement à l'utilisation des reports déficitaires précédemment activés sur la France,

Analyse du Bilan

Les principaux postes du bilan consolidé ont évolué comme suit en 2007 :

Poste	Montant au 31/12/07	Evolution	Principales explications de la variation
Capitaux propres	101,5 M€	+19 M€	+19,5 M€ de résultat net sur l'exercice
Actifs non courants	76 M€	+15 M€	+10 M€ de goodwill des acquisitions 2007
Créances d'exploitation	185 M€	+89 M€	+87 M€ sur les créances clients : retard de recouvrement (30 M€) (*), croissance de l'activité, entrées de périmètre (21 M€ à la date d'acquisition)
Trésorerie nette	62 M€	-27 M€	Détail ci-dessous
Passifs courants	154 M€	+59 M€	Entrées de périmètre (34,6 M€ à la date d'acquisition), croissance de l'activité (**) et TVA sur factures tardives (+7,5 M€)
Passifs non courants	69,4 M€	+3 M€	Part non courante d'une dette liée à l'achat du fonds de commerce NSN (3,5 M€ à la date d'acquisition), variation des dettes d'earn-out (- 2M€)

(*) suite à la mise en place d'un logiciel de facturation

(**) dont 9M€ d'augmentation des produits constatés d'avance sur un contrat client pluriannuel

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

Le détail des capitaux et de la situation de trésorerie est donné dans les comptes consolidés au 31.12.2007.

La trésorerie nette (incluant les contrats de capitalisation inclus en autres actifs financiers courants) s'élève à 62 M€ (dont 2,5 M€ de découverts bancaires) au 31 décembre 2007, en baisse de 26,7 M€ sur l'année du fait de :

- un flux d'exploitation de -16,7 M€, intégrant une hausse du besoin en fonds de roulement de 43,4 M€, liée au retard de facturation en France, aux entrées de périmètre et à la croissance ;
- un flux d'investissement de +31,8 M€ (mais de -7,0 M€ si l'on retire du contrat de capitalisation cédé en 2007 pour 39 M€); les variations de périmètre ont un impact de -3,3 M€, correspondant au montant net des décaissements sur acquisitions diminués de la trésorerie acquise ;
- un flux de financement de -3 M€, dont 2,4 M€ dus au versement de dividendes.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Devoteam n'a pas d'activité notable en matière de recherche et de développement et pas de dépendance matérielle à l'égard de brevets ou de licences.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

Début 2008, le marché reste dynamique et, malgré les incertitudes macro-économiques, les objectifs de Devoteam sont d'atteindre 430 M€ de chiffre d'affaires (grâce au recrutement prévu de 450 collaborateurs en net) et de près de 9% de marge d'exploitation (résultat opérationnel courant hors impact des stock options et de l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions).

L'atteinte de l'objectif de rentabilité en 2008 repose sur les leviers suivants :

- Amélioration de la marge sur jour vendu
- Hausse de la profitabilité des entités d'auSystems
- Effet mix positif lié à l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger
- Effet en année pleine des acquisitions 2007

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1 Organes d'administration

Directoire

Le Directoire de Devoteam est composé de 2 membres - Stanislas et Godefroy de Bentzmann - qui dirigent la société depuis sa création et ne détiennent pas de mandats en dehors du Groupe.

Ils sont représentés aux organes de direction de l'ensemble des filiales du Groupe. Ils n'ont pas d'autre expérience notable, ni d'autres mandats ou fonctions exercés en dehors de Devoteam.

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de 6 membres (tableau ci-après) au 31/12/07, dont l'expérience en matière d'administration et de direction est la suivante :

Michel Bon exerce des postes de direction ou d'administration depuis 1978 : il a notamment été Directeur Général puis Président de Carrefour (1985-1992), Directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE, 1993-95) et Président de France Télécom (1995-2002).

Bertrand de BENTZMANN a été président d'une société de 500 personnes (Béraud-Sudreau) de 1985 à 1998 et Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux jusqu'en 2001 et de la C.R.C.I d'Aquitaine jusqu'en 2002.

Philippe TASSIN a été notamment Directeur de l'informatique, des télécoms et des systèmes d'information de Michelin (1987-1997).

Yves de Talhouët a été notamment Président d'Oracle France (2004-2006) et Vice Président Consulting, System Integration d'Atos pour la région EMEA (6.000 personnes, 550M\$ de CA) entre 2002 et 2004.

Nom	Date de nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale	Autres mandats en cours ou expirés au cours des 5 dernières années (date d'expiration) (1)
Roland de Laage de Meux	4 juin 2004	Assemblée du 06/06/2008	Secrétaire Général de Devoteam	France : Admin. de DV Outsourcing Etranger : Admin. de DV Belgium, DV Spain, DV telecom Spain, DV Quaint, Tertio SMS, Guidance Belgium, Guidance Lux, Membre du CS de DV Nederland Ext : Invest Hotels Chalons (co-gérant), Poitiers nord (A)
Michel Bon	18 mai 2006	06/06/2008	Consultant indépendant	En cours : Les Editions du Cerf (PCS), Admin. de Lafarge, Provimi, Sonepar et Sonepack Administrateur de SONAE (Portugal) et d'Esmertec (Suisse) Expirés : France Télécom (PCA, 2002), Orange (PCA, 2002), Equant (A, 2003) ; membre du CS d'Air Liquide (2004) et de GrandVision (2004) ; Bull (A, 2002), Bq Transatlantique (A, 2007)
Patrice de Talhouët	4 juin 2004	06/06/2008	Directeur financier Mars Unisabi	
Philippe Tassin	4 juin 2004	06/06/2008	Consultant indépendant	
Bertrand de Bentzmann	10 juin 2005	AGO 2009	VP délégué de la CCI de Bordeaux	Abzac (A)
Yves de Talhouët	10 juin 2005	AGO 2009	HP France (P)	Tinubu (A), CMA (A), Oracle (PCA, 2006)

(1) Abréviations : P (Président), A (administrateur), CS (Conseil de Surveillance), DV (Devoteam)

Adresse professionnelle et fonction dans la société émettrice

Les membres du Directoire sont basés au siège social de Devoteam et en assurent la direction.

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas de fonction permanente au sein de Devoteam, hormis Roland de Laage de Meux, secrétaire général du Groupe, situé aussi au siège social.

Tous les membres du Conseil sont actionnaires, même s'il n'existe pas de seuil de détention minimal statutaire.

Il est précisé que les liens familiaux existant entre les mandataires sociaux sont les suivants :

- Godefroy et Stanislas de Bentzmann sont fils de Bertrand de Bentzmann ;
- Patrice et Yves de Talhouët sont frères ;

A la connaissance de la société et au cours des cinq dernières années, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la société

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités administratives ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2 Conflits d'intérêts

A la connaissance de la société et à la date du présent document de référence :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes de direction et de surveillance de la société à l'égard de cette dernière et leurs intérêts privés et /ou d'autres devoirs ;
- il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre des organes de direction et de surveillance de la société a été nommé en cette qualité ;
- les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des organes de direction et de surveillance de la société sur des opérations sur les titres de la société, pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques, sont celles prévues par la loi.

Par ailleurs, les membres du Directoire sont liés par un pacte d'actionnaires et agissent de concert (cf. Informations et Décisions 199C2039 du 23 décembre 1999 ; Avis CMF n°202C0234 du 27 février 2002). Une partie de leurs titres sont nantis.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Devoteam compte trois mandataires sociaux ayant un contrat de travail et/ou rémunérés par la Société. Ils ont perçu une rémunération brute totale de la société et du Groupe au cours des 2 derniers exercices décomposée comme suit :

en €	Membres du Directoire				Membre du Conseil salarié							
	(Stanislas de Bentzmann)		(Godefroy de Bentzmann)		(R. de Laage de Meux)							
	2006		2007		2006		2007		2006		2007	
dus	versés	dus	versés	dus	versés	dus	versés	dus	versés	dus	versés	
Fixe	180,000		180,000		180,000		180,000		100,000		105,000	
Variable (1)	121,000	98,600	160,000	159,500	121,000	98,600	160,000	159,500	25,000	22,424	30,000	27,320
Av. en nature	6,396		6,396		6,756		6,756		3,960		3,960	
PIDR (2)	3 093		1 751		3 966		2 785		0		0	

(1) : y compris avances

(2) : dotations de l'année à la provision pour indemnités de départ à la retraite

Le variable 2007 des membres du Directoire était basé sur les critères suivants :

- 50% sur l'atteinte d'un résultat d'exploitation cible au niveau du groupe Devoteam ;
- 50% sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que présentation au Conseil d'une stratégie à moyen terme, mise en place d'offres au niveau du Groupe, progression plus rapide du chiffre d'affaires à l'international par rapport au chiffre d'affaires en France.

Le variable 2007 de Monsieur de Laage était basé sur les critères suivants :

- 20% sur l'atteinte d'un résultat d'exploitation cible au niveau du groupe Devoteam.
- 80% sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que suivi des process achat, qualité de l'installation du nouveau siège social, diffusion de la charte Devoteam.

Aucun mandataire social ne bénéficie de compléments de retraite ou d'indemnités de départ.

Le total des engagements de retraite des organes de direction s'élève à 47 K€ au 31 décembre 2007. En ce qui concerne Roland de Laage, ce montant est de 13 K€.

Toutes les actions issues d'options déjà exercées doivent obligatoirement être conservées au nominatif, jusqu'à la cessation de fonction du dirigeant concerné.

Les membres du conseil de surveillance de Devoteam ont perçu des jetons de présence répartis comme suit au titre des deux derniers exercices :

Montants (en €)	2006	2007
Michel Bon (1)	6,000	16,000
Roland de Laage de Meux	6,200	8,000
Patrice de Talhouët	6,200	8,000
Philippe Tassin	6,200	8,000
Bertrand de Bentzmann (2)	9,200	12,000
Yves de Talhouët	6,200	8,000

(1) *Censeur jusqu'en mai 2006, Président du Conseil depuis*

(2) *Vice Président du Conseil*

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Devoteam SA est une société de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance.

16.1 Fonctionnement des organes

Le fonctionnement des organes d'administration et de direction est détaillé dans le rapport sur le contrôle interne.

16.2 Contrats de services

Les contrats de services liant les membres du Conseil de Surveillance à Devoteam sont décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées (chapitre 20.3) ; ils concernent Michel Bon en 2006 (honoraires de 20 K€) et Bertrand de Bentzmann (honoraires de 15 K€) et Michel Bon en 2007 (honoraires de 80 K€).

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Les informations concernant les comités d'audit et de rémunération sont disponibles dans le rapport sur le contrôle interne.

16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise

Devoteam se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur.

17 SALARIES

17.1 Evolution et répartition des effectifs en clôture

L'évolution des effectifs par type de fonctions depuis trois ans a été la suivante :

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Consultants	3.450	2.420	1.745
Structure	490	390	315
Total	3.940	2.810	2.060

La répartition des consultants par zone géographique était la suivante à fin 2007 :

France	Benelux	Scandinavie	Italie	Espagne	Autres	Total
2.000	405	275	310	220	240	3.450

17.2 Participations et stock options

L'information concernant la participation dans le capital social et les stocks options des dirigeants est disponible dans le tableau de dilution potentielle du capital supra (section 21.1).

17.3 Intéressement, participation, stock options et actionnariat salarié

Devoteam SA bénéficie d'un accord de participation, qui n'a pas donné lieu à versement au titre de 2007.

En 2006, les sociétés Devoteam SA et Technologies et Opérations ont conclu un accord d'intéressement, qui couvre les exercices 2006 à 2008. Le montant de l'intéressement comptabilisé au titre de l'exercice 2007 s'élève à K€ 34.

Par ailleurs les salariés sont titulaires d'options, de BSPCE et d'actions de Devoteam tels que décrits au chapitre 21.

Instruments optionnels consentis en 2007 aux mandataires sociaux et aux dix salariés de la société (Top 10) qui en ont reçu le plus grand nombre :

Néant

Instruments optionnels levés en 2007 par les mandataires sociaux et les dix salariés de la société (Top 10) qui en ont levé le plus grand nombre :

Options / BCE levés	Nombre	Prix moyen pondéré (€)
S. de Bentzmann	14.000	3,2
G. de Bentzmann	8.500	5,0
R. de Laage de Meux	8.450	4,6
Top 10 salariés	71.995	5,8

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Jusqu'à l'introduction d'un droit de vote double à l'Assemblée Générale du 18/05/06, la différence entre le nombre de droits de vote et le nombre d'actions résultait de l'auto-détention. Les conditions d'obtention du droit de vote double sont décrites dans l'article 12 des statuts.

Les principaux actionnaires de la société depuis 3 ans ont évolué comme suit :

	31-déc-05			31-déc-06				31-déc-07			
	Actions	% du capital	% des droits de vote	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Directoire (1)	2 196 230	22,7%	23,0%	2 193 401	22,3%	4 219 240	32,9%	2 195 500	21,8%	4 351 230	33,2%
Fidelity	269 810	2,8%	2,8%	990 719	10,1%	990 719	7,7%	970 903	9,7%	970 903	7,4%
Salariés (2)	689 582	7,1%	7,2%	718 730	7,3%	1 148 607	8,9%	543 559	5,4%	871 249	6,6%
Tabag	636 944	6,6%	6,7%	636 944	6,5%	1 273 888	9,9%	636 944	6,3%	1 273 888	9,7%
Oddo AM	391 296	4,0%	4,1%	401 046	4,1%	401 046	3,1%	401 046	4,0%	401 046	3,1%
Natixis AM								412 385	4,1%	412 385	3,1%
SGAM	509 019	5,3%	5,3%	535 105	5,4%	535 105	4,2%	589 576	5,9%	589 576	4,5%
Auto-détention	137 391	1,4%	0,0%	95 484	1,0%	0	0,0%	92616	0,9%	0	0,0%
Public	4 864 595	50,2%	50,9%	4 272 630	43,4%	4 272 743	33,3%	4 212 372	41,9%	4 232 611	32,3%
Total	9 694 269	100%	100%	9 844 059	100%	12 841 348	100%	10 054 901	100%	13 102 888	100%

(1) lié par un pacte d'actionnaire et une action de concert

(2) et anciens salariés, dirigeants fondateurs de filiales

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

18.2 Droits de vote doubles

Selon les statuts de la société, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toute action justifiant d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire ou au nom de cet actionnaire et de personnes dont il tient ses droits, soit par succession ab intestat ou testamentaire, soit par partage de communauté de biens entre époux, soit par donation entre vifs reçue d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Chaque actionnaire peut renoncer, temporairement ou définitivement, au bénéfice du droit de vote double aux titres des actions présentes et/ou à venir dont il est et/ou sera propriétaire.

Les principaux actionnaires de la société (notamment le Directoire, Tabag et une partie des salariés) étant pour la plupart inscrits au nominatif depuis plus de 2 ans, bénéficient d'un droit de vote double.

18.3 Contrôle de l'émetteur

Les membres du Directoire sont liés par un pacte d'actionnaires (depuis le 8/12/99) et agissent de concert (cf. Informations et Décisions 199C2039 du 23 décembre 1999 ; Avis CMF n°202C0234 du 27 février 2002). Ils détiennent conjointement 33,2% des droits de vote au 31/12/07, mais ne contrôlent pas le capital de Devoteam.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les opérations avec des apparentés sont détaillées en section 4-1 et 7-3 de l'annexe aux comptes consolidés ainsi qu'en section 7 du présent document de référence.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence : les comptes consolidés des exercices 2005 et 2006 ainsi que les rapports d'audit correspondant, établis respectivement selon les principes comptables applicables en France et selon les principes IFRS et figurant respectivement aux pages 24 à 60 et 27 à 63 des documents de référence n°D.06-0737 déposé auprès de l'AMF le 25 juillet 2006 et n° D.07-0307 déposé auprès de l'AMF le 11 avril 2007.

20.2 Etats financiers

I. Bilan consolidé au 31/12/2007

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007 - ACTIF			
(montant en milliers d'euros)		31/12/2007	31/12/2006
	<i>Numéro de la note des annexes</i>		
Goodwill	5,2	56 689	46 758
Autres Immobilisations Incorporelles	5,1	4 543	4 313
Immobilisations Corporelles	5,1	6 815	5 689
Actifs Financiers	5,3	3 946	1 323
Titres Mis en Equivalence	5,4	79	206
Impôts Différés actifs	5,8	3 821	2 253
Autres Actifs non courants	5,5	16	122
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		75 909	60 664
Créances Clients	5,6	173 063	86 171
Autres Créances	5,6	12 134	10 213
Autres Actifs Financiers Courants	(*) 5,7	1 882	39 767
Trésorerie et Equivalents de Trésorerie	5,7	61 755	47 204
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		248 834	183 356
TOTAL ACTIF		324 742	244 019

(*) Les autres actifs financiers courants incluent les contrats de capitalisation

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007 - PASSIF

(montant en milliers d'euros)	<i>Numéro de la note des annexes</i>	31/12/2007	31/12/2006
Capital social	5,9	1 524	1 492
Prime d'émission	5,9	9 491	8 422
Réserves consolidées	5,9	72 075	59 289
Actions propres	5,9	(2 952)	(3 886)
Réserve de conversion groupe	5,9	(359)	(95)
Résultat consolidé attribuable au groupe	5,9	19 464	15 473
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AU GROUPE		99 244	80 695
Intérêts Minoritaires	5,10	2 271	1 885
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		101 515	82 580
Emprunts et dettes financières à long terme	5,11	57 333	57 296
Provisions non courantes	5,12	2 697	2 123
Impôts différés passifs	5,8	912	491
Autres passifs non courants	5,5	8 489	6 548
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		69 431	66 458
Emprunts et dettes financières à court terme	5,6	2 589	954
Provisions courantes	5,12	1 849	787
Dettes Fournisseurs	5,6	31 478	21 579
Dettes fiscales et sociales	5,6	80 136	54 088
Dettes d'impôt exigible	5,6	4 515	1 270
Autres dettes	5,6	33 229	16 302
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		153 796	94 980
TOTAL DES DETTES		223 227	161 438
TOTAL PASSIF		324 742	244 019

II. Compte de résultat consolidé au 31/12/2007

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007

(montants en milliers d'euros, sauf résultat par action)	Numéro de la note des annexes	31/12/2007	31/12/2006
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6.2	369 895	266 681
Reprises provisions	5.12	838	1 508
Autres produits	6.3	624	827
PRODUITS OPERATIONNELS COURANTS		371 357	269 017
Achats marchandises		(10 908)	(9 081)
Autres achats et charges externes		(88 173)	(59 454)
Impôts taxes et versements assimilés		(7 032)	(6 029)
Salaires et traitements et charges sociales	6.4	(230 090)	(169 614)
Dotation aux amortissements sur immobilisations	5.1	(2 363)	(1 718)
Dépréciations sur créances courantes		(187)	(86)
Dotation aux provisions		(1 168)	(519)
Autres charges		(153)	(112)
CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES		(340 073)	(246 613)
MARGE D'EXPLOITATION		31 283	22 403
Rémunérations fondées sur des actions	6.4	(130)	(199)
Amortissements des relations avec la clientèle acquises lors des regroupements d'entreprises		(650)	(443)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		30 503	21 761
Autres produits opérationnels	6.5	472	99
Autres charges opérationnelles	6.5	(1 812)	(1 049)
RESULTAT OPERATIONNEL		29 163	20 812
Produits financiers	6.6	2 826	972
Charges financières	6.6	(4 396)	(1 044)
RESULTAT FINANCIER		(1 570)	(72)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5.4	50	128
RESULTAT AVANT IMPOTS	6.2	27 644	20 869
Impôt sur les bénéfices	6.7	(7 553)	(4 872)
RESULTAT		20 091	15 997
Attribuable à :			
Actionnaires de la sociétés mère		19 464	15 473
Intérêts minoritaires		627	523
RESULTAT		20 090	15 997
Résultat par action	5.13	1,97	1,60
Résultat dilué par action	5.13	1,88	1,50

III. Tableaux des flux de trésorerie consolidés au 31/12/2007

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE RELATIF AUX COMPTES DU 31 décembre 2007

<i>(montants en milliers d'euros)</i>		31/12/2007	31/12/2006
	<i>Numéro de la note des annexes</i>		
Résultat		20 090	15 997
Ajustements :			
<i>Résultats des entreprises mises en équivalence</i>		(50)	(128)
<i>Charge d'impôt</i>		7 553	4 872
<i>Amortissements et provisions</i>		2 449	2 167
<i>Autres éléments sans effets sur la trésorerie</i>		144	1 378
<i>Résultats de cessions d'actifs</i>		(30)	19
<i>Charges et produits d'intérêts nets</i>		2 912	529
Variation du besoin en fonds de roulement		(43 367)	(4 821)
Intérêts versés		(2 734)	(195)
Impôts payés		(3 660)	(2 531)
Flux de trésorerie issue des activités opérationnelles		(16 693)	17 287
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 685)	(3 014)
Acquisition d'actifs financiers		(1 168)	(39 775)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		70	339
Dividendes reçus		221	-
Cession d'actifs financiers		39 643	78
Incidence des variations de périmètre	7.1	(3 296)	(17 079)
Flux de trésorerie issue des activités d'investissement		31 785	(59 451)
Produit de l'émission d'actions		1 100	685
Remboursements d'emprunts		(1 442)	(374)
Emission d'emprunts		202	54 804
Dividendes versés		(2 437)	(1 725)
Opérations sur actions propres		(419)	-
Flux de trésorerie issue des activités de financement		(2 996)	53 390
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		12 096	11 226
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		47 134	35 908
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		59 229	47 134
Réconciliation avec la trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan			
<i>Découverts bancaires</i>		2 526	70
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan</i>		61 755	47 204
<i>Placements financiers inclus dans les autres actifs financiers courants</i>		607	39 437
<i>Trésorerie nette à la clôture*</i>		59 836	86 571

* La trésorerie nette à la clôture est définie en note 5.7 de l'annexe aux comptes consolidés

IV. Etat des profits comptabilisés

ETAT DES PROFITS ET PERTES COMPTABILISES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Ecarts de conversion	(264)	(54)
Gains net d'impôt sur la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	(282)	282
Actif financier net d'impôt sur couverture de taux	198	
Ecarts actuariels nets d'impôt sur les avantages long terme	357	772
Profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9	1 000
Résultat de la période	20 090	15 997
Total des produits / charges comptabilisés au titre de la période	20 099	16 997
Attribuable aux :		
Porteurs de capitaux propres de la société mère	19 473	16 474
Intérêts minoritaires	626	523
Total des produits / charges comptabilisés de la période	20 099	16 997

V. Annexe aux états financiers consolidés

(Montants exprimés en milliers d'Euros, sauf mention expresse)

NOTE 1 - NATURE DE L'ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES

Devoteam S.A. (la société) créée en 1995, est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française.

Devoteam est un groupe de sociétés de conseil et d'ingénierie spécialisé dans les technologies de l'information. Les états financiers consolidés de la société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007, comprennent la société et ses filiales (appelées « le groupe ») ainsi que la quote-part du groupe dans les entreprises associées et sous contrôle conjoint.

Les principaux faits marquants de l'année sont :

- L'acquisition par le groupe des principales filiales internationales d'auSystems. Cette opération permet au groupe de prendre une position stratégique sur le marché de la convergence entre les télécoms et les médias en Europe. Cette acquisition est consolidée dans les comptes du groupe à partir du 1^{er} mai ;
- L'accord de transfert d'actifs du 26 octobre portant sur la reprise des activités de développement de Nokia Siemens Networks en Belgique et concernant environ 150 personnes.

Les états financiers ont été arrêtés par le directoire du 11 mars 2008 et seront soumis à l'assemblée générale du 6 juin 2008.

NOTE 2 - METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 – Déclaration de conformité

Les principes *IFRS* retenus sont ceux qui ont été adoptés et ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2007 et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission). Ils sont conformes aux *IFRS* de l'*IASB*.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2007, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- *IFRS 8* « Secteurs opérationnels » introduit l' « approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. *IFRS 8*, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers 2009 du Groupe, requiert que la note relative à l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. A ce jour, le Groupe présente une information sectorielle basée sur ses secteurs d'activités et ses secteurs géographiques (voir note 6.2). Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cette norme.
- *IAS 23* révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'*IAS 23* révisée sera obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe et constituera un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe appliquera *IAS 23* révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme.
- *IFRIC 11* « *IFRS 2*- Transactions intragroupe basées sur des actions » impose qu'un accord dont le paiement est fondé sur des actions dans lequel une entité reçoit des produits ou des services en contrepartie de l'attribution de ses propres instruments de capitaux propres, soit comptabilisé comme une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont l'entité obtient les instruments de capitaux propres. L'application d'*IFRIC 11* sera obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, de façon rétrospective. Il ne devrait pas y avoir d'impact sur les états financiers consolidés.
- *IFRIC 12* « Accords de concession de services » donne des indications sur certaines questions liées à la comptabilisation et l'évaluation des accords de concession du secteur public au secteur privé. *IFRIC 12*, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés.
- *IFRIC 13* « Programmes de fidélisation des clients » traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation pour leurs clients. L'interprétation concerne les programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits par l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. *IFRIC 13*, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.
- *IFRIC 14* « *IAS 19*- Plafonnement d'un actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » clarifie la date à laquelle les remboursements ou les diminutions de cotisations futures relatifs aux actifs d'un régime à prestations définies sont considérées comme disponibles et donne des précisions sur l'impact de l'obligation de financement minimum (OFM) sur ces actifs. L'interprétation traite également le point de savoir quand une OFM peut générer un passif. *IFRIC 14* sera d'application obligatoire dans les états financiers 2008 du

Groupe, de façon rétrospective. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cette interprétation.

- *IAS 1* révisée « Présentation des états financiers », cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cette norme révisée.

Le Groupe a fait pour la première fois application d'*IFRS7*, les informations correspondantes étant présentés en note 8 du présent document.

2.2 – Base d'évaluation et monnaie de fonctionnement

Les états financiers sont présentés en euro (monnaie fonctionnelle de la société), arrondis au millier le plus proche. Ils sont basés sur le coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- Instruments financiers dérivés valorisés à la juste valeur,
- Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat évalués à la juste valeur
- Actifs financiers disponibles à la vente évalués en juste valeur
- Les passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie, évalués à la juste valeur.

2.3 – Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers conformes aux *IFRS*, nécessite le recours à des analyses fondées sur des évaluations et des hypothèses qui ont une incidence sur les produits, charges, actifs et passifs du groupe. Ces évaluations sont basées sur les expériences acquises par le groupe, et d'autres facteurs jugés raisonnables selon les circonstances actuelles. Les valeurs réelles pourront différer de ces estimations. Celles-ci sont notamment sensibles :

- dans l'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (« *impairment* ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance et d'actualisation,
- dans l'appréciation des clauses de complément de prix,
- dans l'estimation des provisions pour litiges,
- dans le calcul des engagements de retraite et autres avantages à long terme qui nécessite la prise en compte d'hypothèses actuarielles,
- dans la détermination des impôts différés et notamment lors de l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs
- dans la valorisation des instruments financiers dérivés,

Les estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

2.4 - Principes de consolidation

2.4.1 – Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

2.4.2 - Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées (après prise en compte des ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe), selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro (incluant tout investissement à long terme) et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

2.4.3 – Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à celle où il prend fin.

2.4.4 – Elimination des opérations intra-groupe

Toutes les transactions, à l'exception des charges représentatives de pertes de valeur, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminées.

Les éléments résultant de transactions avec des sociétés associées et conjointement contrôlées sont éliminés à la mesure de l'intérêt du groupe dans ces entités.

2.4.5 – Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- les actifs et les passifs (y compris les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition) sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice,
- Les différences de conversion résultant de ce processus de conversion sont enregistrées dans les capitaux propres en réserve de conversion,
- Le Groupe n'exerce aucune activité dans des économies hyper inflationnistes.

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères sont comptabilisés en marge opérationnelle ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

NOTE 3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

3.1 - Frais d'augmentation de capital

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

3.2 - Immobilisations incorporelles

3.2.1 - Goodwill

Les goodwills représentent l'excédent du coût d'un regroupement d'entreprises, sur la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de participation, généralement concomitante à la date de prise de contrôle. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition (*IFRS 3*).

Les transactions et options de vente (« *Put* ») avec les minoritaires sont traitées en acquisitions complémentaires. La différence entre le coût de l'investissement complémentaire et la valeur comptable des actifs nets acquis est inscrite en goodwill.

Les goodwills constatés sont traités en immobilisations incorporelles. Les goodwills négatifs sont comptabilisés immédiatement en résultat après ré estimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables et de l'évaluation du coût du regroupement.

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à la norme *IFRS 3* « Regroupement d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an, et plus souvent en cas d'indice de perte valeur. Lors des exercices ultérieurs, ils sont donc comptabilisés au coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Pour ce test, les immobilisations sont réunies en UGT et les goodwills affectés aux différentes UGT. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés. Elle est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des UGT. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwills et reconnue en résultat opérationnel dans le compte « Autres charges opérationnelles ».

Une perte de valeur sur un goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

Pour le groupe, l'UGT correspond généralement à l'entité juridique. Cependant lorsque des entités sont fusionnées opérationnellement en termes d'offres commerciales, de management et que leurs équipes sont interdépendantes et interchangeable, celles-ci sont regroupées au sein d'une seule UGT. Les ensembles homogènes ainsi formés à l'intérieur du groupe sont :

- **Business Consulting France** regroupe Devoteam Consulting et XP Conseil

- **Technology Consulting France** regroupe Devoteam SA, Technologies et Opérations, Devoteam Srit et AuSystems Solutions.
- **Technology Consulting UK** regroupe Devoteam UK, Devoteam Tertio et AuSystems Ltd.

Les UGT « Technology Consulting France » et « Technology Consulting UK » ont été définies cette année suite à la réorganisation opérationnelle consécutive à l'acquisition d'auSystems.

Ajustements des prix d'acquisition :

Certains contrats d'acquisitions prévoient des compléments ou des réfections de prix sur la base des performances financières (chiffre d'affaires, marge d'exploitation) et/ou de critères liés à l'intégration au sein de Devoteam.

Ces engagements sont comptabilisés dès que leur versement devient probable. Au 31 décembre 2007, il n'existe aucun complément de prix non comptabilisé.

3.2.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que les goodwill, sont principalement constituées de logiciels acquis directement par le groupe, comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles ; ainsi qu'à des relations commerciales activées dans le cadre de la méthode de l'acquisition (*IFRS 3*), évaluées à la juste valeur selon la méthode de l'« *excess earning* ». Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général ne dépasse pas 3 à 5 ans pour les logiciels et 3 ou 10 ans pour les relations commerciales.

3.3 - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme *IAS 16* « Immobilisations Corporelles », les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leurs coûts qui correspondent à leur prix d'achat majorés des coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à l'acquisition de l'actif. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Ultérieurement, l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et si leur coût peut être estimé de manière fiable. Toutes autres dépenses sont enregistrées directement en charges dès qu'elles sont encourues.

Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en prenant pour base la durée d'utilité probable des immobilisations et sont déterminés selon les modalités suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée
Construction	15 ans
Installations, aménagements et agencements	10 ans
Matériel de transport d'occasion	2 à 4 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans 3 ans

Les contrats et accords signés par le Groupe sont analysés afin de déterminer s'ils sont, ou contiennent des contrats de location. Les immobilisations financées au moyen de contrats de location - financement, telles que définies par la *norme IAS17* « Contrats de location », sont présentées initialement à l'actif et au passif pour des montants égaux à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux ou à la juste valeur si elle est inférieure. Les contrats de location – financement sont les contrats de location dans lesquels le groupe assume la quasi – totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Le montant à l'actif est ensuite diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessus, sauf s'il n'y a pas une certitude raisonnable que le groupe deviendra propriétaire à la fin du contrat, et si la durée du contrat est inférieure à la durée d'utilité. Dans ce cas, c'est la durée du contrat qui est retenue.

3.4 - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent principalement des dépôts de garantie afférents aux locaux loués par le groupe pour les besoins de son exploitation ainsi que de dépôts destinés à garantir le versement de compléments de prix sur acquisitions et des avances moyen terme aux participations non consolidées. Lors de la comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur puis au coût amorti.

3.5 – Juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes (des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné) :

- Immobilisation incorporelles : La juste valeur des fonds de commerces, relations commerciales et carnets de commandes acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable à la date du rachat.
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat (*trading*) sont évalués par référence au dernier cours coté (Trésorerie et équivalents de trésorerie) ou par référence à un prix de marché fourni par les contreparties bancaires (actif de couverture). Les options d'achats de minoritaires sont valorisées selon la méthode « *Black&Scholes* » ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option sont évalués par référence au dernier cours fourni par les contreparties ;
- Les prêts et créances sont évalués au coût amorti. En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, et de la trésorerie est une estimation de la juste valeur ;
- Les passifs financiers sont évalués au coût amorti. En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs est une estimation de la juste valeur.
- S'agissant d'une dette à taux variable, la juste valeur de l'OBSAR a été déterminée conformément à *IAS39 AG7*

3.6 – Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

3.6.1 - Créances clients et dettes fournisseurs

Ces créances clients et dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

Le risque crédit est évalué périodiquement sur la base d'une analyse au cas par cas des créances et les pertes potentielles sur les créances non recouvrables sont comptabilisées.

3.6.2 – Autres actifs financiers courants

Cette rubrique contient, d'une part, les placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c'est à dire détenus à des fins de transactions ou désignés comme tel lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat financier.

Elle contient, d'autre part, des actifs financiers disponibles à la vente. Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

3.6.3 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent notamment des dépôts à vue et des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces éléments, classés en actifs courants sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La juste valeur représente leur valeur liquidative à la date de clôture. L'effet des variations de juste valeur est enregistré en résultat financier.

3.6.4 - Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

3.6.5 – Emprunts et dettes financières à long terme

Les dettes financières non courantes comprennent essentiellement :

- les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement ainsi que des emprunts auprès des établissements de crédit. Les dettes financières issues du retraitement des biens pris en location financement sont reconnues initialement selon les principes décrits en Note 3.3 « Immobilisations Corporelles », puis au coût amorti.
- l'émission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR).

L'OBSAR est traitée en instrument financier composé pour distinguer la composante dette d'une part et la composante capitaux propres d'autre part.

- L'Obligation s'analyse comme un instrument de dette qui se caractérise par l'existence d'une obligation contractuelle à la charge de l'émetteur, de remettre au porteur de l'instrument financier des liquidités ou d'autres actifs financiers. Cette composante est initialement évaluée à la juste valeur, puis ultérieurement elle est évaluée au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif.
- Le BSAR ayant une parité fixe de conversion et étant assorti d'une clause de remboursement anticipé non exerçable car hors marché, il s'analyse comme un instrument de capitaux propres donnant au porteur l'option d'accéder au capital de la société. La composante capitaux propres est inscrite en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission et la juste valeur initiale de la composante dette actualisée. La valeur inscrite à l'origine dans les capitaux propres ne sera pas réévaluée durant toute la vie du BSAR. En cas d'exercice de ce dernier, les liquidités reçues dans le cadre de l'augmentation de capital seront comptabilisées par contrepartie des capitaux propres.

Les frais d'émission d'emprunt directement attribuables enregistrés ont été affectés au prorata des composantes de dette et de capitaux propres en fonction de leur valeur initiale.

3.6.6 - Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants correspondent essentiellement aux dettes résultant des engagements de rachat d'intérêts minoritaires et des compléments de prix restant à payer liés aux opérations de regroupement d'entreprises.

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires à la date du regroupement d'entreprise sont évalués à la valeur actuelle de la meilleure estimation de la valeur de rachat issue du contrat. La contrepartie de la dette est imputée sur les intérêts minoritaires et le solde est comptabilisé en augmentation du goodwill.

Ultérieurement, les effets des changements d'hypothèses prise en compte dans cette évaluation viennent impacter la dette en contrepartie du goodwill, les effets de désactualisation impactent quant à eux le résultat financier et la dette.

La dette liée aux compléments de prix est comptabilisée à la date d'acquisition dès lors que l'ajustement est probable et peut être évalué de façon fiable. La contrepartie de la dette est comptabilisée en goodwill.

3.7 – Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition au risque de variation des taux d'intérêts. Il s'agit d'instruments de couverture négociés auprès de contreparties bancaires de premier rang. Ces instruments financiers dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur.

A l'exception des cas de couverture décrits ci-après, les variations de juste valeur des instruments dérivés, estimées sur la base des cours de marchés ou de valeurs données par les contreparties bancaires, sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent toutefois être désignés comptablement comme des instruments de couverture dans une opération de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie conformément aux critères définis dans la norme *IAS 39*.

La comptabilité de couverture est alors appliquée de la façon suivante :

- pour les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultat,
- pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de juste valeur du dérivé sont décomposées entre la part efficace enregistrée en capitaux propres et la part inefficace immédiatement comptabilisée en résultat.

L'efficacité de la couverture est démontrée par des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs réalisés à chaque arrêté.

3.8 - Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées à certains salariés du groupe. Conformément à la norme *IFRS 2* « Paiement fondés sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Le groupe utilise pour les valoriser le modèle « *Black and Scholes* ». Les évolutions de valeurs postérieures à cette date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale. La juste valeur des options est principalement fonction de leur durée de vie attendue et de leur volatilité.

Cette valeur est enregistrée entre la marge d'exploitation et le résultat opérationnel courant, linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme *IFRS 1*, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en autres charges opérationnelles. Les plans antérieurs à cette date ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

3.9 - Avantages du personnel

A leur départ en retraite, certains salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations locales, des suppléments de retraites et/ou indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages via des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies le groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Conformément à la norme *IAS19* « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, l'obligation nette du Groupe est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les engagements de retraites et assimilés sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à la constatation d'une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée et probabilisée. Ces calculs, effectués par un actuare, intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à 65 ans pour les salariés français,
- un taux d'actualisation financière correspondant au taux à la clôture des obligations de première catégorie ayant une échéance proche de celle des engagements du Groupe,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de mortalité et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées annuellement, sauf lorsque des modifications d'hypothèse nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus directement en capitaux propres, conformément à *IAS 19* révisée, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés en charges opérationnelles, respectivement sur l'exercice et sur la durée résiduelle d'acquisition des droits. La variation sur l'exercice de l'actualisation des engagements de retraites est comptabilisée en charges d'intérêts dans le résultat financier.

3.10 – Provisions

Conformément à la norme *IAS 37* « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

Dans le cas de restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une attente chez les personnes concernées (annonce du plan ou d'un début d'exécution). Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

3.11 - Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires

Prestations en régie – Le chiffre d'affaires et les coûts des prestations en régie sont reconnus au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. Les prestations réalisées mais non encore facturées sont enregistrées en factures à établir. Les prestations facturées mais non encore réalisées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Prestations au forfait. – Les contrats au forfait sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Le degré d'avancement est évalué par rapport aux travaux déjà exécutés. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges.

3.12 – Contrats de location simple et de locations financement

Les loyers correspondant à des contrats de location simple sont enregistrés au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat. Les franchises et réductions de loyers obtenues auprès

des bailleurs sont comptabilisées linéairement sur la durée des contrats en diminution des charges correspondantes.

Les paiements minimaux au titre des contrats de location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. La charge financière est allouée à chaque période du contrat de location de manière à constater un taux d'intérêt constant sur la durée du contrat.

3.13 – Subventions

Dans le cadre de sa gestion opérationnelle courante, le groupe est susceptible de signer avec l'Etat des conventions lui permettant d'obtenir des aides publiques.

Conformément à IAS 20, les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Lorsque ces conditions sont remplies, les subventions sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits ».

Dans le cas particulier des subventions pour créations d'emplois, le groupe comptabilise les subventions au fur et à mesure des dites créations lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une assurance raisonnable que le plan global de création d'emplois sera réalisé et que les dites créations peuvent être maintenues pendant les délais minimums requis par les conventions.

3.14 – Définition du Résultat Opérationnel Courant et de la Marge d'Exploitation

La Marge d'Exploitation, principal indicateur de performance de l'activité du groupe, correspond au Résultat Opérationnel Courant (tel que défini ci-dessous) avant impact des rémunérations fondées sur des actions et des amortissements des relations avec la clientèle acquises lors des regroupements d'entreprises.

Le résultat opérationnel courant provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres produits et charges opérationnels proviennent d'événements ou d'opérations inhabituels distincts de l'activité, non récurrents, significatifs au niveau de la performance.

Ces produits et charges incluent notamment :

- les charges ou provisions pour restructurations et/ou rationalisation liées aux regroupements d'entreprises intervenant entre la date d'acquisition et la fin de l'exercice suivant celui de l'acquisition. Au-delà, elles sont considérées comme des charges ou provisions liées à l'activité et incluses dans la marge opérationnelle ;
- les indemnités de départ versées au « top management du groupe » défini comme étant les managers en charge d'une entité opérationnelle telle une entité juridique ou au sein d'une entité juridique d'une entité autonome en termes de management et de reporting ;
- les plus ou moins values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles et les pertes de valeur des actifs non financiers.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels tels que définis ci-dessus
- des éléments du résultat financier
- des impôts courants et différés
- du résultat net des mises en équivalence.

3.15 – Produits et charges financières

Le résultat financier comprend les intérêts payables sur emprunts, les intérêts reçus sur les fonds investis, les pertes et les gains de change.

Les charges d'intérêts provenant des contrats de location financement sont reconnues en compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits financiers comprennent en particulier les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente, les augmentations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et les profits de change.

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts, l'effet de désactualisation des provisions et engagements de rachat de minoritaires, les pertes de change, les diminutions de juste valeur des actifs financiers par le biais du compte de résultat. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.16 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat de l'exercice est égale au montant total des impôts exigibles et des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payable au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

Le groupe comptabilise ses impôts différés en utilisant l'approche bilancielle de la méthode du report variable. C'est à dire que les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent des différences temporelles entre la valeur comptable et la base fiscale des éléments d'actifs et de passifs (à l'exclusion des cas spécifiques visés par *IAS 12*), ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se reverser ou de se solder.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont réexaminés à chaque clôture et ils sont annulés dès lors que leur réalisation ne devient plus probable.

3.17 – Information sectorielle

Pour ses besoins de gestion et selon les critères énoncés par *IAS 14*§9, le groupe gère son activité selon deux axes : la zone géographique et le métier. L'information sectorielle de premier niveau correspond aux zones géographiques dans lesquelles le groupe est implanté, celle de second niveau correspond aux métiers.

Pour le secteur géographique, l'analyse est fondée sur la localisation géographique des actifs, en fonction de la source prédominante des risques et rentabilités associés.

3.18 – Résultat par action

Selon la norme « *IAS 33* Résultat par action », le résultat par action est calculé en divisant le résultat (part du groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le

nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le groupe de ses propres actions.

Le résultat par action dilué correspond au rapport entre le résultat (part du groupe) et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options et les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise.

L'effet dilutif potentiel de l'OBSAR devra être intégré dans le calcul du résultat dilué par action le cas échéant.

NOTE 4 - PERIMETRE

4.1 – Périmètre de consolidation

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation de Devoteam au 31 décembre 2007 sont détaillées ci-après. Toutes les sociétés sont consolidées globalement, à l'exception des sociétés Between (Hollande) et Exaprobe (France) mises en équivalence.

Sociétés (SIREN)	Adresses	Quote-part du capital détenu en % (1)	
		2007	2006
France			
Devoteam S.A. (402 968 655)	86, Rue Anatole France, 92300 Levallois Perret	Mère (2)	Mère
Devoteam Consulting (412 077 000)	Idem	99,93 %	99,75 %
XP Conseil (330 440 637)	Idem	99,93 %	99,75 %
Technologies et Opérations (418 180 683)	Idem	100 %	100 %
Cesmo Group (349 820 050)	Idem	99,93 %	99,75 %
Devoteam Apogée (388 748 337)	Idem	100 %	100 %
Devoteam SRIT (420 199 473)	3, rue Blaise Pascal, 22 300 Lannion	100 %	100 %
Devoteam Outsourcing (443 486 667)	ZA du Causse lieu-dit <i>Lou Cros</i> 81290 Labruguière	100 % (3)	100%
AuSystems Solutions (439 930 454)	1, rue Galvani 91 300 Massy	100 %	-
Exaprobe (440 734 887)	149, Boulevard Stalingrad, 69000 Lyon	19,90 %	-
BENELUX			
Devoteam Belgique	146 rue Royale, 1000 Bruxelles	100 %	100 %
Devoteam Télécom & Média (<i>ex Expanded Media</i>)	Philipssite 5, 3001 Leuven	100 %	99,16%
Guidance Belgique	Esplanade 62, Heysel, 1001Bruxelles	100 %	100 %
Guidance Luxembourg	7, Route des trois cantons, L-8399 Windhof	95,23 % (4)	95,23 %
Devoteam Netherland	Wisselwerking 42, 1112 XR DIEMEN	100 %	100 %
Between	Hilversumstraat 320, 1024 MB Amsterdam	19 %	19 %
AUTRICHE			
Devoteam Consulting GmbH (<i>ex OSI Consult</i>)	Lowengasse 47, A-1030 Vienne	99,93 %	99,75 %
ALLEMAGNE			
Devoteam Deutschland	Hansaallee 30-32, 60322 Francfort	100 %	-
EMIRATS ARABES UNIS			
Devoteam Middle East	PO Box 3219, Dubaï Internet City	76 %	76 %
ITALIE			
AuSystems Italie	Via Rimini 22, 20 142 Milan	100 %	-
Devoteam Italie	Via Eustachi 7, 20 129 Milan	20% (7)	20 %
UK			
Devoteam UK	40 Bernard Street, WC1N1 Londres	100 %	100 %
Devoteam Tertio SMS	18-26, Essex Road, N1 8LN Londres	100 %	100 %
AuSystems Ltd	Sunley House, 46 Jewry Street, Winchester	100 %	-
SCANDINAVIE			
Devoteam Consulting DK (<i>ex Devoteam Fischer & Lorenz</i>)	Tuborg Parkvej, Dk 2900, Copenhague, Danemark	99,93 %	99,75 %
TOP DK	Idem	- (5)	99,75 %
Devoteam Quaint	Barnhusgatan 20, Stockholm, Suede	100 %	100 %
Da Vinci Consulting	Hoffsveien 21-23 0275 Oslo, Norvège	54,34 %	54,34 %
Devoteam Telecom AS (<i>Ex Au Norway</i>)	1, Serviceboks 504, 4898 Grimstad, Norvège	100 %	-
Smart Energy	Idem	100 %	-
ESPAGNE			
Devoteam Fringes	Gran via 57, 8a, 28013 Madrid	100 %	100 %
MAROC			
MIT	7, rue Mariniyine, Hassan Rabat	90%	75 %
Devoteam Services	Idem	90%	-
SUISSE			
Genesis Communication	Bernstrasse 34, 3072 Ostermundigen	100 %	-
Devoteam Suisse	World Trade Center, Lausanne	100 %	100 %
Devoteam Solutions AG (<i>Devoteam AWK</i>)	Rütistrasse 17, CH – 8952 Schlieren	- (6)	100 %
POLOGNE			
Devoteam Pologne	Ul. Cybernetyki 19 – 02-677 Varsovie	100 %	-
REPUBLIQUE TCHEQUE			
Devoteam Tchèque	Na Porici 12, Prague 1	86 %	90 %

(1) correspond à la fraction du capital détenu directement ou indirectement par Devoteam S.A.

(2) transmission universelle de patrimoine AuSystems Consulting à Devoteam SA.

(3) dont 49% en usufruit.

(4) Le groupe détient un achat conditionné sur les minoritaires, à hauteur de 4,77 % en fonction des niveaux de résultats sur l'exercice 2007.

(5) La société Top DK, sans activité, a été liquidée au 1^{er} Octobre 2007.

(6) Les Sociétés Genesis Communication et Devoteam Solutions AG ont fusionnées rétroactivement au 1^{er} juillet 2007.

(7) auquel s'ajoute 31% résultant d'un call exerçable

4.2 – Mouvements de l'exercice

Les principaux mouvements intervenus durant l'année 2007 sont les suivants :

Entrée	Date d'entrée	Entrée	Date d'entrée
Entités AuSystems	1 ^{er} Mai	Genesis Communication	1 ^{er} Avril
Transfert d'actifs de NSN	1 ^{er} Novembre		

Concernant le groupe de sociétés AuSystems, le coût d'acquisition (incluant K€ 174 de frais d'acquisition) s'élève à 8.798 K€ intégralement payé en numéraire.

Le coût d'acquisition (hors frais d'acquisition de K€ 56 et earn-out) de la société Genesis s'élève à K€ 3 360 à répartir en un paiement en numéraire de K€ 2 900 et un paiement en actions Devoteam S.A. au nombre de 13 653 actions évaluées à K€ 460 à la date d'acquisition. Le contrat d'acquisition contient un earn-out évalué à K€ 1.667 (classé en « Autres dettes » pour un montant de K€ 923 et en « Autres passifs non courants » pour un montant de K€ 744 dans les comptes consolidés). Ce dernier est principalement basé sur la profitabilité future des opérations de Devoteam en Suisse couvrant la période 2007 à 2009.

Le groupe, aux termes d'un accord de transfert d'actifs signé le 26 octobre 2007, a repris les activités de développement de Nokia Siemens Networks (NSN) sur le site de Herentals en Belgique. Cet accord prévoit le transfert d'environ 150 personnes. Le coût d'acquisition (incluant K€117 de frais d'acquisition) s'élève à K€ 222. Ce transfert d'actifs a été traité comme un regroupement d'entreprise au sens d'IFRS 3.

Actifs nets des sociétés acquises à la date d'acquisition :

Ces éléments correspondent aux actifs nets aux dates d'acquisition des sociétés.

En milliers d'euros Valeurs comptabilisées	Genesis	Entités AU Systems	Autres*
Actifs Immobilisés	128	773	89
Clients et autres créances	2 056	22 670	
Trésorerie et équivalents.....	1 890	5 115	8 599
Fournisseurs et autres dettes.....	(2 985)	(28 099)	(8 600)
Ajustement de la juste valeur des actifs et passifs acquis.....	133	957	451
Actifs et passifs nets.....	1 222	1 416	539
Part des actifs et passifs nets acquis.....	1 222	1 416	539
Goodwill	3 861	7 383	(317)

*Correspond à l'accord de transfert d'actif tel que décrit ci dessus

L'allocation du prix d'acquisition selon *IFRS 3* a entraîné l'activation de relations commerciales, valorisées à l'aide de la méthode des « excess earnings », pour un montant global de K€ 166 en valeur brute et d'un impôt différé passif à hauteur de K€ 57. Selon la même méthode, le Groupe a reconnu les portefeuilles de commandes des sociétés acquises pour un montant de K€ 217 en valeur brut et d'un impôt différé de K€ 55.

La nature de l'activité du groupe entraîne la reconnaissance de goodwill significatifs, en effet lors de regroupement d'entreprise, le groupe acquiert principalement du capital humain.

L'allocation du prix des acquisitions de l'exercice 2007 est en cours de finalisation.

Chiffre d'affaires et résultat net des entités acquises comme si elles avaient été acquises au 1er janvier 2007 :

En milliers d'euros	Acquisitions de 2007 (12 mois)
Chiffre d'affaires	62 723
Résultat Net	2 786

Ne disposant pas de données annuelles pour les entités concernées, le Groupe a extrapolé les données dont il disposait depuis la date d'acquisition des entités concernées.

Autres Informations comparatives :

L'impact sur les états financiers 2007 des acquisitions réalisées en 2007 et en 2006 est présenté ci-après :

En K€	Acquisitions de 2007	Acquisitions de 2006
Chiffre d'affaires	42 479	48 926
Résultat Opérationnel Courant	3 287	4 353
Résultat Net	1 973	3 525
Total Actif	29 356	23 102
Variation du BFR	(365)	(1 498)

L'information concernant le transfert d'actifs de NSN en Belgique n'est pas indiqué dans les deux tableaux ci-dessus s'agissant essentiellement de transfert de personnel non dissociable du reste de l'activité de notre filiale belge.

Les impacts sur les trésoreries et équivalents de trésorerie des sociétés entrantes sont détaillés en note 7.1.

NOTE 5 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

5.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

1) Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé :

Les principaux mouvements enregistrés sur l'exercice 2006 se résument comme suit :

K€	Valeur brute au 01/01/06	Variation de périmètre	Acquisitions de la période	Cessions de la période	Reclassement et mises au rebut	Ecart de conversion	Valeur brute au 31/12/06
Goodwill	23 070	82	24 796				47 948
Sous total 1	23 070	82	24 796				47 948
Logiciels et marques	1 239		14	(72)	(1) 1 271		2 452
Autres immobilisations incorporelles	2 088	83	(2) 3 807	(63)	(1 643)	4	4 276
Sous total 2	3 327	83	3 821	(135)	(372)	4	6 728
Terrains					213		213
Constructions ...	2 505	59	298		(1 605)	1	1 258
Installations, aménagements et agencements	998	22	115		1 393	(3)	2 525
Matériel de transport	234		143	(55)		(8)	314
Matériel de bureau et informatique.....	6 657	1 051	1 039	(182)	921	3	9 489
Mobilier de bureau	1 366	42	207	(44)	128	(3)	1 696
Autres immobilisations corporelles	2 389	82	20	(171)	77		2 397
Sous total 3	14 149	1 256	1 822	(452)	1 127	(10)	17 892
Total	40 546	1 421	30 439	(587)	755	(6)	72 568

Les principaux mouvements enregistrés sur l'exercice 2007 se résument comme suit :

K€	Valeur brute au 01/01/07	Variation de périmètre	Acquisitions de la période	Cessions de la période	Reclassement et mises au rebut	Ecart de conversion	Valeur brute au 31/12/07
Goodwill	47 948	780	11 388	(5)	(1 674)		58 437
Sous total 1	47 948	780	11 388	(5)	(1 674)		58 437
Logiciels et marques	2 452		31	(144)	(1)	1 317	3 656
Autres immobilisations incorporelles	4 276	626	(2) 1 056	(255)		(1 243)	(26) 4 434
Sous total 2	6 728	626	1 087	(399)	74	(26)	8 090
Terrains	213						213
Constructions ...	1 258		44			(41)	(6) 1 255
Installations, aménagements et agencements	2 525	224	679	(122)		436	(3) 3 739
Matériel de transport	314	12	188	(61)			(17) 436
Matériel de bureau et informatique	9 489	1 084	1 255	(782)		1 127	(50) 12 123
Mobilier de bureau	1 696	312	278	(33)		182	(8) 2 427
Autres immobilisations corporelles	2 397	171	154	(10)		(1 782)	930
Sous total 3	17 892	1 803	2 598	(1 008)	(78)	(84)	21 123
Total	72 568	3 209	15 073	(1 412)	(1 678)	(110)	87 650

(1) Les coûts liés à l'ERP sont immobilisés à hauteur de K€ 2 701 à fin 2007 (contre K€ 1 925 à fin 2006) dont K€ 2 514 en logiciels et K€ 187 en « Autres incorporelles » (« Immobilisation en cours »). L'engagement global de l'ERP est de K€ 3 591. L'impact d'amortissements sur l'exercice 2007 est de K€ 316.

(2) Dans le cadre de la méthode de l'allocation du prix d'acquisition, le groupe a activé des relations commerciales existantes aux dates d'acquisition, en 2006, pour K€ 181 sur MIT, K€ 100 sur Tertio SMS, K€ 188 sur Quaint, K€ 69 sur Guidance Luxembourg, K€15 sur Da Vinci et K€ 2 112 pour Devoteam Outsourcing. Soit un montant total de K€ 2 665 de relations commerciales activées selon la méthode des « excess-earnings ». En 2007, le montant de relations commerciales activées est de K€ 166, le groupe a aussi, selon la même méthode, activé les carnets de commandes existants à la date d'acquisition pour un montant de K€ 217.

L'impact d'amortissement de ces éléments est de K€ 650 en 2007 contre K€ 443 sur 2006.

2) Amortissements et pertes de valeurs :

Le tableau suivant donne, pour chaque catégorie d'immobilisations incorporelles et corporelles, le montant des amortissements et des pertes de valeurs pratiqués sur la période. Les variations des amortissements sur l'exercice 2006 sont les suivants :

K€	Amort. et pertes de valeur cumulés au 01/01/06	Variation de périmètre	Dotations Nettes	Diminution	Reclassement et mises au rebut	Ecart de conversion	Amort. et pertes de valeur cumulés au 31/12/06
Goodwill.....	709		481				1 190
Sous total 1	709		481				1 190
Logiciels et marques	1 166		216	(71)			1 311
Autres immobilisations incorporelles	847	72	(2) 586	(30)	(372)	1	1 104
Sous total 2	2 013	72	802	(101)	(372)	1	2 415
Terrains			14		9		23
Constructions	213		70		(132)		151
Installations, aménagements et agencements	456		193		71		720
Matériel de transport	97	7	72	(36)		(4)	136
Matériel de bureau et informatique	5 470	839	843	(141)	920	6	7 937
Mobilier de bureau	911	5	128	(43)	126		1 127
Autres immobilisations corporelles	2 118		82	(170)	79		2 109
Sous total 3	9 265	851	1 402	(390)	1 073	2	12 203
Total	11 987	923	2 685	(491)	701	3	15 808

Les variations des amortissements sur l'exercice 2007 sont les suivants :

K€	Amort. et pertes de valeur Cumulés au 01/01/07	Variation de périmètre	Dotations Nettes	Diminution	Reclassement et mises au rebut	Ecart de conversion	Amort. et pertes de valeur Cumulés au 31/12/07
Goodwill.....	1 190		558				1 748
Sous total 1	1 190		558				1 748
Logiciels et marques	1 311		(1) 350	(143)	74		1 592
Autres immobilisations incorporelles	1 104	171	(2) 692			(11)	1 956
Sous total 2	2 415	171	1 042	(143)	74	(11)	3 548
Terrains	23		15				38
Constructions	151		113		(41)	(3)	220
Installations, aménagements et agencements	720	156	347	(68)	210	(1)	1 364
Matériel de transport	136	19	88	(43)		(9)	191
Matériel de bureau et informatique	7 937	811	1 129	(770)	1 104	(35)	10 176
Mobilier de bureau	1 127	197	199	(30)	173	(1)	1 665
Autres immobilisations corporelles	2 109	101	6	(10)	(1 553)		653
Sous total 3	12 203	1 284	1 897	(921)	(107)	(48)	14 308
Total	15 808	1 455	3 497	(1 064)	(33)	(59)	19 604

Le bien en location financière est amorti sur la durée d'utilité, ou, si elle est inférieure, sur la durée du contrat s'il n'y a pas une certitude raisonnable que le groupe deviendra propriétaire à la fin du contrat. N'ayant aucune certitude raisonnable de devenir propriétaire en fin de contrat, le groupe a pris en compte la durée du contrat retenue pour les biens de même catégorie, en l'occurrence sur 15 ans.

Les contrats de location simple ou de location financement non résiliables engagent la société à payer des loyers minimum. Le recensement de ces paiements futurs minimums se décompose comme suit :

1) Contrats de location simple :

Les loyers minimums à payer sur les contrats de location simple non résiliables peuvent se présenter comme suit :

En K€	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Montant	10 638	28 426	17 973

D'autre part, le groupe en tant que sous loueur reçoit des engagements de loyers minimums à recevoir qui se décomposent comme suit :

En K€	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Loyers minimums.....	129	325	190

Sur l'exercice 2007, le produit de sous location s'est élevé à K€ 78 et la charge de location à K€ 13 422.

2) Contrats de location financement :

Les loyers minimums à payer sur les contrats non résiliables sur les contrats de location financement peuvent se présenter comme suit :

En K€	2007			2006		
	Paiements Minimaux	Intérêts	Principal	Paiements Minimaux	Intérêts	Principal
Part à moins d'un an	284	72	212	284	81	203
Part de 1 à 5 ans	832	221	611	926	246	680
Part à plus de 5 ans	1 522	191	1 331	1 712	239	1 473

Les caractéristiques des contrats de locations financement sont les suivantes :

En K€	2007	2006
Valeur nette des biens en location financement.....	2 053	2 310
Valeur totale des paiements minimaux futurs.....	2 976	3 289
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs.	2 386	2 610

5.2 Goodwills

Les goodwills au 31 décembre 2007 et 2006 se répartissent comme suit :

K€	2007			2006				
	Goodwill brut	Perte de valeur de la période	Perte de valeur cumulée	Goodwill net	Goodwill brut	Perte de valeur de la période	Perte de valeur cumulée	Goodwill net
Devoteam Netherland.	8 716		(46)	8 670	8 849		(46)	8 803
Business Consulting France ...	8 371			8 371	8 159			8 159
Technology Consulting UK (*)	7 228		(946)	6 282	6 243	(481)	(946)	5 297
Technology Consulting France (*)	3 699			3 699	668			668
Genesis	3 890			3 890				
Devoteam Consulting DK	2 063			2 063	1 988			1 988
Devoteam Outsourcing.	1 246			1 246	1 017			1 017
Devoteam Consulting GMBH	837			837	829			829
Da Vinci	1 857			1 857	1 857			1 857
AuSystems Italie.....	2 883			2 883				
Guidance Belgique	2 201			2 201	2 201			2 201
Guidance Luxembourg ...	3 000			3 000	3 000			3 000
MIT	3 104			3 104	2 618			2 618
Devoteam Quint.....	7 772	(558)	(558)	7 214	8 943			8 943
Devoteam Télécom&Média					852			852
Devoteam Telecom AS...	738			738				
Autres.....	832		(198)	634	724		(198)	526
Total	58 437	(558)	(1 748)	56 689	47 948	(481)	(1 190)	46 758

(*) Détails des entités en Note 3.2.1

Les modifications sur les Goodwills proviennent principalement d'une révision de l'earn-out de la société Quaint pour K€ (1 171), suite à une révision des résultats futurs et à une renégociation suite aux départs de managers et de l'affectation de l'activation du report déficitaire de la société Télécom & Média pour K€ (852).

L'engagement total concernant les « earn-out » est de K€ 4 469. Il concerne les sociétés Quaint à hauteur de K€ 1 314, Topficie à hauteur de K€ 1 488 et Genesis à hauteur de K€ 1 667.

D'autre part, la société dispose d'une clause de réfaction de prix sur la société MIT d'un montant maximum de K€ 810 non comptabilisée et d'une acquisition complémentaire conditionnée des titres de Guidance Luxembourg pour K€ 300 classée en « Autres dettes courantes ».

Evaluation de la valeur recouvrable des UGT :

La méthode utilisée pour l'appréciation de la valeur recouvrable des UGT est détaillée en note 3.2.1. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable sont détaillées ci-dessous par zone géographique où exerce le groupe :

Hypothèses clés 2007	Taux d'actualisation	Taux de croissance long terme	Taux de rentabilité normatif	
			Business Consulting	Technology Consulting
France	9,7%	2,5%	9,0%	7,0%
Autres pays Européens	9,7% à 10,7%	2,5%	9,0%	7% à 8%
Moyen Orient	11,2%	3,0%	9,0%	8,0%
Afrique du nord	10,7%	3,0%	9,0%	8,0%

Hypothèses clés 2006	Taux d'actualisation	Taux de croissance long terme	Taux de rentabilité normatif	
			Business Consulting	Technology Consulting
France	9,1% à 10,1%	2,5%	7,0%	6,0%
Autres pays Européens	9,1% à 9,6%	2,5%	7,0%	6,0%
Moyen Orient	11,1%	2,5%	7,0%	6,0%
Afrique du nord	11,1%	2,5%	7,0%	6,0%

Sur l'exercice 2007, le groupe, pour les besoins des impairment tests, a affiné par zones géographiques les différents paramètres de calcul détaillés ci-dessus et notamment le taux de rentabilité normative et la croissance long terme.

Le taux d'actualisation « après impôt » appliqué au Groupe Devoteam (9,7% en 2007 contre 9,1% en 2006) provient d'une moyenne observée auprès de brokers indépendants. Le taux d'actualisation « avant impôt » correspondant (14,7% en 2007 et 14% en 2006) a été déterminé par itération à partir du taux après impôt. Ce taux est ensuite ajusté pour tenir compte de la spécificité de certaines UGT.

La réalisation des *impairment tests* réalisés au titre de 2007 a conduit à constater une perte de valeur sur la société Devoteam Quaint pour un montant de K€ 558. Cette perte de valeur se justifie par des perspectives de croissance moins élevées que prévues et des perturbations liées aux changements de management.

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur les principaux paramètres de calcul :

- une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation aurait impacté négativement les résultats du groupe de K€ 429.
- une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini aurait impacté négativement les résultats du groupe de K€ 333.

5.3 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courant comprennent principalement la partie non courante d'un compte séquestre dans le cadre de l'acquisition de Genesis pour K€ 744, d'un prêt en compte courant de K€ 1 032 à sa filiale mise en équivalence Exaprobe, ainsi que des dépôts de garantie pour une valeur nette de K€ 1 732.

Les autres actifs financiers non courants comprennent aussi la valorisation d'un instrument financier dérivé de couverture de flux de trésorerie, dont les caractéristiques principales figurent ci-dessous pour un montant de K€ 395.

Dans le cadre de la couverture de ses flux futurs de trésorerie lié à l'OBSAR émise en novembre 2006 pour un montant de M€ 55,7 à taux variable Euribor 3 mois +0,07%, le groupe a souscrit le 23 janvier 2007, auprès d'une banque de premier ordre, un contrat d'échange de taux dit « tunnel à prime nulle » portant sur un montant nominal de M€ 55,7 à échéance du 4 novembre 2010.

Aux termes de ce contrat d'échange, Devoteam reçoit chaque trimestre Euribor 3 mois (E3M) et paie E3M si E3M est compris dans une fourchette entre 3,93% et 4,20% ou paie l'un de ces deux taux si l'E3M sort de ces bornes.

Compte tenu des variations des taux observées au cours de l'année et des anticipations de marché actuelles jusqu'à l'échéance, ce contrat présente une valeur positive de K€ 395 comptabilisé actifs financiers non courant en contrepartie des capitaux propres à hauteur K€ 302 pour la partie efficace et du résultat financier à hauteur K€ 93 (K€ 61 net d'impôt différé) pour la partie inefficace (valeur temps du dérivé).

5.4 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence représentent K€ 79 et correspondent aux sociétés Between et Exaprobe.

Informations financières :

En milliers d'euros Valeurs comptabilisées	Exaprobe		Between	
	2007	2006	2007	2006
Actifs Immobilisés	1 080	151	236	164
Clients et autres créances	1 143	1 566	5 846	9 134
Trésorerie et équivalents.....	274	106	2 137	947
Fournisseurs et autres dettes.....	2 867	1 763	7 440	8 912
Chiffre d'affaires	2 392		38 727	31 564
Résultat Net	(347)		631	920

Les éléments de compte de résultat 2007 d'Exaprobe sont pris en compte depuis la date de prise de participation dans son capital au 1^{er} juillet 2007. Les comptes définitifs de 2007 pour la société Between ne sont pas encore arrêtés.

5.5 Autres actifs et autres passifs non courant

Actifs (K€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Autres créances diverses, part plus d'un an	16	122
Charges constatées d'avance, part non courante...		
Total	16	122

Passifs (K€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Autres dettes part à plus d'un an	8 444	6 521
Produits constatés d'avance, part non courante	45	27
Total	8 489	6 548

Les autres dettes se composent principalement de :

- des dettes d'*earn-out* relatives aux acquisitions des sociétés Topficie et Between en Hollande pour K€ 568 (contre K€ 2 000 en 2006), de Quaint pour K€ 491 (contre K€ 2 139 en 2006) et de Genesis pour K€ 744 ainsi que du put sur les minoritaires de Devoteam Outsourcing pour K€ 2 739 (contre K€ 2 412 à fin 2006) ;
- la part non courante de la dette transférée au Groupe dans le cadre de l'accord de transfert d'actifs réalisé en Belgique. Cette dette d'un montant actualisé de K€ 3 450 est relative au risque de reversement de subventions perçues antérieurement pour lesquelles les conditions d'attribution définitive ne sont pas remplies à la clôture.

La variation de valeur du put sur les minoritaires de Devoteam Outsourcing provient d'un effet d'actualisation à hauteur de K€ 97 en charges financières et de K€ 229 de changements d'hypothèses prises en comptes dans la valorisation de ce put.

5.6 Autres actifs et autres passifs courants

Actifs (K€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Créances clients	173 063	86 171
Créances fiscales et sociales	4 451	4 416
Autres créances diverses, part moins d'un an	2 360	2 188
Charges constatées d'avance, part courante	5 323	3 609
Total	185 197	96 384

Les provisions sur créances clients sont à fin 2007 de K€ 882, contre K€ 718 à l'ouverture. Les principaux mouvements sont une reprise de K€ 603, une dotation de K€ 324 et un impact des variations de périmètre de K€ (444).

Détail des autres passifs courants :

Passifs (K€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Emprunts et dettes financières court terme.....	2 589	954
Dettes Fournisseurs.....	31 418	21 264
Dettes fiscales et sociales	80 136	54 088
Dettes d'impôt exigible.....	4 515	1 270
Dettes sur acquisition d'immobilisations, part à moins d'un an	60	315
Autres dettes part à moins d'un an	12 388	7 105
Produits constatés d'avance, part courante	20 841	9 197
Total	151 947	94 193

Au 31 décembre 2007, les emprunts et dettes financières court terme correspondent à la part à moins d'un an des emprunts pour K€ 63 (contre K€ 884 en 2006) et à des concours bancaires pour K€ 2 526 (contre K€ 70 en 2006).

Les dettes courantes d'earn-out, d'un montant total de K€ 2666, relative aux acquisitions sont classées en « Autres dettes », elles concernent les acquisitions de Quaint pour K€ 822, de Genesis pour K€ 924 et des sociétés Topficie et Between en Hollande pour K€ 920.

Les « Autres dettes » incluent également la part à moins d'un an de la dette transférée au Groupe dans le cadre de l'accord de transfert d'actifs réalisé en Belgique pour K€ 1 901.

L'augmentation des produits constatés d'avance provient à hauteur de K€ 9 371 d'une facturation d'avance sur un contrat pluriannuel avec un de nos principaux clients. Le classement en « passifs courants » se justifie au regard de la typologie de contrat qui fait partie de l'activité courante du groupe mais qui nécessite un cycle d'exploitation plus long.

5.7 Autres actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie

Autres actifs financiers courants :

Le groupe détient un contrat de capitalisation en euros signé en 2006 qui remplit les caractéristiques permettant au groupe de prendre l'option du traitement de la juste valeur par le compte de résultat (IAS 39.9 §B). La valeur au bilan au 31 décembre 2007 correspond à la plus value relative à ce contrat qui est de K€ 607 (K€ 27 au 31 décembre 2006). Cette dernière est inscrite au compte de résultat.

Les autres actifs financiers courant comprennent également :

- la valorisation d'une option d'achat sur la société Between pour un montant de K€ 330 (identique au 31 décembre 2006). Cette valorisation a été effectuée par la méthode « *Black & Scholes* ». Cette option n'est pas incluse dans les droits de vote car non exerçable au 31/12/07.
- la part court terme du compte séquestre détenu dans le cadre de l'acquisition de Genesis pour K€ 924

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Ils comprennent des SICAV pour un montant de K€. 882 au 31 décembre 2007 (contre K€ 28 723 en 2006). La valorisation boursière au 31 décembre 2007 n'a pas entraînée de diminution de la plus value latente.

Trésorerie nette :

La trésorerie nette, définie par Devoteam comme étant le montant de la trésorerie ou équivalents de trésorerie et autres actifs financiers immédiatement mobilisables, net des passifs financiers courants, s'élève à K€ 59 836 au 31 décembre 2007 contre K€ 86 571 au 31 décembre 2006.

5.8 Impôts différés actifs et passifs

1) Impôts différés reconnus

Ce tableau montre les éléments avant compensation des impôts différés actifs et passifs par société.

En K€	Impôts différés actifs		Impôts différés passifs		Impôts différés nets	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Indemnités de départ à la retraite	444	461			444	460
Provisions diverses	359	184			359	184
Autres Différences Temporelles	919	1 256			919	1 256
Reports déficitaires activés	2 972	1 677			2 972	1 677
Relation Clientèles			630	710	(630)	(710)
OBSAR			419	608	(419)	(608)
Actions Propres – Provision			406	377	(406)	(377)
Option d'achat sur minoritaires			114	114	(114)	(114)
Actif de couverture de taux			136		(136)	
Autres	56	38	136	45	(80)	(7)
Total	4 750	3 616	1 841	1 854	2 909	1 762

La société a opté à compter du 1er janvier 2004 pour le régime de l'intégration fiscale en France. A ce titre, les sociétés présentes au sein de cette intégration au 31/12/2007 sont Devoteam SA (mère de l'intégration fiscale), Devoteam Consulting, XP Conseil, Technologies&Opérations, Devoteam Apogée et Devoteam SRIT.

Conformément à la convention d'intégration fiscale liant les parties, l'économie d'impôt réalisée grâce à l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2007 est comptabilisée dans le compte de résultat de la société mère pour un montant de K€141 (contre K€ 823 en 2006).

La société Devoteam Telecom&Média bénéficiait de report de pertes fiscales à la date d'acquisition, qui ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation séparée d'IFRS 3 lors de la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprise. Suite à l'apport d'actifs (cf note 4.2), ces pertes reportables ont pu être activées. Le délai d'affectation du goodwill n'étant pas arrivé à terme, ce dernier a été mis à zéro par une partie de cette activation (pour K€ 852), le solde de K€ 601 a impacté le compte de résultat de l'exercice.

Suite à une réorganisation opérationnelle des entités anglaises, les reports déficitaires de la société Devoteam UK ont été consommés sur l'exercice à hauteur de K€ 796 et activés pour K€ 1 000.

Echéancier des impôts différés avant compensation :

En K€	2007			2006		
	Total	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Moins d'un an	Plus d'un an
Impôts différés actif	4 684	4 018	666	3 616	1 608	2 008
Impôts différés passif	1 775	333	1 442	1 854	721	1 133
Impôts différés nets	2 909	3 685	(776)	1 762	887	875

2) Impôts différés non reconnus :

En K€	2007	2006
Reports déficitaires non reconnus	3 876	12 144

Les reports déficitaires n'ont pas de date d'expiration. Les impôts différés relatifs à ces reports déficitaires n'ont pas été reconnus car il n'y a pas de probabilités suffisantes pour qu'un bénéfice imposable ne permette leur consommation sur les trois prochaines années.

Les reports déficitaires non reconnus concernent principalement les sociétés anglaises pour K€ 3 387 (contre K€ 5 183 en 2006) et belges pour K€ 188 (contre K€ 6 418 en 2006).

Montant des impôts différés constatés directement en capitaux propres :

En K€	2007	2006
Impôt différé sur la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	148	(148)
Impôt différé sur actif financier de couverture de taux.....	(104)	
Impôts différés sur les écarts actuariels sur les avantages long terme.....	(187)	(405)
Total	(143)	(553)

5.9 Capitaux propres

5.9.1. Capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social de Devoteam SA s'élève à € 1.523.796 réparti en 10.054.901 actions ordinaires. La variation du nombre d'actions s'analyse comme suit :

En nombre d'actions	2007	2006
Actions émises au 1er janvier	9 844 059	9 694 269
Exercice de SO et BCE	210 707	149 790
Exercice de bons de souscriptions	135	
Actions émises au 31 décembre	10 054 901	9 844 059
Valeur nominale	0,15 €	0,15 €

5.9.2 Actions d'autocontrôle

Devoteam SA détient ses propres actions dont le détail et la valorisation figure ci-dessous. Tous les mouvements sur ces actions sont retraités en capitaux propres et n'impactent donc pas les résultats du groupe.

En nombre d'actions	2007	2006
Actions détenues au 1er janvier	95 484	137 391
Achat/ventes d'actions	(2 868)	(17 468)
Levées d'options d'achats	-	(24 439)
Actions détenues au 31 décembre	92 616	95 484
dont couverture d'options d'achat	17 808	17 808
Autres	74 808	77 676
Prix d'acquisition en K€	2 923	3 768
Valorisation au cours de clôture en K€	2 296	2 685

5.9.3. Analyse de la variation des capitaux propres du groupe

La variation des capitaux propres en 2006 et 2007 est :

En K€	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Actions propres	Total Capitaux propres
Au 01.01.2006 ...	1 470	7 760	45 791	12 266	(41)	(3 756)	63 490
Augmentation de capital	22	662					684
Affectation du résultat 2004			12 266	(12 266)			-
Distribution de dividendes.			(1 782)				(1 782)
Titres d'autocontrôle			860			(130)	730
Plans de Stock Options....			240				240
OBSAR.....			603				603
Résultat 2006				15 473			15 473
Résultat comptabilisé (*) directement en capitaux propres			1 054		(54)		1 000
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période			1 054	15 473	(54)		16 473
Autres mouvements			257				257
Au 31.12.2006	1 492	8 422	59 289	15 473	(95)	(3 886)	80 695
Augmentation de capital....	32	1 069					1 101
Affectation du résultat 2006			15 473	(15 473)			-
Distribution de dividendes...			(2 416)				(2 416)
Titres d'autocontrôle.....			(660)			934	274
Plans de Stock Options			130				130
OBSAR.....							
Résultat 2007				19 464			19 464
Résultat comptabilisé (*) directement en capitaux propres			273		(264)		9
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période			273	19 464	(264)		19 209
Autres mouvements			(13)				(13)
Au 31.12.2007	1 524	9 491	72 076	19 464	(359)	(2952)	99 244

(*) Détail dans l'état SORIE

5. 10 Intérêts minoritaires

En K€	2007	2006
En début de période	1 885	493
Résultat de l'exercice	627	523
Autres mouvements	(241)	869
En fin de période	2 271	1 885

Les minoritaires correspondent à la part des minoritaires dans Da Vinci (détenue à 54%), Devoteam Middle East (détenue à 76%) et MIT (détenue à 90%).

Les autres mouvements proviennent principalement des diminutions de la part des minoritaires des sociétés MIT (pour 15%), Devoteam Télécom & Média (pour 0,84%) et de la société Devoteam Consulting et ses filiales (pour 0,18%).

5. 11 Emprunts et dettes financières long terme

En K€	31 décembre 2007	<i>Dont de 1 à 5 ans</i>	<i>Dont part à + 5 ans</i>	31 décembre 2006	<i>Dont de 1 à 5 ans</i>	<i>Dont part à + 5 ans</i>
OBSAR.....	54 896	54 896		54 262	36 175	18 087
Emprunts auprès des établissements de crédit.....	282	282		677	677	
Dettes de crédit bail	2 154	666	1 488	2 357	884	1 473
Total	57 333	55 845	1 488	57 296	37 736	19 560

Emprunt Obligataire

Le 3 novembre 2006, le groupe Devoteam a émis des Obligations à Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (OBSAR) qui ont fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF sous le n°06-321 du 25 septembre 2006. Elles ont été initialement souscrites par plusieurs banques par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères sont appréciés lors de la clôture annuelle.

Le tableau ci-dessous présente les ratios exigés par le contrat OBSAR :

<u>Ratio Dette Nette Consolidée / Fonds Propres Consolidés</u>	<u>Date</u>
Ratio < 1,5	Jusqu'au 31/12/2010
Ratio < 1	Jusqu'au 31/11/2012

La Dette Nette Consolidée correspond à la somme :

- du capital restant dû des emprunts et dettes financières du groupe et autres dettes assimilées, incluant le capital résiduel des contrats de crédit bail et location financement,
- des concours bancaires courants du groupe,
- des effets escomptés non échus, des cessions de créances « loi DAILLY » ou de toutes autres formes de cession ou mobilisation du poste client n'étant pas stipulées sans recours.

Moins

- le montant des disponibilités du Groupe et
- le montant des avoirs en caisse et des valeurs mobilières de placement, sous la forme de fonds communs de placement à court ou moyen terme, de billets de trésorerie ou d'obligations ou bien encore toute autre forme d'instruments financiers de placement de trésorerie équivalente.

Les Fonds Propres Consolidés correspondent à la somme :

- du capital, de la prime d'émission, des réserves consolidées, des réserves indisponibles, des réserves de réévaluation, des reports à nouveau, du résultat consolidé, des subventions d'investissement, des écarts d'évaluation et des intérêts minoritaires, déduction faite de l'auto détention et de l'autocontrôle.

<u>Ratio Dette Nette Consolidée / EBITDA consolidé</u>	<u>Date</u>
Ratio < 3,5	Jusqu'au 31/12/2009
Ratio < 3	Jusqu'au 31/11/2012

L'EBITDA consolidé correspond au Résultat Opérationnel Courant du Groupe augmenté des dotations (nettes des reprises) aux amortissements et provisions.

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

K€	Emprunt Obligataire 03/11/2006
Nombre d'obligations émises	944 105
Valeur nominale en euro / Prix d'émission (en €)	59
Prix d'émission (en €)	59
Montant total de l'émission en valeur nominale, en novembre 2006 (en €)	55 702 195
Taux d'intérêt facial (paiement trimestriel à terme échu)	Euribor 3 mois + 0,07%
Nombre d'obligations remboursées au cours de l'exercice	-
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31 décembre 2007	944 105
Date prévue de remboursement des trois tranches	le 03/11 des exercices 2010, 2011 et 2012

En tenant compte des frais de montage, le taux d'intérêt effectif de cet emprunt est de 4,68 %.

Les obligations émises ont été admises sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA à compter de leur émission.

Le risque de taux lié à la variation de l'Euribor 3 mois est géré par la Direction Financière du Groupe en liaison avec les principaux établissements bancaires partenaires. Une couverture de taux a été mise en place début 2007.

Les caractéristiques des BSAR sont les suivantes :

K€	Bons de Souscriptions d'actions remboursables 03/11/2006
Nombre de bons attachés à l'émission de l'emprunt obligataire	944 105
Prix d'exercice (en €)	36
Date de péremption des bons	03/11/2012
Nombre de bons exercés au cours de l'exercice	135
Nombre de bons en circulation au 31 décembre 2007	943 970
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	943 970
Augmentation de capital potentielle en valeur nominale (en €)	141 596

A chaque obligation est attachée un BSAR. Ces BSAR sont librement cessibles de gré à gré dès leur émission. Toutefois ils ne sont devenus négociables sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA qu'à compter du 5 novembre 2007.

Conformément à la note d'opération ci-dessus référencée, les établissements bancaires ayant souscrit à l'opération ont cédé les BSAR aux principaux cédants de DPS (les principaux actionnaires) au prix convenu de 1,10 €. Ces BSAR ont ensuite été proposés au même prix à moins de cent cadres et mandataires sociaux du groupe Devoteam.

5. 12 Provisions

Le tableau suivant donne le détail des mouvements de provisions et leur montant par principale catégorie :

K€	Au 31/12/ 2006	Variation de périmètre	Dotation	Reprise		Autres variations	Au 31/12/ 2007
				Utilisée	Non utilisée		
Provisions							
Provisions - non courant	658	404	30	(694)	(13)	(209)	176
Provisions – courant	787	477	1 080	(430)	(259)	194	1 849
Provisions pour pensions et retraites – non courant	1 465	1 150	496	(13)		(576)	2 522
TOTAL	2 910	2 031	1 606	(1 137)	(272)	(591)	4 547

Les provisions (courant et non courant) de K€ 2 025 correspondent à des provisions pour loyers sur un bâtiment inoccupé pour K€ 414, pour K€ 257 à des provisions pour restructuration et pour K€ 1 354 à d'autres provisions, notamment à des provisions pour litiges salariaux (dont K€ 588 sur les entités françaises).

Les provisions pour retraites s'élèvent à K€ 2 522 après une dotation sur l'exercice de K€ 496 et une reprise de K€ 13. Les autres variations se composent principalement des écarts actuariels sur la PIDR pour K€ (589). La variation de périmètre provient de l'entrée dans le groupe des sociétés auSystems.

Les principales sociétés concernées par les engagements retraites sont les sociétés françaises pour K€ 2 364.

Engagement de retraites :

Les salariés du groupe bénéficient dans certains pays d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont la France et l'Autriche. La charge correspondante est prise en compte dans le résultat sur l'exercice.

Cette comptabilisation suit les règles détaillées en note 3.8.

1) Hypothèses retenues (2006 et 2007) :

1. Taux d'actualisation de 5,15 % en 2007 (4,5 % en Autriche) et de 4,5 % en 2006 (4 % en Autriche)
2. Taux d'inflation 2,5 % (0 en Autriche)
3. Taux d'augmentation des salaires de 3%

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou sociétés du groupe.

Sensibilité aux hypothèses : la variation de 0,25 point du taux annuel d'actualisation entraînerait une variation des engagements de 4,02 % en France.

Le groupe prend en compte les charges sociales et patronales pour effectuer ces calculs.

2) Evolution sur l'exercice :

(en milliers d'euros)	2007			2006		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Valeur actuelle des prestations pour services rendus						
A l'ouverture de l'exercice	(1 337)	(128)	(1 465)	(2 048)	(104)	(2 152)
Coûts des services rendus	(308)	(54)	(363)	(419)	(44)	(463)
Coût financier	(114)	(20)	(134)	(102)	(21)	(123)
Prestations servies sur l'exercice	14		14	51		51
Gains (pertes) actuarielles reconnues directement en capitaux propres	544	45	589	1 181	41	1 222
Variations de périmètres	(1 150)		(1 150)		(65)	
Autres Variations	(13)		(13)		65	
A la clôture de l'exercice	(2 364)	(158)	(2 522)	(1 337)	(128)	(1 465)

L'écart de ré estimation en valeur sur l'exercice 2006 provient essentiellement de l'ajustement du taux de rotation de personnel sur les entités françaises. L'écart de 2007 provient des différences entre les hypothèses de taux de rotation et la rotation réelle.

Le total des écarts actuariels cumulés constatés en capitaux propres au 31 décembre 2007 s'élève à K€ 1 811 contre K€ 1 222 au 31 décembre 2006.

3) Charges comptabilisées :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Droits acquis par le salarié pendant l'exercice	(308)	(54)	(363)	(419)	(44)	(463)
Actualisation des droits acquis	(114)	(20)	(134)	(102)	(21)	(123)
Prestations servies sur l'exercice	14		14	51		51
Total.....	(408)	(74)	(482)	(470)	(65)	(535)

Les droits acquis par les salariés pendant l'exercice ainsi que les prestations servies sur l'exercice sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat. L'actualisation des droits acquis est elle comptabilisée en charges financières.

Les estimations de cotisations sur l'exercice 2008 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Estimations 2008		
	France	Etranger	Total
Droits acquis par le salarié pendant l'exercice	(299)	(54)	(353)
Actualisation des droits acquis	(136)	(20)	(156)
Prestations servies sur l'exercice	55		55
Total.....	(380)	(74)	(454)

5.13 Résultat par action (RPA)

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat consolidé (K€)	19 464	15 473
Nombre moyen pondéré d'actions	9 872 502	9 680 432
RPA (€)	1,97	1,60
Résultat dilué par action	1,88	1,50

Pour le principe de ce calcul voir la note 3.17.

Le numérateur utilisé s'élève à K€ 19 464 pour le résultat par action et pour le résultat dilué par action, il correspond au résultat part du groupe de l'exercice 2007.

Le nombre moyen pondéré utilisé au dénominateur est de 9 872 502 actions pour le résultat par action et de 10 351 028 pour le résultat dilué par action. La différence de 478 526 provient d'actions théoriques qui pourraient être créées par l'utilisation des instruments à effet dilutif.

Au 31/12/2007, 943 970 bons de souscriptions n'ont pas d'effet dilutif puisqu'ils ne sont pas « dans la monnaie ».

NOTE 6 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Information Comparative

L'impact sur les états financiers des acquisitions réalisées en 2007 est présenté en note 4.2.

Selon l'instruction n°2007-05 du 2/10/07 de l'AMF, des comptes pro forma sont à produire si le périmètre varie de plus de 25% au cours de l'année. Les impacts étant inférieurs à 25%, le Groupe n'a pas d'obligation d'établissement de comptes pro forma.

6.2 Information sectorielle

Le secteur géographique correspond au premier niveau d'information sectorielle définie par « IAS 14 » ; le secteur activité est donc le second. Seuls les secteurs représentant au moins 10% du total des produits sectoriels, ou 10% du résultat cumulé des secteurs bénéficiaires ou des secteurs en pertes ou au moins 10% du total des actifs sectoriels sont présentés.

6.2.1 Secteurs géographiques

L'analyse est fondée sur la localisation géographique de ses actifs. Selon les définitions ci-dessus, le groupe a déterminé deux zones géographiques distinctes, à savoir la France et le Reste du monde. Les éléments sectoriels ne comprennent que les annulations des opérations intra secteurs, la colonne « Eliminations » regroupe la suppression des opérations et comptes entre les différents secteurs (inter secteurs).

En K€	France		Etranger		Eliminations		Comptes Consolidés	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Chiffres d'affaires sectoriels	210 283	176 373	166 477	93 413	(6 865)	(3 105)	369 895	266 681
- dont clients internes.....	5 143	2 705	1 722	705				
Résultat sectoriel avant impôt.....	11 979	12 055	17 301	10 096	(1 637)	(1 282)	27 643	20 869
Valeur comptable des actifs sectoriels	270 869	211 131	123 431	65 677	(69 558)	(32 789)	324 742	244 019
Passifs sectoriels (hors capitaux propres)	167 034	126 644	86 544	43 834	(30 351)	(9 040)	223 227	161 438
Investissements sectoriels hors goodwill (immobilisations corporelles et incorporelles).....	2 012	4 164	1 673	1 479			3 685	5 643
Dotations nettes aux amortissements sectoriels.....	1 676	1 478	1 264	674			2 940	2 152
Pertes de Valeurs des Goodwills.....			558	481			558	481
Autres charges sans contrepartie de trésorerie.....	144	1 378					144	1 378

6.2.2 Secteurs d'activité

Le groupe est géré en deux secteurs d'activité : *Business Consulting* (ex secteur *Consulting*) et *Technology Consulting* (ex secteur *Solutions*).

Le secteur *Technology Consulting* intervient dans la conception et mise en oeuvre de solutions qui correspondent aux besoins définis par nos clients avec les technologies adéquates (mise en oeuvre de solutions, engagement de résultat et transfert de compétences).

Le *Business Consulting* peut être défini comme une mise à disposition de compétences dans le but d'aider les sociétés et les organisations à atteindre leurs objectifs de développement et de croissance.

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante ; la colonne « Eliminations » regroupe la suppression des opérations et comptes entre les différents secteurs.

Au 31/12/2007	(en K€)	Technology Consulting	Business Consulting	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires sectoriel		315 285	72 454	(17 844)	369 895
Valeur comptable des actifs sectoriels		317 909	51 448	(44 615)	324 742
Investissements sectoriels (immobilisations corporelles et incorporelles).....		3 028	657		3 685

Au 31/12/2006	(en K€)	Technology Consulting	Business Consulting	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires sectoriel		220 744	61 773	(15 836)	266 681
Valeur comptable des actifs sectoriels		199 276	49 890	(5 147)	244 019
Investissements sectoriels (immobilisations corporelles et incorporelles).....		5 108	535		5 643

6.3 Autres Produits

Les autres produits à fin 2007 pour un montant de K€ 624 (contre K€ 827 à fin 2006), se composent principalement de subventions d'exploitation pour K€ 453.

6.4 Charges de personnel et rémunération fondée sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) ont été attribués aux salariés du groupe. Au 31 décembre 2007, respectivement 176 options d'achat, 434 921 options de souscription et 262 202 BCE sont en circulation.

Dans le cadre du rapprochement avec Devoteam Consulting, Devoteam s'est engagé à assurer la liquidité des options et BCE de Devoteam Consulting selon une parité de 47 actions Devoteam Consulting contre 14 actions Devoteam. Les options résiduelles sur Devoteam Consulting représentent un engagement potentiel de 6 656 actions Devoteam au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, des options de souscription ou BCE correspondant à 697 123 actions Devoteam sont "dans la monnaie" à des prix d'exercice compris entre 3,20 Euros et 22,50 Euros.

L'impact des plans de stock options classé entre la marge d'exploitation et le résultat opérationnel courant au 31 décembre 2007 s'élève à K€ (130), contre K€(199) concernant l'exercice 2006.

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur selon la méthode de « *Black & Scholes* », le montant global restant à amortir entre 2008 et 2009 au titre des attributions rentrant dans le champ d'application de la norme *IFRS2* s'élève à K€(57).

L'évolution de l'intégralité des plans de stock-options est résumée dans le tableau ci-joint :

	2007		2006	
	Nombre d'actions ou d'options	Prix moyen d'exercice en €	Nombre d'actions ou d'options	Prix moyen d'exercice en €
Nombres d'actions pouvant être souscrites en début de période	990 648	9,3	1 204 322	9,2
Nombres d'options annulées durant la période	83 686	12,5	63 484	19,5
Nombres d'options souscrites durant la période	210 707	5,2	150 190	4,7
Nombres d'actions pouvant être souscrites en fin de période	696 255	10,1	990 648	9,3

Caractéristiques des plans retraités et hypothèses de calcul :

La volatilité retenue est de 30%, le taux de dividende de 0 (à l'exception du plan du 11 janvier 2006 : 0,2). La durée d'exercice des plans varie entre 5 et 7 ans et le prix d'exercice correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant l'attribution décoté de 5% au maximum.

Date du plan	Attribué	Nombre d'options en circulation au 31/12/2007	Nombre d'options en circulation au 31/12/2006	Prix d'exercice	1ère date d'exercice	Date d'expiration	Taux zéro coupon
1999-2002		61 610	142 825				
01/09/2003	532 950	163 107	284 155	5	01/01/2005	01/09/2010	5 %
12/09/2003	14 566	2 829	4 496	6,95	17/10/2003	12/09/2010	5 %
09/01/2004	40 000	33 000	36 750	8,2	9/01/2007	09/01/2011	4 %
04/10/2004	512 000	331 574	401 000	10,8	04/10/2007	03/10/2009	3 %
11/01/2006	121 500	86 050	101 500	20,2	11/01/2008	11/01/2013	3,11 %
22/02/2006	20 000	18 085	19 922	22,5	11/01/2008	10/01/2013	3,11 %
TOTAL	1 241 516	696 255	990 648				

Le plan du 22 février concerne la société Da Vinci, dans le cadre de son acquisition.

Charges de personnel :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Salaires et traitements	(175 064)	(126 147)
Charges Sociales	(53 921)	(41 741)
Charges d'indemnités de départ à la retraite ...	(363)	(412)
Participation et intéressement des salariés	(742)	(1 314)
TOTAL	(230 090)	(169 614)

La charge de participation et intéressement au titre de 2007 concerne les sociétés Technologies et Opérations pour K€ 447, Da Vinci pour K€ 174 et Devoteam Consulting pour K€ 185.

Pour l'exercice 2006, elle concernait principalement les sociétés Technologies et Opérations pour K€ 358, Devoteam Outsourcing pour K€ 257, Da Vinci pour K€ 500 et Devoteam SA pour K€ 199.

6.5 Autres charges et produits opérationnels

Les principaux composants des autres charges et produits opérationnels sont les suivants :

Autres charges opérationnelles:	2007	2006	Autres produits opérationnels:	2007	2006
- Charges et provisions pour restructuration..	(1 158)				
- Valeurs nettes des immobilisations cédées	(87)	(96)	- sur cession d'immobilisation	82	89
- Pertes de valeurs des goodwills	(558)	(481)	- Badwill.....	374	
- Report de pertes fiscales sur regroupement d'entreprise		(422)	- Reprises sur provision	-	10
- divers	(9)	(49)	- divers	16	
Total	(1 812)	(1 048)	Total	472	99

Les pertes de valeur sur les goodwills concernent Quaint pour K€ (558) en 2007 et Devoteam UK pour K€ (481) en 2006.

Les charges et provisions pour restructuration se composent de provisions pour K€ (283) dont K€ (191) sur les entités belges et de charges pour K€ (875), dont K€ (575) sur les entités françaises, K€ (125) sur les sociétés anglaises et K€ (116) sur les entités suisses.

L'écart d'acquisition négatif provient principalement de l'accord de transfert d'actifs en Belgique pour K€ 317. En 2006, la perte fiscale concernait la société Cesmo Consulting pour K€ (422).

6.6 Charges et produits financiers

Au 31 décembre 2007, les principaux composants des charges et produits financiers sont les suivants :

Charges financières :	2007	2006	Produits financiers :	2007	2006
Actualisation des droits acquis des engagements de retraite.....	(134)	(123)	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat (trading)	501	705
Différence négative de change	(688)	(136)	Différence positive de change.....	482	65
Charges nettes sur cession VMP ...		(1)	Produit d'intérêt	491	80
Intérêts sur emprunt obligataire évalués au coût amorti.....	(2 862)	(420)	Gains sur actif disponible à la vente...	94	
Intérêts sur contrat de location financement	(81)	(89)	Gains sur actif disponible à la vente transférés des capitaux propres.....	430	
Actualisation du Put sur les minoritaires de Devoteam outsourcing.....	(97)	(108)	Plus value sur actifs évalués à la juste valeur par le résultat (option de la juste valeur)...	607	27
Autres Intérêts et charges assimilées	(432)	(98)	Valeur temps du dérivé de couverture de taux	93	
Autres charges financières	(102)	(69)	Revenus sur la couverture de taux....	34	
Total	(4 396)	(1 044)	Autres produits	96	95
			Total	2 826	972

Eléments reconnus directement par les capitaux propres avant impôt :

K€	2007	2006
Gains sur actif disponible à la vente...	(430)	
Ecart de change.....	260	54
Total.....	(170)	54
Reconnu en Réserves consolidées.....	(430)	
Reconnu en Réserves de conversion...	260	54

6.7 Impôt

6.7.1 Décomposition par nature d'impôt

1 / Impôt courant. – La charge d'impôts sur les bénéfices est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

2 / Impôts différés- La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 3.15.

La décomposition par nature d'impôt est la suivante :

K€	31/12/2007	31/12/2006
Impôt courant	(7 055)	(2 727)
Variation d'impôts différés	(498)	(2 145)
Total	(7 553)	(4 872)

Charge d'impôt différé :

K€	31/12/2007	31/12/2006
Différences temporelles	(268)	202
Consommation de déficits activés	(1 774)	(3 522)
Activation de Reports Déficitaires	1 240	1 012
Actif de couverture de taux	(32)	
Retraitement des actions propres.....	(29)	156
Relation Commerciale suite aux Regroupements d'entreprises...	188	147
Avantages au personnel	158	164
OBSAR	194	(292)
Autres	(175)	(12)
Total	(498)	(2 145)

La variation d'impôts différés résulte principalement de la consommation de reports déficitaires précédemment activés à hauteur de K€ (601) en Espagne et de K€ (1 083) par l'intégration fiscale en France, et de l'activation des reports déficitaires précédemment non activés pour K€ 1 131 sur la France, la Belgique et l'Angleterre pour respectivement K€ 115, K€ 601 et K€ 415.

6.7.2 Rapprochement charge d'impôt totale/ charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net de l'ensemble consolidé	20 091	15 997
Charge d'impôt	7 553	4 872
Résultat avant impôt	27 644	20 869
Taux d'impôt applicable aux sociétés françaises	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	9 518	7 185
Activation de report déficitaire précédemment non reconnu	(1 136)	(1 012)
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	(938)	(1 083)
Différences permanentes et autres éléments	1 053	213
Différence de taux d'imposition entre pays	(944)	(431)
Impôt total calculé	7 553	4 872
Impôt enregistré	7 553	4 872

L'activation de reports déficitaires en 2007, provient principalement des sociétés Devoteam Télécom & Média pour K€ 601 et Devoteam UK pour K€ 280. Ces sociétés sont celles qui ont principalement consommés des déficits fiscaux antérieurement non reconnus à hauteur de K€ 694 pour Devoteam Télécom and Media et de K€ 223 pour Devoteam UK.

NOTE 7 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le groupe utilise la méthode indirecte pour la présentation de son tableau de flux. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

7.1 Acquisitions et sorties de filiales et autres unités opérationnelles

Le détail et la répartition des prix d'acquisition sont détaillés dans la note 4.2.

Les sociétés acquises disposaient à leur date d'acquisition d'un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de K€ 15 604 et d'un montant de trésorerie nette, comme définie en Note 5.7, de K€ 11 672.

Le montant des actifs et passifs des entités acquises au cours de l'exercice sont détaillés en note 5.2.

7.2 Effets de variations de change sur la trésorerie

L'impact du change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie détenus en monnaies étrangères s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2007
Moyen Orient	(107)
Suisse	(66)
République Tchèque	6
Danemark	(1)
Angleterre	(110)
Maroc	(9)
Norvège	125
Suède	(51)
Total	(212)

7.3 Cautions données

Les principales cautions, avals et garanties donnés par Devoteam SA à ses filiales sont une caution destinée à garantir les engagements de locations pris par Devoteam Outsourcing à hauteur de 8 M€.

NOTE 8 : INFORMATION SUR LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Cette partie regroupe les informations requises par la norme IFRS 7 obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2007.

8.1 Politique de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché du fait de l'utilisation d'instruments financiers.

Cette note présente des informations sur l'exposition du groupe à ces différents risques ainsi que la manière dont le groupe appréhende et gère ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le groupe si un client ou la contrepartie d'un instrument financier est défaillant dans l'exécution de ses obligations. Le principal risque de crédit identifié par le groupe concerne les créances clients ainsi que les placements de ses excédents de trésorerie.

Créances clients :

L'exposition du groupe au risque de crédit réside principalement dans les caractéristiques individuelles de chaque client avec lequel le groupe est en relation. Le portefeuille de clients du groupe est principalement constitué de grands comptes internationaux ayant une assise financière importante. Aucun de nos principaux clients ne représente plus de 8% du chiffre d'affaires annuel du groupe. Les 5 plus gros clients représentent 30,7% du chiffre d'affaires consolidé.

Le risque de crédit client est géré par la direction financière de chaque entité du groupe. Le groupe a mis en place pour chaque entité une revue régulière des créances clients au moment de la revue mensuelle des résultats. Chaque retard de paiement significatif fait l'objet d'un suivi et si nécessaire d'un plan d'action.

Lors d'une entrée en relation avec un nouveau client, une étude de solvabilité est réalisée en fonction de la taille de celui-ci.

Le groupe évalue son risque de crédit à chaque clôture. Cette évaluation se base sur une analyse individuelle de chaque créance présentant un risque d'irrecouvrabilité et une provision est comptabilisée représentant la meilleure estimation de la perte probable qui sera subie par le groupe.

Investissements des excédents de trésorerie

Le groupe limite son exposition au risque de crédit en n'investissant ses fonds uniquement qu'en dépôts bancaires à capital garanti et en OPCVM monétaires réguliers émis par des contreparties bancaires de premier rang, ainsi que sur des contrats de capitalisation à capital garanti émis auprès d'assureur de premier rang.

Compte tenu de la qualité des contreparties, le groupe ne s'attend pas à ce qu'une des contreparties ne puisse faire face à ses obligations.

Cautions et garanties données

Le groupe se porte uniquement garant pour les filiales du groupe. Les principales garanties et cautions données sont décrites à la note 7.3.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le groupe ne puisse faire face à ses obligations financières. L'approche du groupe dans la gestion de ce risque est de s'assurer en permanence que le groupe possède des fonds suffisants pour faire face à ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance.

La direction financière a mis en place un suivi du cash flow prévisionnel (mensuel et annuel) pour chaque entité opérationnelle du groupe qui lui permet de gérer le risque de liquidité avec une visibilité suffisante.

A la date de clôture, le groupe ne présente pas de risque de liquidité puisque la trésorerie brute de 62M€ excède la dette financière de 60M€.

D'autre part le groupe, compte tenu de sa position de trésorerie, n'a pas mis en place de ligne de crédit significative. Cependant en cas de besoin, le groupe possède une structure financière saine lui permettant de mettre en place de telles lignes.

Les ratios exigés par le contrat OBSAR sont détaillés en note 5.11.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de changement du prix de marché de certains paramètres tels que les taux de change des devises, les taux d'intérêts, le cours de l'action qui pourraient affecter les résultats et les capitaux propres du groupe.

Risque de change

L'activité du groupe est majoritairement réalisée en zone euro (79% son chiffres d'affaires en 2007). D'autre part le marché de chaque entité est plutôt local ce qui signifie que le chiffre d'affaire et les coûts sont libellés essentiellement dans la même monnaie.

Le groupe ne présente donc pas de risque de change significatif et de ce fait ne met pas en place d'instruments de couverture de change.

Les principales devises, autre que l'Euro, sont le GBP, le DKK et le NOK, chacune représentant moins de 6% des ventes du groupe.

Les emprunts et dettes financières son quasi exclusivement libellés en euros et ne présente à ce titre pas de risque de change significatif.

Au regard des autres actifs et dettes libellés en monnaie étrangère, le groupe s'assure que son exposition nette demeure non significative et à ce titre peut-être amené à procéder à des achats de devises « à cours spot » afin de couvrir ses engagements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est géré par la direction financière du groupe en relation avec les principales contreparties bancaires. La politique du groupe est de se couvrir contre une hausse de ses flux futurs de remboursement et utilise pour cela des instruments financiers dérivés souscrits auprès de banques de premier rang.

La gestion du risque de taux concerne principalement l'OBSAR émise à taux variable en 2006 dont les caractéristiques sont décrites à la note 5.11.

Le groupe a mis en place une couverture de taux dont les caractéristiques sont décrites à la note 5.3.

Risque sur actions propres

Le groupe détient moins de 1% de ses propres actions. Celles-ci sont destinées principalement à financer sa croissance externe ainsi qu'à la couverture de plans d'options d'achat.

Le résultat du groupe n'est pas sensible aux variations de cours de l'action dans la mesure où ces variations s'imputent directement sur les capitaux propres du groupe.

Les décisions d'achat ou vente d'actions propres sont traitées au cas par cas et sur décision du Directoire.

Gestion du capital

Stock Options :

Devoteam a toujours promu la participation de ses collaborateurs au capital de la société, et ce notamment dans le cadre d'attribution de plan d'options. Ainsi à fin 2007, les salariés, anciens salariés ou fondateurs de filiales détiennent 5,4% du capital de Devoteam et 6,9% potentiels supplémentaires via les options et BSPCE non exercés à ce jour.

Rachats d'actions

Le groupe a mis en place un programme de rachats d'action qui lui permet notamment :

- d'assurer l'animation et la liquidité du marché secondaire par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnu par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver et utiliser ultérieurement ces actions dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

8.2 Importance des instruments financiers dans le bilan et dans la performance du groupe

8.2.1 Présentation des instruments financiers au bilan du groupe par catégories

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la valeur de marché (ou juste valeur). Ce tableau n'inclut pas, les goodwill, les immobilisations, les titres mis en équivalence, les impôts différés ainsi que les provisions.

	Note	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat (trading)	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat (Option de JV)	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable	Valeur de marché (juste valeur)
Dépôts et cautionnements	5.3			2 476			2 476	2 476
Titres de participation non consolidées	5.3				43		43	43
Actif de couverture de taux	5.3	395					395	395
Prêts	5.3			1 032			1 032	1 032
Autres actifs financiers				16			16	16
Actifs financiers non courants		395	0	3 524	43	0	3 962	3 962
Créances clients	5.6			173 063			173 063	173 063
Autres créances	5.6			12 155			12 155	12 155
Autres actifs financiers	5.7	330	607	924			1 861	1 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7	883		60 872			61 755	61 755
Actifs financiers courants		1 213	607	247 014	0	0	248 834	248 834
Total actifs financiers		1 608	607	250 538	43	0	252 796	252 796
OBSAR	5.11					54 896	54 896	54 896
Emprunts Bancaires	5.11					282	282	282
Put minoritaires	5.5					2 739	2 739	2 739
Contrat de location financement	5.11					2 154	2 154	2 154
Autres passifs financiers non courants	5.5					5 751	5 751	5 751
Passifs financiers non courants		0	0	0		65 822	65 822	65 822
Emprunts Bancaires	5.11					2 589	2 589	2 589
Dettes fournisseurs	5.6					31 478	31 478	31 478
Dettes fiscales et sociales	5.6					84 651	84 651	84 651
Autres dettes	5.6					33 229	33 229	33 229
Passifs financiers courants		0	0	0		151 947	151 947	151 947
Total passifs financiers		0	0	0		217 769	217 769	217 769

8.2.2 Présentation au compte de résultat des gains et pertes par catégories

Le tableau ci-dessous détail les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers selon leur catégorie :

En K€	2007	2006
Produits sur actifs financiers à la juste valeur (trading)	641	705
Produits sur actifs financiers à la juste valeur sur option	607	0
Produits sur prêts et créances	1 054	268
Produits sur actifs disponibles à la vente	94	0
Produits sur actifs disponibles à la vente transférés des capitaux propres	430	0
Total produits financiers	2 826	972
Charges sur actifs financiers à la juste valeur (trading)	23	0
Charges sur actifs financiers à la juste valeur sur option		
Charges sur passifs financiers au coût amorti	4 373	1 044
Charges sur actifs disponibles à la vente		
Total charges financières	4 396	1 044
Résultat financier	(1 570)	(72)

8.3 Exposition du groupe aux risques financiers

8.3.1 Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente le risque maximum de crédit auquel le groupe est exposé. Le tableau ci-dessous récapitule les valeurs comptables par catégorie d'actifs :

En K€	2007	2006
Dépôts et cautionnements	2 476	1 290
Titres de participation non consolidées	43	33
Actif de couverture de taux	395	0
Prêts	1 032	0
Autres actifs long terme	16	122
Créances clients	173 063	86 171
Autres créances	12 134	10 213
Autres actifs financiers	1 882	39 767
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 755	47 204
Total	252 796	184 800

Le risque principal de crédit identifié par le groupe, tel que défini à la note 8.1, est constitué par les créances sur les clients ainsi que par les placements des excédents de trésorerie.

Les excédents de trésorerie du groupe sont uniquement investis sur des dépôts bancaires, des OPCVM monétaires et en contrats de capitalisations auprès de contreparties de premier rang.

Concernant les créances clients, le tableau ci-dessous présente le total des créances clients échues et non échues par tranches :

Créances clients bruts (K€)	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Brut	Provision	Brut	Provision
Non échues et factures à émettre..	144 722		68 312	
Echues de moins d'un mois.	17 794		12 914	
Echues de 1 à 3 mois.....	7 236		3 031	
Echues de 3 à 6 mois.....	2 521	93	2 097	183
Echues de plus de 6 mois...	1 672	789	535	535
Total	173 945	882	86 889	718

En se basant sur son expérience passée et sur une analyse au cas par cas des créances, le groupe estime qu'aucune provision supplémentaire n'est nécessaire sur les créances échues et non réglées et particulièrement sur les créances échues de plus de 6 mois. Ces dernières sont identifiées et suivies par le management.

Par zone géographique, le risque client se répartit de la façon suivante :

(K€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
France.....	114 500	58 360
Etranger	59 445	28 529
Total	173 945	86 889

8.3.2 Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers (hors provisions courantes et non courantes et impôts différés passifs) sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

2007 (en K€)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
OBSAR (y compris intérêts courus et non courus) (1)	54 896	66 103	2 600	63 503	
Locations financières	2 154	2 638	284	832	1 522
Autres emprunts et dettes financières	283	283	283		
Concours bancaires courants	2 589	2 589	2 589		
Fournisseurs et comptes rattachés	31 478	31 478	31 478		
Dettes fiscales et sociales	84 651	84 651	84 651		
Autres dettes financières actualisées	12 560	13 318	4 567	8 751	
Autres dettes financières non actualisées	29 158	29 158	23 453	5 705	
Total	217 769	230 218	149 905	78 791	1 522

2006 (en K€)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
OBSAR (y compris intérêts courus et non courus) (1)	54 262	65 820	2 023	44 555	19 242
Locations financières	2 357	2 922	284	926	1 712
Autres emprunts et dettes financières	677	677	677		
Concours bancaires courants	954	954	954		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 579	21 579	21 579		
Dettes fiscales et sociales	55 358	55 358	55 358		
Autres dettes financières actualisées	8 914	9 148	2 006	7 142	
Autres dettes financières non actualisées	13 936	13 936	13 936		
Total	158 037	170 394	96 817	52 623	20 954

(1) Flux futurs évalués sur la base du taux l'Euribor 3 mois de la dernière échéance contractuelle annuelle au 5 novembre.

8.3.3 Risque de Change

Le risque de change tel que décrit à la note 8.1 se concentre essentiellement sur la couronne Norvégienne (NOK), la couronne Danoise (DKK) et la livre sterling (GBP).

Le tableau ci-dessous donne le taux comparé de ces devises contre euro appliquées au cours de l'année :

Euro	Taux moyen		Taux clôture	
	2007	2006	2007	2006
NOK	8,02019	8,05093	7,97550	8,24090
DKK	7,45118	7,45963	7,45880	7,45790
GBP	0,68479	0,68205	0,73790	0,67430

Sensibilité

Le tableau ci-dessous décrit les impacts sur le bilan et sur le compte de résultat d'une variation de plus ou moins 10% des taux de change (moyen et clôture) appliqués aux devises ci-dessous :

En K€	2007		2006	
	+10%	-10%	+10%	-10%
Impact sur les capitaux propres	(656)	802	(543)	644
Impact sur le résultat	(310)	379	(187)	159

8.3.4 Risque de taux d'intérêt

La structure de la dette financière du groupe se répartie comme suit entre taux fixe et taux variable :

Dettes financières (en K€)	2007	2006
Taux variable		
OBSAR	54 896	54 262
Concours bancaires	2 589	954
Taux fixe		
Locations financières	2 154	2 357
Autres dettes financières	283	677
Total	59 922	58 250

Les principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières sont les suivants :

En K€	Devise	Taux d'intérêt	Maturité	31-déc-07		31-déc-06	
				Valeur d'origine	Valeur comptable	Valeur d'origine	Valeur comptable
OBSAR	EUR	E3M + 0,07%	2010 à 2012	55 702	54 896	55 702	54 262
Locations financières	EUR	3,4% et 5,15%	2009 et 2020	2 758	2 154	2 758	2 357
Concours bancaires	EUR	E3M + 0,8%	court terme	2 500	2 500	0	0

Le principal risque de taux d'intérêt du groupe est constitué par l'émission en novembre 2006 de l'OBSAR dont les caractéristiques figurent à la note 5.11. L'OBSAR est indexée sur le taux Euribor 3 mois (E3M). A ce titre le groupe a mis en place une couverture de taux dont les caractéristiques figurent à la note 5.3.

La charge d'intérêt totale (avant couverture) de l'OBSAR calculée par la méthode du taux d'intérêt effectif s'est élevée à 2 862 K€ pour l'année 2007. Le flux net après couverture s'est élevé à 2 839 K€.

Une hausse instantanée de 1% (100 points de base) de l'E3M par rapport au dernier taux connu n'aurait aucun impact sur les résultats du groupe puisque le groupe est capé à 4,20%. En revanche une baisse instantanée de 1% aurait un impact avant impôt en année pleine négatif de 185 K€ sur le résultat financier du groupe.

NOTE 9 - INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Ventilation de l'effectif

L'effectif de fin de période s'établit à 3 948 salariés, contre 2 836 pour l'exercice 2006, composé quasi exclusivement de cadres.

9.2 Parties liées

9.2.1 Rémunération des organes de Direction

Les rémunérations des organes de Direction se décomposent comme suit :

En K€	2007	2006
Avantages du personnel à court terme...	692	558
Avantages postérieurs à l'emploi.....	5	7
Indemnités de fin de contrat de travail...	-	-
Autres avantages long terme.....	-	-
Paielements fondés sur des actions.....	-	-
	697	565

L'engagement de retraite des organes de direction s'élève à K€ 47 au 31 décembre 2007.

Les montants des jetons de présence versés en 2007 aux membres du conseil de surveillance se sont élevés à K € 60 en 2007 et en 2006

9.2.2 Informations sur les entreprises associées

Le groupe dispose d'une option d'achat sur le capital de la société Between tel que décrit au paragraphe « Autres actifs financiers courant » de la note 5.7. Cette option devient exerçable, sans autres conditions, à partir du 1^{er} janvier 2008.

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Le tableau suivant donne le détail du montant total des transactions conclues avec les parties liées au titre des exercices 2007 et 2006 :

En K€	2007	2006
Ventes aux parties liées.....	3 517	2 137
Achats auprès des parties liées....	321	460
Dividendes et Autres Produits de participation.....	221	300
Intérêts et charges financières.....	24	-
Autres produits opérationnels.....	-	-
Créances sur les parties liées.....	1 493	1 074
Dettes envers les parties liées.....	65	145

NOTE 10 - EVENEMENT SIGNIFICATIF POSTERIEUR AU 31 DECEMBRE 2007

Le 4 mars 2008, le groupe a procédé au rachat complémentaire de 45% du capital de sa filiale norvégienne Da Vinci Consulting auprès des actionnaires minoritaires pour un total de K€ 3 998 intégralement payé en numéraire.

20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles

Rapport des Commissaires aux Comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Devoteam S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.6.5. aux états financiers précisent la méthode de comptabilisation et d'évaluation de l'emprunt obligataire à bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR). Nous nous sommes assurés que le traitement comptable retenu et l'information fournie dans les notes 3.6.5 et 5.11 étaient appropriés eu égard aux caractéristiques du contrat d'émission.

La société procède au minimum une fois par an, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.2.1. aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons également vérifié que les notes 3.2.1. et 5.2. aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 24 avril 2008

Paris, le 24 avril 2008

KPMG Audit

NSK Fiduciaire

Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi
Associé

Jean-Marc Bordja
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Abandon par votre société du compte courant de Devoteam Solutions AG

Personne concernée : Stanislas de Bentzmann, Président du Directoire de Devoteam S.A. et administrateur de Devoteam Solutions AG

Nature et objet : afin de reconstituer les capitaux propres de votre filiale suisse Devoteam Solutions AG et lui permettre ainsi d'envisager de fusionner avec votre filiale Genesis Communication, le Directoire a demandé au Conseil de Surveillance la possibilité d'abandonner la totalité du compte courant que la société Devoteam S.A. détenait dans les comptes de cette filiale.

Le Conseil de Surveillance, qui s'est réuni le 31 août 2007, a autorisé cet abandon de créance.

Modalités : l'abandon de ce compte courant s'élève à € 428 000 ; l'abandon est consenti sans clause de retour à meilleure fortune.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat de prestation de services avec la société « BON CONSEIL »

Nature et objet : votre société confie à Monsieur Michel Bon via sa société « BON CONSEIL » des études spécifiques sur les projets d'acquisitions du Groupe, une veille technologique et un appui opérationnel dans le domaine des Telecoms.

Modalités : le taux journalier d'intervention est fixé à €2 000,00 HT avec un plafond d'engagement de dépenses à hauteur de €80 000,00 HT pour l'année 2007.

Le montant facturé au cours de l'année 2007 par la société « BON CONSEIL » s'élève à €80 000,00 HT.

Mission d'étude du marché Turc

Nature et objet : votre société avait confié en décembre 2006 à Monsieur Bertrand de Bentzmann une mission de recherche d'acquisitions ciblées en Turquie.

Modalités : la mission avait été confiée pour une durée maximum de 6 mois à compter de la tenue du Conseil de Surveillance l'ayant approuvée (soit du 13 décembre 2006 au 13 juin 2007).

Les honoraires étaient forfaitairement fixés à €15 000,00 HT.

Un rapport sur le marché Turc comportant des préconisations a été remis au Conseil de Surveillance à l'issue de cette mission au mois de février 2007.

Paris La Défense, le 24 avril 2008

Paris, le 24 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

NSK Fiduciaire

Jean-Pierre Valensi
Associé

Jean-Marc Bordja
Associé

20.4 Politique de distribution de dividendes

Devoteam distribue un dividende depuis l'exercice 2004 et prévoit de distribuer 0,3 € par action au titre de l'exercice 2007. Au titre des trois exercices précédents, la Société avait versé :

Dividende par action

2004	0,1 €
2005	0,18 €
2006	0,25 €

20.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

20.6 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

Montant du capital souscrit

Nombre d'actions émises

Le capital de la société est fixé à la somme de 1.523.795,87€. Il est divisé en 10 054 901 actions de 0,15 € chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Capital autorisé non émis

Délégations d'augmentation de capital (AC) votées en Assemblée Générale (AG)

Type de délégation donnée au Directoire	Date de l'AG ayant consenti la délégation (n° résolution)	Montant nominal maximal de l'AC	Durée de l'autorisation	Montant utilisé de la délégation au 31/12/07	Nombre de titres maximal émis	% capital social	% droits de vote (DV)	Dilution en capital et DV (2)
AC par émission de valeurs mobilières avec maintien du DPS (1)	28/07/06 (1ère R)	750.000 €	26 mois	Utilisée à raison de 18,9% (3)	5.000.000	49,73	38,16	0,67 / 0,56 (4)
AC par émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du DPS	28/07/06 (2ème R)	250.000 € (s'imputant sur le montant de 750.000 €)	26 mois	Non utilisée	1.666.667	16,58	12,72	0,86 / 0,68
AC par émission de valeurs mobilières sans DPS dans la limite de 10% du capital social / an	28/07/06 (4ème R)	250.000 €	26 mois	Non utilisée	1.666.667	16,58	12,72	0,86 / 0,68
AC dans la limite de 10% du capital social par an pour rémunérer des apports en nature hors contexte OPE	28/07/06 (5ème R)	250.000 €	26 mois	Non utilisée	1.666.667	16,58	12,72	0,86 / 0,68
AC par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, de fusion ou d'apport	28/07/06 (1ère R)	2.000.000 €	26 mois	Non utilisée	-	-	-	-
Emission d'actions gratuites	10 juin 2005 (18ème R)	113.215 €	38 mois	Non utilisée	746.470	7,42	5,70	0,93 / 0,73
Emission d'Options de souscription	25 mai 2007 (9ème R)	75.000 €	38 mois	Non utilisée	500.000	4,97	3,82	0,95 / 0,74

(1) DPS : droit préférentiel de souscription

(2) pour un actionnaire détenant 1% du capital avant opération

(3) utilisation dans le cadre de l'émission de 944.105 OBSAR

(4) dilution résultant de l'OBSAR : 0,91% en capital et 0,72% en DV

Actions propres détenues par l'émetteur ou en son nom ou par ses filiales

Le 31/12/2007, la Société détenait 92.616 actions, soit 0,9% du capital, pour une valeur d'achat et une valeur boursière de respectivement 2,9 et 2,3 millions d'euros. A cette date, les actions propres se répartissaient en :

- 17 808 actions en garantie des plans d'options d'achat d'actions ;
- 4 963 actions affectées au contrat de liquidité mis en place avec la société Oddo Midcap en date du 4 novembre 2005 ;
- 69 845 actions destinées aux acquisitions.

Il n'y a pas de clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portant sur plus de 0,5% du capital ou des droits de vote.

Actions non représentatives du capital

Néant

Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Dilution potentielle du capital

La dilution potentielle totale issue des options de souscription et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE) de Devoteam au 31/12/07 est de 696 079 actions, soit 6,9% du capital à cette date. Le tableau ci-après résume les caractéristiques des principaux instruments financiers donnant accès à terme au capital au 31 décembre 2007 :

	BCE		OPTIONS de SOUSCRIPTION							
Date de l'AG	24/06/2003	04/06/2004	05/06/2000				04/06/2004			
Plafond d'autorisation	500 000	300 000	850 000				700 000			
Date du Directoire	01/09/2003	04/10/2004	02/10/2001	17/10/2002	01/09/2003	12/09/2003	09/01/2004	04/10/2004	11/01/2006	22/02/2006
Attributions	304 750	300 000	320 000	280 014	228 200	14 566	40 000	212 000	122 000	20 000
Total des attributions	604 750		1 236 780							
Options/bons perdus	44 591	109 515	310 371	122 956	51 680	6 764	4 750	51 540	35 950	1 915
Nombre d'actions pouvant être souscrites	78 818	183 384	176	61 258	84 289	2 829	33 000	148 190	86 050	18 085
1ère date d'exercice	01/01/2005	04/10/2007	02/10/2003	17/10/03 (1)	01/01/2005	17/10/2003	09/01/2007	04/10/2007	11/01/2006	01/09/2003
Date d'expiration	01/09/2008	04/10/2009	02/10/2008	17/10/2009	01/09/2010	12/09/2010	09/01/2011	04/10/2009	11/01/2008	11/01/2008
Prix d'exercice (€)	5	10,8	15	3,2	5	6,95	8,2	10,8	20,2	22,5
Nombre d'actions souscrites au 31.12.07	181 341	7 101	9 453	95 800	92 231	4 973	2 250	12 270	0	0
Options/Bons attribués aux mandataires sociaux	60.000	60.000	0	0	0	0	0	0	5000	0
dont Roland de Laage	10.000	10.000	0	0	0	0	0	0	5000	0
dont S&G de Bentzmann (1)	25.000	25.000	0	0	0	0	0	0	0	0
Options/Bons attribués aux dix 1ers salariés	60.000	74.000	43.000	47.800	87.000	0	0	100.000		

(1) même nombre de BCE attribué à chacun d'eux

De plus, à la suite de l'émission d'OBSAR de novembre 2006, la dilution potentielle issue des Bons de Souscription d'Action Remboursable (BSAR) est de 944.105 actions, soit 9,4% du capital.

Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Les statuts ne soumettent les modifications du capital à aucune condition particulière. Ces modifications sont effectuées conformément à la loi.

Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

Néant

Historique du capital social

Evolution du capital au cours des trois dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Nominal de l'augmentat° de capital	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Nominal
01.03.05	Augmentation de capital (Exercice options & BCE)	35.820	5.373,00 €	1.415.189,57 €	9.330.859	0,15 €
10.06.05	Augmentation de capital par apport en nature (BSPCE et options Siticom)	210.159	31.523,85 €	1.446.713,42 €	9.541.018	0,15 €
10.03.06	Augmentation de capital (Exercice options & BCE)	153.251	22.987,65 €	1.469.701,07 €	9.694.269	0,15 €
15.09.06	Augmentation de capital (Exercice options & BCE)	109.640	16.446,00 €	1.486.147,07 €	9.803.909	0,15 €
15.10.06	Augmentation de capital (Exercice options & BCE)	14.827	2.224,05 €	1.488.371,12 €	9.818.736	0,15 €
09.03.07	Augmentation de capital (Exercice options & BCE)	25.323	3.798,45 €	1.492.169,57 €	9.844.059	0,15 €
12.03.08	Augmentation de capital (Exercice options, BSAR & BCE)	210.842	31.626,30 €	1.523.795,87 €	10.054.901	0,15 €

21.2 Acte constitutif et statuts

Objet social (Article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La prestation de services dans les domaines de l'informatique et des Télécommunications par tous les moyens.
- Pour réaliser cet objet, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
- Elle pourra prendre sous toutes ces formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Dispositions concernant les organes d'administration et de direction

Directoire (Article 14 des statuts)

Nombre de membres

La Société est dirigé par un Directoire composé de deux (2) à sept (7) membres au plus, personnes physiques, choisies parmi les actionnaires ou non, qui exerceront leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Nomination - durée des fonctions - limite d'âge

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de quatre (4) ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Ils sont rééligibles.

Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil de Surveillance prend fin dès son entrée en fonction.

Les fonctions d'un membre du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire lesdites fonctions.

En cas de vacance, le Conseil de Surveillance doit pourvoir au remplacement du poste vacant conformément aux dispositions légales.

A défaut, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. Le remplaçant ainsi nommé peut à tout moment être remplacé par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil de Surveillance.

Au cas où l'un des membres aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

La limitation d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à soixante-cinq ans.

Pour l'application de cette disposition, la situation à prendre en considération est celle qui existe au jour de chacune des Assemblées Générales appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Délibérations

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations peuvent être faites par tous moyens, même verbalement.

Les Commissaires aux Comptes sont obligatoirement convoqués aux séances du Directoire au cours desquelles sont arrêtés les comptes annuels.

Un membre du Directoire ne peut se faire représenter aux séances du Directoire.

Pour la validité des délibérations, aucun quorum n'est requis. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage des voix, la voix du Président n'est pas prépondérante.

Les délibérations du Directoire sont constatées par des procès-verbaux et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformes, conformément à la loi.

Rémunération

Le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire sont fixés par le Conseil de Surveillance.

Pouvoirs

Le Directoire exerce ses pouvoirs collégalement. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

A cet égard, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Directoire devra demander l'autorisation du Conseil de Surveillance chaque fois qu'il cédera des immeubles par nature, qu'il cédera totalement ou partiellement des participations, qu'il constituera des sûretés, ou qu'il accordera le cautionnement, l'aval ou la garantie financière de la Société, et que ces opérations sortiront des limites de l'autorisation générale que le Conseil de Surveillance lui aura accordé en application des dispositions des articles 113 et 113-1 du décret du 23 mars 1967.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Conseil de surveillance (Article 15 des statuts)

Composition

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de vingt-quatre au plus.

Au cours de la vie sociale, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment.

Une personne morale peut être nommée au Conseil de Surveillance ; lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était membre du Conseil de Surveillance, en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action.

Nomination - durée des fonctions - limite d'âge

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de quatre (4) années.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle expire lesdites fonctions.

Les membres sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas de vacance par décès, démission d'un ou plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le Conseil de Surveillance en vertu de l'alinéa précédent sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil de Surveillance n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance est devenu inférieur au minimum légal, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil de Surveillance.

Le membre du Conseil de Surveillance nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction.

Pour l'application de cette disposition, la situation à prendre en considération est celle qui existe au jour de chacune des Assemblées Générales appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dans ce cas, l'aîné des représentants permanents ou, à défaut, le membre du Conseil de Surveillance le plus âgé, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle cette limitation aura été atteinte.

Fonctionnement - réunions

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-président, personnes physiques. A peine de nullité de leur nomination, le Président et le Vice-Président doivent être des personnes physiques.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Président ou le Vice-Président, qui en dirige les débats.

Ils exercent leurs fonctions pendant la durée de leur mandat de membres du Conseil de Surveillance. A l'expiration de leurs fonctions respectives, ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil de Surveillance peut les révoquer à tout moment.

En l'absence du Président et du Vice-président à une réunion du Conseil de Surveillance le Président de séance est désigné par les membres présents et parmi ceux-ci.

Le Conseil de Surveillance constitue son bureau composé du Président ou, en son absence, du Vice-Président, et d'un secrétaire.

Le secrétaire qui peut être pris en dehors des membres du Conseil de Surveillance peut être désigné pour une durée fixe ou indéterminée.

Il est remplacé sur simple décision du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président ou de son Vice-Président. Les convocations sont faites par tous moyens, et même verbalement.

Il se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué lors de la convocation.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié des membres au moins est nécessaire.

Un membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir qui peut être donné par lettre, par télégramme ou par télécopie.

Chaque membre du Conseil de Surveillance ne peut disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Chaque membre dispose d'une voix pour lui-même et d'une voix pour le membre qu'il représente. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance n'est pas prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformes, conformément à la loi.

Missions

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

A ce titre, à toute époque, de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

Après la clôture de chaque exercice, et dans le délai de trois (3) mois à compter de cette clôture, le Directoire doit présenter au Conseil de Surveillance, aux fins de vérifications et de contrôle, les comptes annuels.

Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Rémunération

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres le montant des jetons de présence.

Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et toutes dépenses engagées par les membres du Conseil de Surveillance dans l'intérêt de la Société.

Il peut en outre allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à certains membres.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Libération des actions (Article 10 des statuts)

Lors d'une augmentation de capital, les actions de numéraire sont libérées intégralement au moment de leur souscription, tant du nominal que de la prime d'émission.

Forme des actions (Article 11 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

Droits et obligations attachés aux actions (Article 12 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Nonobstant toute autre stipulation des présents statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toute action justifiant d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire ou au nom de cet actionnaire et de personnes dont il tient ses droits, soit par succession ab intestat ou testamentaire, soit par partage de communauté de biens entre époux, soit par donation entre vifs reçue d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Chaque actionnaire peut renoncer, temporairement ou définitivement, au bénéfice du droit de vote double aux titres des actions présentes et/ou à venir dont il est et/ou sera propriétaire.

Indivisibilité des actions – Nue propriété – Usufruit (Article 13 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux Assemblées Générales. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute Assemblée Générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un (1) mois suivant l'envoi de cette lettre.

Toutefois, dans tous les cas, le nu-proprétaire a le droit de participer aux Assemblées Générales.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans les conditions légales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Règles d'admission et de convocation des assemblées générales annuelles, des assemblées générales extraordinaires et des assemblées spéciales des actionnaires

Assemblées générales (Articles 18 à 20 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la Société, cinq (5) jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale ;
- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt dans les conditions prévues à l'article 136 du décret du 23 mars 1967, du certificat établi par l'intermédiaire teneur de compte constatant l'indisponibilité des titres, cinq (5) jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions. Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en justifiant d'un mandat.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le membre du Conseil de Surveillance désigné à cet effet. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne peut avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle.

Conditions statutaires particulières des modifications du capital

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Droits de vote (Article 12 des statuts) :

Il n'existe pas de limitation de droits de vote et l'Assemblée Générale du 18/05/06 a instauré un droit de vote double dans les conditions suivantes :

« Nonobstant toute autre stipulation des présents statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toute action justifiant d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire ou au nom de cet actionnaire et de personnes dont il tient ses droits, soit par succession ab intestat ou testamentaire, soit par partage de communauté de biens entre époux, soit par donation entre vifs reçue d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Chaque actionnaire peut renoncer, temporairement ou définitivement, au bénéfice du droit de vote double aux titres des actions présentes et/ou à venir dont il est et/ou sera propriétaire. »

Déclaration de franchissements de seuil (Article 7 des statuts)

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société du nombre total de titres qu'elle possède dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil. La même déclaration doit être effectuée au Conseil des Marchés Financiers dans les cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation.

Modifications du capital

Le capital social peut-être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi.

22 CONTRATS IMPORTANTS

En dehors de la reprise du fonds de commerce de NSN en Belgique et de la garantie de charge associée, Devoteam n'a pas conclu au cours des deux derniers exercices, de contrats significatifs autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants concernant DEVOTEAM pourront être consultés au siège de la société situé 86, rue Anatole France 92300 Levallois Perret :

- les statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- les états financiers des exercices 2005, 2006 et 2007.

Le document dans sa version électronique pourra être consulté sur le site : www.amf-France.org

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations sur les participations sont disponibles dans l'annexe aux comptes consolidés, note 4-1

26 ANNEXE SUR LE CONTROLE INTERNE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le 1er août 2003, le législateur est intervenu à travers la loi dite de « Sécurité financière » afin de renforcer la protection de l'épargne publique et de restaurer la confiance des marchés financiers. Le texte définitif issu des débats parlementaires est le pendant français du « Sarbanes-Oxley Act » américain et du « Combined Code » britannique qui imposent au Président de l'organe de contrôle l'établissement d'un rapport sur les procédures de contrôle interne.

En tant que Président du Conseil de Surveillance de Devoteam, j'ai établi le présent rapport sur la base des informations communiquées par le Directoire, responsable de l'élaboration et de la mise en place des procédures de contrôle interne, en conformité avec l'article 225-68 du Code de commerce.

Le présent rapport s'attache à être en conformité avec les principes généraux de contrôle interne et a été établi en s'appuyant notamment sur le guide simplifié de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008 à l'attention des valeurs moyennes et petites.

Ce rapport dresse également les objectifs à atteindre au cours des exercices à venir, notamment en ce qui concerne l'appréciation du dispositif de contrôle interne.

Le Président du Conseil de Surveillance.
Monsieur Michel Bon.

SOMMAIRE

1. Organisation et missions des organes de direction et de contrôle

1.1. Le Conseil de Surveillance

1.2. Le Directoire

2. Les procédures de contrôle interne mises en place par la société

2.1. Objectifs du contrôle interne

2.2. Organisation générale

2.3. Description des procédures de contrôle interne

3. Appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne

1. ORGANISATION ET MISSIONS DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

La société Devoteam SA est une société de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.1. Le Conseil de Surveillance

Règles de fonctionnement du conseil

Le rôle du Conseil de Surveillance est défini à l'article 15 des statuts de la Société :

« §15.4 Missions. Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

A ce titre, à toute époque, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ».

En pratique, le Conseil de Surveillance exerce une influence notable sur la gestion du Directoire et joue pleinement son rôle de contrepoids.

Le Conseil de Surveillance est composé à ce jour de six membres. Quatre membres sur six sont indépendants assurant ainsi une composition équilibrée du Conseil. En 2007, le conseil s'est réuni à 4 reprises. Hormis L'absence de monsieur Patrice de Talhouët lors des séances du 2 février et du 9 novembre, le conseil constate la présence de la totalité de ses membres aux réunions.

Objets des réunions

Les Conseils de Surveillance ont pour principal objet d'approuver les comptes semestriels et annuels, d'examiner le budget et les situations trimestrielles, d'analyser les prévisions d'activités secteur par secteur, et pays par pays, ainsi que les restructurations et les opérations de croissance externe. De plus le Conseil de Surveillance, d'un commun accord avec le Directoire, fait office de « comité stratégique ».

Documents communiqués au Conseil

L'ordre du jour est envoyé au Conseil en général un mois à l'avance. Les documents analysés lors du Conseil sont envoyés dans la mesure du possible une semaine à l'avance.

La nature des informations contenue dans ces documents est :

- le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation consolidé, comparés par rapport au budget et par rapport aux périodes précédentes ;
- les ratios de gestion de la société ;
- le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de chaque filiale.
- le descriptif des projets de croissance externe.

Le Comité d'audit

Le Conseil de Surveillance a délégué un pouvoir de recommandation au Comité d'audit.

Ce Comité est composé de deux membres :

- Michel Bon (Président du Conseil de Surveillance) ;
- Bertrand de Bentzmann ;

Ce Comité s'est réuni à deux reprises en 2007 : le 4 mai 2007 pour examiner les comptes de l'exercice 2006, et le 31 août 2007 pour les comptes du 1er semestre 2007. Il s'est réuni le 11 mars 2008 pour examiner les comptes de l'exercice 2007.

A l'occasion de ces trois réunions, les commissaires aux comptes ont relaté leur appréciation portant sur les estimations comptables significatives, ont décrit les travaux réalisés au cours de l'exercice, ont donné leur conclusion sur les points majeurs de la clôture, et ont donné leur recommandation sur des points à améliorer.

Le Comité des rémunérations

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil de Surveillance après examen et avis du Comité des rémunérations.

- Composition du Comité de rémunération

Ce Comité est composé de deux membres :

- Michel Bon (Président du Conseil de Surveillance) ;
- Patrice de Talhouët.

- Principes de rémunération

La politique de rémunération recommandée par le Comité repose sur trois principes classiques :

- comparabilité de la rémunération avec des entreprises de même taille et de même secteur.
- variabilité de la rémunération en fonction des résultats de l'entreprise.
- clarté du lien entre contribution et rétribution.

La rémunération des mandataires sociaux se compose donc d'une part fixe et d'une part variable. Ainsi pour 2007, les parts variables des mandataires sociaux étaient basés sur les critères suivants :

Pour les membres du directoire :

50% sur l'atteinte du résultat d'exploitation cible au niveau du groupe Devoteam

50% sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que présentation au conseil d'une stratégie à moyen terme, mise en place d'offres au niveau du groupe, progression plus rapide du chiffre d'affaires à l'international par rapport au chiffre d'affaires en France.

Pour le membre du conseil salarié

20% sur l'atteinte du résultat d'exploitation cible au niveau du groupe Devoteam

80% sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que suivi des processus achat, qualité de l'installation du nouveau siège social, diffusion de la charte Devoteam.

Le détail des rémunérations individuelles des mandataires sociaux figure au chapitre 15 du Document de référence.

- Mode de fonctionnement du comité

Ce Comité s'est réuni :

- Le 13/12/2006 pour définir la rémunération des membres du Directoire pour l'année 2007 ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la partie variable de leur rémunération.
- Le 09/03/2007 pour définir le montant à verser sur la paye de mars 2007 au titre de la partie variable de l'année 2006.
- Le 30/11/2007 pour définir la rémunération des membres du Directoire pour l'année 2008 ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la partie variable de leur rémunération.
- Le 11/03/2008 pour définir le montant à verser sur la paye de mars 2008 au titre de la partie variable de l'année 2007.

En outre, Le Conseil de surveillance du 11 mars 2008, sur recommandation du Comité de rémunération du même jour, a examiné la situation de chacun des membres du Directoire au regard des dispositions de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite loi « TEPA »).

Il a constaté que, dans la mesure où aucun membre du directoire ne peut prétendre au versement d'une rémunération ou d'une indemnité quelconque au titre de la cessation de ses fonctions de mandataire social du groupe Devoteam, les dispositions issues de cette loi ne leur étaient pas applicables.

Règles d'indépendance applicables aux membres du Conseil

La notion d'indépendance retenue pour la société Devoteam est :

- l'absence de lien de parenté (jusqu'au deuxième degré) ;
- l'absence de subordination (salarié ou mandataire social d'une filiale de Devoteam) ;
- l'absence de lien économique direct ou indirect (client, fournisseur, auditeur ou banquier) ;
- l'absence de mandat social dans une société, dans laquelle Devoteam détiendrait directement ou indirectement un mandat d'administrateur.

1.2. Le Directoire

Présentation

Le rôle du Directoire est défini à l'article 14 des statuts :

« §14.5 Pouvoirs. Le Directoire exerce ses pouvoirs collégalement.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires »

Le Directoire est co-présidé par Stanislas et Godefroy de Bentzmann.

Il n'y a pas de limitation aux pouvoirs du Directoire autre que la définition qui en est donnée statutairement.

En 2007 le Directoire s'est tenu à cinq reprises, et les points significatifs décidés par le directoire ont été les suivants : l'arrêté des comptes annuels et semestriels, ainsi que les opérations de croissance externe.

Délégations

Le Directoire a mis en place au sein du Groupe une politique de délégation de pouvoirs et d'autorisations.

A travers le système de la délégation de pouvoirs, le Directoire privilégie la responsabilisation de chacun des délégataires.

Il existe deux types de délégations de pouvoirs. Au niveau Groupe, un pouvoir vis-à-vis de tous les responsables de filiales du groupe, définissant leurs attributions et les limites d'engagement de dépenses ou de signature. Au niveau France, une délégation vis-à-vis de tous les responsables de département définissant les montants de dépenses pouvant être engagées par eux-mêmes, et/ou définissant strictement les autorisations de signature.

2. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1. Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objectif :

- De s'assurer de la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de Devoteam sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de Devoteam.
- De veiller à ce que les actes de gestion ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de Devoteam par la Direction, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- De contribuer à la sauvegarde de ses actifs et à détection des fraudes

2.2. Organisation générale

Les acteurs principaux du contrôle interne et leur rôle

Le comité exécutif

Il est composé de 5 membres : Les deux co-présidents, Le Vice président du groupe, le DRH groupe, le CFO groupe.

Le Comité exécutif établit les procédures de contrôle interne du Groupe, définissant les règles applicables à l'ensemble du Groupe et délimitant les pouvoirs. Ces instructions sont communiquées aux filiales afin d'être intégrées dans des procédures locales plus détaillées. Le comité exécutif rend compte au comité d'audit et au conseil de surveillance des caractéristiques essentielles du dispositif du contrôle interne ainsi que de son efficacité.

Le comité exécutif se réunit au minimum une fois par semaine pour piloter et suivre les avancées des orientations stratégiques définies par le directoire et le conseil de surveillance.

Ainsi, le Comité exécutif peut à tout moment mettre en œuvre les actions nécessaires pour rectifier les dérives éventuelles par rapports aux objectifs du dispositif du contrôle interne et par rapport à la stratégie.

La Direction financière du groupe

Au niveau du Groupe, un CFO (Chief Financial Officer) supervise hiérarchiquement :

- Un directeur comptable groupe qui a la responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, de la définition des principes comptables applicables au sein du groupe et de leur correcte application, de la conformité des principes comptables du groupe avec les normes IFRS, de la veille technique comptable et de la gestion de la trésorerie au niveau du groupe.
- Un Responsable Reporting Groupe qui a pour principale responsabilité de consolider le reporting de gestion du groupe et d'en assurer la conformité avec les états financiers légaux. Il anime entre autre le processus de clôture en liaison avec le directeur comptable groupe et a la responsabilité du bon fonctionnement du processus budgétaire.
- Un Contrôleur international ; compte tenu de la part croissante de l'activité internationale du groupe, un Contrôleur a été recruté début 2007 afin d'accroître les outils de reporting et de contrôle sur l'activité des filiales étrangères.
- Un auditeur interne; recruté en fin d'année 2007, il aura pour mission de porter appréciation et recommandation sur le dispositif du contrôle interne du groupe. Même si il est rattaché hiérarchiquement au CFO afin de faciliter la mise en place de la fonction, il rendra compte de ses missions au directoire et au comité d'audit.

Le CFO supervise fonctionnellement l'ensemble des directeurs financiers des filiales, dont le responsable hiérarchique est le country manager.

Néanmoins, un lien de subordination fort existe entre le CFO et les directeurs financiers des filiales. Par exemple, le CFO participe au recrutement des directeurs financiers, lorsque nécessaire, et fait également leur entretien annuel d'évaluation en collaboration avec le country manager.

Le CFO a notamment la responsabilité de s'assurer que de l'adéquation des ressources en terme d'outils et d'hommes est suffisante par rapport aux besoins et à l'évolution du groupe

Les Entités Opérationnelles

Chaque entité opérationnelle a à sa tête un directeur général (country manager) qui est chargé de mettre en œuvre la stratégie définie par le comité exécutif du groupe et à la responsabilité du contrôle interne dans son organisation.

Tous les country managers reportent hiérarchiquement et directement à l'un ou l'autre des présidents du directoire. Les objectifs sont fixés annuellement et sont suivis dans leur réalisation de manière mensuelle.

Les deux co-présidents du directoire sont assistés par le vice président du groupe qui a notamment pour principale responsabilité de suivre le développement de l'activité des filiales conformément aux axes stratégiques définis.

Chaque entité opérationnelle, en fonction de leur taille peuvent être structurées en plusieurs business units afin d'en faciliter le pilotage.

Les Directions fonctionnelles au niveau du groupe

Au niveau du groupe, les équipes fonctionnelles restent très restreintes :

La Direction Financière du groupe, déjà évoquée précédemment ;

La Direction des Ressources Humaines du groupe, dont la fonction est assurée par le vice-président du groupe. Il a notamment pour responsabilité de coordonner les actions menées par les responsables RH des filiales conformément aux objectifs stratégiques fixés par le comité exécutif ;

Le département développement et communication financière, qui a pour responsabilité principale d'étudier toute opportunité de croissance externe et est en charge de la communication financière.

Le secrétaire général du groupe qui a pour principale responsabilité le suivi juridique du groupe, les assurances ainsi que les services généraux. Il assure dans ces domaines une responsabilité importante dans l'évaluation des risques et les solutions mises en place.

Les Directions fonctionnelles transverses

En fonction de leur taille, chaque unité opérationnelle conserve également sous sa responsabilité, des directions fonctionnelles transverses appelées fonctions de support. On dénombre en général 5 fonctions de support qui sont également des acteurs importants du contrôle interne:

La direction financière et notamment le contrôle de gestion qui a pour principale responsabilité d'assurer le suivi financier des opérations (suivi et contrôle financier des projets, compte d'exploitation, prévisions, suivi des encours de facturation et de la trésorerie) des entités opérationnelles en d'en faire le reporting.

- La DRH (regroupant les fonctions de recrutement, knowledge management, formation, paye)
- Le Marketing
- Les Services généraux
- L'Informatique

2.3. Description synthétique des procédures de contrôle interne au sein du groupe Devoteam

L'environnement de contrôle interne au sein du groupe Devoteam

Il repose sur trois éléments constitutifs de la culture d'entreprise et de ses pratiques.

- Une Ethique universelle

Le Groupe a mis en place le 27 janvier 2005 une charte d'Ethique. Cette charte décrit les règles de conduite à tenir, les pratiques prohibées par le groupe, et la responsabilité des managers face à leurs actes.

Cette Charte s'adresse essentiellement aux managers au sein du Groupe.

Afin d'aller plus loin, le groupe Devoteam a mis en place en 2006 une charte qui régit le comportement des salariés au sein du groupe et vis-à-vis des tiers. Cette charte s'adresse à l'ensemble des salariés.

- Une organisation claire

L'organisation du Groupe de Devoteam est d'une manière générale décentralisée pour les unités opérationnelles, et tend à être centralisée pour les entités dites de support ou fonctionnelles lorsque cela est possible.

Le pilotage et le contrôle de l'ensemble sont effectués par l'équipe Corporate du groupe à savoir principalement le comité exécutif et la direction financière du groupe.

- Une stratégie connue et partagée par tous les managers

Le Groupe Devoteam anime de manière formelle la réflexion sur la stratégie du groupe et à sa mise en œuvre. Tous les six mois le groupe réunit tous les country managers du groupe pour définir et préciser les objectifs stratégiques à partir desquels chaque opérationnel va pouvoir se déterminer.

L'évaluation des risques

Courant 2007, le groupe a entrepris d'établir une cartographie des risques qui servira entre autre de base à l'élaboration du plan d'audit interne pour les années 2008, 2009 et 2010. Cette cartographie sera présentée au comité d'audit en septembre 2008.

- Processus d'établissement de la cartographie

Dans le cadre de la mise en place de la fonction d'audit interne, un questionnaire ouvert portant sur les risques, a été envoyé à tous les country managers du groupe ainsi qu'aux directeurs financiers de chaque filiale.

Chaque personne a fait par la suite l'objet d'interview pour préciser et hiérarchiser chaque risque.

- Nomenclature des risques

A partir des réponses une nomenclature a été établie, servant de base à l'établissement de la cartographie.

Elle couvre :

- les risques commerciaux
- les risques opérationnels
- les risques RH
- les risques liées au développement et à l'innovation
- les risques liés à la gouvernance
- les risques financiers
- les risques informatiques

- Evaluation du risque

Pour chaque risque, une évaluation de l'impact et de la maîtrise du risque a été effectuée. Cette évaluation est en cours de validation et servira de base au plan d'audit.

- Processus de révision de la cartographie

Cette cartographie sera revue et complétée tous les ans en fonction de l'évolution de la conjoncture, des sociétés rejoignant le groupe ou en fonction de tout événement modifiant les indicateurs de mesure des risques.

Les activités de contrôles

- Dispositif du Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable du groupe Devoteam

L'organisation comptable et financière

Comme évoqué précédemment, la Direction Financière au sein du groupe de Devoteam est décentralisée. Chaque unité opérationnelle possède sa direction financière qui procède à tous les enregistrements des données financières et au contrôle des opérations.

Néanmoins, le lien fonctionnel entre les directions financières des unités opérationnelles et la Direction financière du groupe reste très marquée (le recrutement et l'évaluation annuelle des directeurs financiers est effectué par le CFO du groupe).

La Direction financière du groupe a intégralement accès à l'information financière et aux données comptables des entités du groupe. Elle peut à tout moment établir des contrôles et des vérifications 'in situ'. Au-delà ces contrôles, la Direction financière du Groupe a établi des procédures de reporting permanentes permettant de suivre et piloter l'activité de chaque filiale.

Les processus financiers au sein du groupe Devoteam

✓ Le processus de planification stratégique

Il est du ressort du comité exécutif de conduire la réflexion sur la stratégie du groupe et d'en référer au conseil de surveillance qui fait office de comité stratégique.

Le Comité exécutif a mis en place en 2007 un processus impliquant chaque unité opérationnelle dans la lecture stratégique de leur marché, leur environnement, leurs offres et leur organisation permettant d'élaborer les axes de développement stratégique pour le groupe dans les années à venir.

A l'issue de ce travail, sept axes stratégiques ont été clairement identifiés. Chaque membre du comité exécutif portera la responsabilité de la réalisation d'un ou plusieurs de ces axes. Le fruit de ce travail sera présenté au conseil de surveillance de mai 2008.

✓ Le processus budgétaire

Un budget est établi tous les ans par chaque entité opérationnelle ainsi que par les entités de support.

Les principaux indicateurs font l'objet d'analyse de comparaison par la direction financière du groupe soit par rapport aux exercices précédents soit par rapport à des unités similaires.

Le processus budgétaire s'étale généralement sur une période de 3 mois et fait l'objet d'un échange permanent entre le groupe et les unités opérationnelles. Ainsi une approche de construction budgétaire « bottom up » est privilégiée, mais le groupe garde néanmoins la maîtrise d'ensemble pour atteindre les objectifs fixés par le directoire et peut donc à tout moment réviser pendant le processus, les éléments budgétaires qui sont présentés par les unités opérationnelles.

✓ Le processus de reporting mensuel

Chaque mois, toutes les unités opérationnelles établissent un reporting qui est consolidé par la direction financière du groupe.

Les résultats sont analysés et les principaux indicateurs évalués par rapport au budget ainsi que par rapport à l'exercice précédent :

Le chiffre d'affaires de l'entité

La marge,

Le résultat d'exploitation,

Le bilan

L'évolution des effectifs

Le taux d'utilisation des ressources

L'évolution des prix de vente et du taux de marge

La situation de l'encours client et notamment des factures à établir

La trésorerie

L'activité commerciale et notamment le portefeuille de commandes ainsi que les opportunités d'affaires

Il est systématiquement demandé aux entités opérationnelles d'établir un « rolling forecast » sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le bilan et la trésorerie afin d'anticiper tout risque de dérive.

Chaque variation anormale sur ces indicateurs fait l'objet d'investigations de la part de la cellule reporting.

✓ Le processus de reporting hebdomadaire

Deux principaux indicateurs de mesure sont surveillés de manière hebdomadaire par le Groupe : le taux d'utilisation des ressources pour chaque unité opérationnelle et la position de trésorerie de chaque unité ainsi qu'une prévision de trésorerie sur les 3 mois suivants.

✓ Le processus de consolidation des comptes statutaires

Il est effectué tous les trimestres. Les instructions, les éléments à fournir, le déroulement des tâches et leur responsable sont systématiquement envoyés avant chaque clôture trimestrielle.

Le groupe insiste particulièrement sur les échéances, notamment pour les clôtures auditées par les commissaires aux comptes (clôture semestrielle et annuelle), et s'assure que les éléments financiers qui seront remontés auront bien été audités.

Chaque entité juridique du groupe établit une clôture comptable de ces comptes et reporte à la direction financière du groupe un compte d'exploitation et un bilan afin d'être consolidé.

Un rapprochement systématique est effectué entre le reporting mensuel et les comptes statutaires remontés par chaque entité. Tout écart fait l'objet d'investigations par la cellule reporting ou bien le département consolidation du groupe.

Les retraitements comptables, notamment ceux liés aux différences de traitement en fonction des normes comptables sont exclusivement de ressort du département consolidation du groupe.

Le système d'information comptable et financier

✓ Les systèmes d'information comptables et financiers locaux :

Chaque pays dispose de son propre outil d'information comptable et financier. Néanmoins le groupe s'assure que ces outils répondent aux standards de la profession afin de pouvoir établir des comptes et le reporting.

Le Groupe a entrepris en 2006 un programme de migration progressive de chaque pays sur un système d'information unique et intégré.

A cet effet, le Groupe Devoteam s'est porté acquéreur du PGI (progiciel de gestion intégré) Oracle E-business suite, édité par Oracle, deuxième éditeur mondial. Toutes les entités françaises ont migré en 2007 sur le PGI. Ainsi les transactions financières relatives au suivi des projets, les achats, et la comptabilité sont aujourd'hui directement gérées dans le PGI.

✓ Le système de reporting

La consolidation des états financiers statutaires est effectuée dans l'outil Magnitude, édité par Cartesis, leader sur le marché des outils de reporting. Chaque entité saisie ses liasses de

consolidation. Le département consolidation du groupe vérifie la cohérence des informations saisies ainsi que leur conformité par rapport aux principes du manuel comptable groupe.

Le reporting de gestion est effectué dans un SAS, (scenario analysis sheet). Il s'agit actuellement d'un fichier excel qui permet à la fois d'établir un reporting sur les résultats mais également de réaliser des rolling forecast. Il est prévu d'utiliser à court terme Magnitude pour le reporting de gestion afin de sécuriser l'information et d'accélérer le processus mensuel de reporting.

Le référentiel comptable du groupe

Un manuel des principes comptables décrit les règles applicables au sein du groupe. Ces principes comptables sont directement paramétrés dans l'outil de consolidation des liasses magnitude et fait office de mode opératoire à l'ensemble des acteurs financiers du groupe. Il est accessible en ligne à tous les acteurs financiers du groupe.

Chaque entité peut avoir un plan de compte et un référentiel comptable spécifique en fonction des particularités et obligations locales. Cependant, partout où cela est possible, le groupe recommande d'adopter le plan de compte du groupe afin d'avoir une homogénéité et analyse les différences entre les 2 référentiels le cas échéant.

Les changements de méthodes comptables ainsi que les options de clôture spécifiques font l'objet d'une validation par la Direction Générale et les commissaires aux comptes.

La communication financière et comptable

La communication financière du groupe est le ressort du département développement et communication financière. Il est indépendant de la Direction financière du Groupe, donc de ceux qui sont en charge de produire l'information financière.

Chaque année, le calendrier des échéances en matière est communiqué à la direction financière du groupe qui doit s'assurer du respect du calendrier.

Les documents à destination des tiers font l'objet d'un processus de validation et de relecture par la direction générale ainsi que plusieurs membres de l'équipe de la Direction financière du groupe et sont revus par les Commissaires aux Comptes (pour ce qui concerne les rapports financiers annuels et semestriels).

Enfin, ils sont systématiquement présentés au Conseil de surveillance avant toute publication à des tiers.

- Dispositif du Contrôle interne relatif au pilotage des entités opérationnelles

Compte tenu de l'accroissement en taille du groupe et en nombre d'entités opérationnelles, le groupe a mis en place un processus de suivi des entités à plusieurs niveaux:

Les business review mensuelles

Toutes les entités opérationnelles font l'objet d'une business review mensuelle.

Les indicateurs majeurs sont analysés et commentés par le country manager local. Un compte rendu de la réunion est établi et sert de fil conducteur pour les business review suivantes, notamment dans le suivi des plans d'action.

Les visites pays à caractère opérationnel

En fonction notamment de leurs résultats mais aussi du degré de maturité du management local, les filiales font l'objet d'une visite opérationnelle réalisée par un membre du Directoire (parfois accompagné du CFO) sur une base hebdomadaire, bi mensuelle, mensuelle ou trimestrielle.

Les visites pays à caractère financier

Le CFO effectue de manière régulière des visites dans les filiales en Europe (une fois par semestre pour chaque filiale). Elles peuvent se faire dans le cadre formel de l'entretien d'évaluation du directeur financier de la filiale, mais également de manière plus informelle pour aborder des sujets opérationnels particuliers.

En parallèle, sur l'initiative du CFO, des interventions sont réalisées dans chaque filiale, afin de s'assurer de la correcte application des procédures du groupe. Les contrôles portent notamment sur le rapprochement des états avec les éléments qui sont transmis au siège, revue des postes de bilan.

- Dispositif du Contrôle interne relatif au suivi des affaires (projets).

Les entités opérationnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention, de la gestion des risques inhérents et du contrôle de leurs opérations. A ce titre, la maîtrise des opérations relatives à la conduite des projets informatiques confiés par les clients relève de leur ressort.

Le processus de contrôle des opportunités commerciales

Chaque unité opérationnelle doit répertorier les opportunités commerciales qui sont générées par la force commerciale. Le volume en nombre et en valeur de ces opportunités est un indicateur qui est analysé tous les mois par la direction générale de chaque unité opérationnelle et par le comité exécutif du groupe.

En fonction du type de projet, un processus de validation est systématiquement mis en place permettant à chaque couche hiérarchique au sein de l'organisation d'approuver ou non l'opportunité selon des critères définis au préalable (critères financiers, techniques, de ressources...). Ainsi il existe un processus de validation des réponses et des propositions commerciales qui sont envoyées aux clients.

Chaque entité opérationnelle peut choisir le meilleur dispositif de contrôle et le nombre d'approbateurs adéquat. Néanmoins le groupe recommande d'avoir systématiquement un visa du directeur financier local.

Le processus de contrôle des projets en cours de production

Lorsqu'un projet entre en phase de production, il fait l'objet d'un suivi qui permet de contrôler tous les aspects :

- ✓ Le contrôle de l'avancement de l'exécution des projets

Chaque projet a un responsable nommé qui est chargé de suivre l'évolution et la bonne exécution du projet. Pour les projets au forfait, un chef de projet est systématiquement nommé et rend compte de l'avancement du projet et de sa livraison au client et à son responsable hiérarchique. Pour les projets en régie, un ingénieur commercial est généralement en charge du suivi de la prestation réalisée par le consultant.

- ✓ Le contrôle de la qualité des projets

Devoteam a mis en place il y a deux ans un processus de suivi de la qualité des projets. Il consiste à envoyer un questionnaire sur une sélection de clients afin de mesurer la satisfaction des prestations délivrées.

✓ Le contrôle financier des projets

Chaque unité opérationnelle dispose d'un directeur financier, et lorsque la taille le justifie de un ou plusieurs contrôleurs de gestion dont la responsabilité est de contrôler le suivi financier de chaque projet.

Les principaux contrôles portent sur les projets au forfait. Le contrôleur de gestion effectue le suivi des coûts imputés (principalement le temps des consultants) par rapport au budget initial et compare ce ratio par rapport à l'avancement technique du projet et le reste à faire pour achever le projet fourni par le chef de projet.

L'avancement de la facturation est également un indicateur suivi, notamment le niveau d'encours de facturation ainsi que la raison de l'encours.

✓ Le contrôle des aspects contractuels du projet

D'une manière générale, chaque responsable de business unit valide les contrats clients ainsi que les bons de commandes qui sont reçus ou qui sont en attente de réception.

Pour les projets les plus complexes et nécessitant la rédaction de contrats juridique, le service juridique qui dépend du secrétaire général donne systématiquement son opinion et émet des recommandations quant aux engagements du Groupe vis-à-vis des clients ou des tiers.

- Dispositif du Contrôle interne relatif au suivi des ressources humaines et à la politique de rémunération.

✓ Procédure d'identification et de gestion des hauts potentiels

Le groupe a mis en place un dispositif permettant d'identifier les fonctions clefs de l'entreprise et les plans de succession associés. Sont principalement concernés par ce dispositif, les fonctions de country manager ainsi que les fonctions de directeurs de business unit.

Ainsi, le groupe a à sa disposition une base de donnée de salariés identifiés comme hauts potentiels.

Un Processus d'évaluation des compétences et de développement sera prochainement mis en place pour suivre l'évolution des ces salariés.

✓ Procédure d'entretiens annuels et de suivi des carrières des collaborateurs

Le Groupe a mis en place un processus d'entretiens annuels pour chaque collaborateur permettant de suivre l'évolution des salariés. Le country manager de chaque unité est responsable de la conduite exhaustive des entretiens au sein de son organisation. La direction des ressources humaines veille au respect de la procédure.

Procédures liées aux rémunérations des salariés

✓ Le processus de contrôle de la masse salariale

Le processus budgétaire annuel permet de valider par le comité exécutif sur proposition des country managers des unités opérationnelles, l'enveloppe annuelle d'augmentation de la masse salariale pour l'année à venir.

Une fois l'enveloppe validée, chaque unité a la responsabilité de la décliner au sein de son organisation.

Le processus de reporting permet de contrôler la correcte application des engagements budgétaires pris par les unités opérationnelles.

✓ Le processus d'attribution d'éléments de rémunérations

L'entretien annuel permet de matérialiser l'attribution des éléments de rémunérations au niveau de chaque salarié.

Lorsque la taille des unités le justifie, des comités de salaires réunissant les managers et les RH statuent sur la rémunération à attribuer pour chaque collaborateur. Sinon la responsabilité directement relève du country manager.

Il est de la responsabilité du country manager de s'assurer que la somme des éléments de rémunération attribués à chaque collaborateur correspond à l'enveloppe budgétaire.

✓ Le processus des instructions de paye

Les instructions de paye pour la rémunération des country manager est du ressort exclusif des deux présidents qui fixent les objectifs et mesurent les résultats.

D'une manière générale, pour les autres collaborateurs qui sont sous la responsabilité des country managers, les instructions de paye sont effectuées par le country manager.

Dans les unités opérationnelles de grande taille, un processus de délégation est mis en place ; ainsi une liste restreinte de personnes pouvant établir des instructions de paye est établie par la directions des ressources humaines permettant de limiter le nombre d'intervenants dans le processus. Cette liste comporte à ce jour tous les managers de business unit.

Ainsi toute instruction de paye d'une personne ne figurant pas sur la liste se voit rejetée par le gestionnaire de paye.

✓ Le processus de traitement de la paye

La paye des collaborateurs est traitée de manière mensuelle et permet sont enregistrement en comptabilité.

Plusieurs dispositifs de contrôles sont mis en place afin de détecter les erreurs et fraudes éventuelles (rapprochement des congés posés avec les comptes rendus d'activité des collaborateurs par les gestionnaires de paye, cadrage des effectifs de paye par les gestionnaires de paye, cadrage et rapprochement de la masse salariale d'un mois sur l'autre par la comptabilité, cadrage des charges sociales par la comptabilité, contrôle budgétaire de la masse salariale par le contrôle de gestion...)

- Dispositif du Contrôle interne relatif aux achats

Procédures d'engagement des dépenses

Un processus de délégation et d'approbation a été mis en place au sein du groupe qui définit :

- les seuils d'approbation des engagements de dépenses en fonction des montants et de la nature des achats.
- les acteurs du processus de validation.

Parmi les acteurs, le directeur financier ou par délégation au contrôleur de gestion valide systématiquement toutes les commandes d'achats qui sont effectuées.

En fonction des montants et ou de la nature de l'achat, la chaîne de validation peut remonter jusqu'aux présidents du groupe.

Procédures d'enregistrement des factures et de leur mise en paiement

Chaque facture fournisseurs reçue doit être rapprochée d'une commande pour pouvoir être saisie en comptabilité.

La mise en paiement est effectuée après validation de la facture par celui qui a engagé la dépense.

Information et communication

Le dispositif de contrôle interne du groupe Devoteam repose d'une manière générale sur un mode communication et d'information direct entre et par les acteurs du contrôle interne.

L'objectif est de diffuser une information la plus complète possible et à la personne la plus adéquat. Dans la pratique et étant donnée qu'une grande partie des salariés n'est pas basée au sein des locaux de Devoteam mais chez les clients, le groupe Devoteam privilégie et favorise les moments de rencontre avec ses salariés pour diffuser l'information en lieu et place d'une abondante diffusion de note de services dont l'efficacité n'est pas démontrée.

Néanmoins Devoteam dispose de plusieurs outils de communication qui viennent compléter le dispositif :

- Un intranet qui reprend et décrit l'organisation du groupe, les principales règles et les principaux processus qui régissent la vie du groupe.
- Le blue guide, qui décrit les règles de gestion applicables en France
- Des newsletter diffusées dans l'ensemble des unités du groupe

3. APPRECIATION DE L'ADEQUATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.

Aucune évaluation du contrôle interne n'est effectuée à ce jour. L'embauche fin 2007 d'un auditeur interne va permettre d'évaluer et d'apprécier en 2008 et pour les années suivantes, les procédures de contrôle interne au sein du groupe.

27 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Devoteam S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense , le 24 avril 2008

Paris le 24 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

NSK Fiduciaire

Jean-Pierre Valensi
Associé

Jean-Marc Bordja
Associé

28 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des documents publiés du 30/04/07 au 30/04/08	Date de diffusion et/ ou de dépôt		
	Devoteam	BALO	HUGIN/AMF
Communication Financière			
CA T1 2007		16/05/07	09/05/07
CA T2 2007	25/07/07	01/08/07	25/07/07
Résultats semestriels S1 2007	11/09/07	14/09/07	03/09/07
Rapport de gestion S1 2007		15/10/07	04/09/07
Partenariat avec NSN	19/09/07		19/09/07
CA T3 2007	12/11/07	16/11/07	12/11/07
CA T4 2007	12/02/08	15/02/08	12/02/08
Résultats annuels 2007	12/03/08	30/04/08	12/03/08
Document de référence 2007	25/03/08		25/03/08
Déclarations d'opérations sur titres des dirigeants			
Déclarations n°1 à 2			09/10/07
Déclarations n°3 à 6			17/10/07
Déclarations n°7			18/01/08
Déclarations n°8			31/01/08
Déclaration n°9 à 15			01/02/08
Déclaration n°16			05/02/08
Informations actionnaires			
Nombre d'actions et de droits de vote au 31/12/07	25/02/08		26/02/08
Nombre d'actions et de droits de vote au 31/05/07	31/05/07		
Convocation Assemblée Générale Mixte	28/04/08	28/04/08	
Programme de rachat d'actions			
Détail du programme de rachat d'actions			30/11/07

Site Devoteam : <http://www.devoteam.com>
 Site AMF : <http://www.amf-france.org>
 Site Hugin : <http://www.hugingroup.com>
 Site BALO : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>

29 RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2007 et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux de la Société ainsi que les comptes consolidés du Groupe dudit exercice.

Lors de l'Assemblée, vous entendrez la lecture des rapports des sociétés KPMG et NSK Fiduciaire, Commissaires aux Comptes. Les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et consolidés et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la Loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes sociaux présentés sont établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en France. Les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne avant le 31 décembre 2007. L'ensemble de ces comptes répond au principe d'image fidèle.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1. Activité et résultats de la Société

La Société a évolué sur un marché toujours porteur en 2007, recrutant ainsi 123 collaborateurs, portant ainsi l'effectif de Devoteam SA de 1.222 à 1.345 salariés. Le chiffre d'affaires s'établit à 173.711 K€ en 2007, en croissance de 17% par rapport à 2006 (148.306 K€).

Le résultat d'exploitation augmente de 63% à 9.058 K€, contre 5.549 K€ un an plus tôt. L'amélioration d'un point et demi de la rentabilité d'exploitation s'explique principalement par une reprise de provision d'exploitation sur fonds de commerce (1,2 M€) et par la baisse relative (en % du CA) des frais de personnel (salaires & charges), partiellement compensée par la hausse relative des achats et charges externes.

Le résultat net 2007 s'élève à 21.675 K€ à comparer à 28.463K€ en 2006, résultat qui intégrait 22.556K€ de reprises sur provisions financières contre 5.634 K€ cette année.

1.2. Activité et résultats consolidés

En 2007, le Groupe a poursuivi son expansion européenne, notamment grâce aux acquisitions de filiales d'auSystems et de Genesis Communication (Suisse), ainsi qu'à l'achat d'un fond de commerce auprès de Nokia Siemens Networks en Belgique, qui constituent les principaux mouvements du périmètre de consolidation.

Devoteam compte 3.950 collaborateurs en fin d'exercice (près de 450 recrutements net, hors effet des variations de périmètre), présents dans 20 pays et réalise 45% de son activité hors de France (contre 35% en 2006).

Analyse du Compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 39% à 370M€, tiré par une croissance organique soutenue (+17%), notamment hors de France (+23%) et une politique d'acquisitions ambitieuse.

Le résultat opérationnel augmente de 40% à 29,2M€. Les principales variations proviennent (i) des autres achats et charges externes (+48% par rapport à 2006), notamment la sous-traitance et (ii) d'un taux de charges sociales (en % des salaires et traitements) réduit à 30%, contre 32% un an auparavant, reflétant le développement du Groupe à l'international.

Sur l'exercice, le taux d'utilisation consolidé est en légère hausse, tandis que les prix baissent, notamment du fait du développement en Europe du Sud et du rajeunissement des équipes.

La hausse de 26% du résultat net part du groupe à 19,5M€ s'explique par :

- une diminution du résultat financier de -1,5M€, qui traduit une hausse des frais financiers liés aux OBSAR et des produits financiers dégradés par la baisse de la trésorerie moyenne de l'année (effet du retard de facturation).
- un taux facial d'impôt sur les sociétés qui progresse à 27% (23% en 2006), suite essentiellement à l'utilisation des reports déficitaires précédemment activés sur la France,

Analyse du Bilan

Les principaux postes du bilan consolidé ont évolué comme suit en 2007 :

Poste	Montant au 31/12/07	Evolution	Principales explications de la variation
Capitaux propres	101,5 M€	+19 M€	+19,5 M€ de résultat net sur l'exercice
Actifs non courants	76 M€	+15 M€	+10 M€ de goodwill des acquisitions 2007
Créances d'exploitation	185 M€	+89 M€	+87 M€ sur les créances clients : retard de recouvrement (30 M€) (*), croissance de l'activité, entrées de périmètre (21 M€ à la date d'acquisition)
Trésorerie nette	62 M€	-27 M€	Détail ci-dessous
Passifs courants	154 M€	+59 M€	Entrées de périmètre (34,6 M€ à la date d'acquisition), croissance de l'activité (**) et TVA sur factures tardives (+7,5 M€)
Passifs non courants	69,4 M€	+3 M€	Part non courante d'une dette liée à l'achat du fonds de commerce NSN (3,5 M€ à la date d'acquisition), variation des dettes d'earn-out (- 2M€)

(*) suite à la mise en place d'un logiciel de facturation

(**) dont 9M€ d'augmentation des produits constatés d'avance sur un contrat client pluriannuel

La trésorerie nette (incluant les contrats de capitalisation inclus en autres actifs financiers courants) s'élève à 62 M€ (dont 2,5 M€ de découverts bancaires) au 31 décembre 2007, en baisse de 26,7 M€ sur l'année du fait de :

- un flux d'exploitation de -16,7 M€, intégrant une hausse du besoin en fonds de roulement de 43,4 M€, liée au retard de facturation en France, aux entrées de périmètre et à la croissance de l'activité ;
- un flux d'investissement de +31,8 M€ (mais de -7,0 M€ environ si l'on retire du contrat de capitalisation cédé en 2007 pour 39 M€); les variations de périmètre ont un impact de -3,3 M€ (à la date d'acquisition), correspondant au montant net des décaissements sur acquisitions diminués de la trésorerie acquise ;
- un flux de financement de -3 M€, dont 2,4 M€ dus au versement de dividendes.

1.3. Progrès réalisés

L'exercice a été marqué par un renforcement de l'activité dans le secteur des télécoms (33% du CA 2007 vs 24% en 2006), notamment au travers de l'acquisition d'auSystems et du rachat du fonds de commerce auprès de NSN et la poursuite de l'internationalisation du Groupe (45% du CA 2007 vs 35% en 2006) avec le démarrage d'activités en Algérie et en Italie et le renforcement dans des zones existantes (Benelux, Scandinavie).

1.4. Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir

En mars 2008, le groupe a racheté les parts des actionnaires minoritaires (45% du capital) de sa filiale norvégienne Da Vinci Consulting pour 4 M€, payé en numéraire.

Perspectives 2008

Aucun signe de ralentissement n'est constaté par le groupe début 2008. Malgré les incertitudes pesant sur l'environnement économique, le Groupe se fixe comme objectifs 2008 un chiffre d'affaires de 430 M€ et une progression de sa marge d'exploitation à près de 9% du CA, intégrant la contribution en année pleine des acquisitions réalisées en 2007 ainsi que le contrat pluriannuel signé fin 2007 avec NSN.

II - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT

2.1. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2007 de 21.675.226 € comme suit :

- Affectation à la réserve légale de 3.163 €, pour la porter à 10% du capital de la société ;
- Distribution d'un dividende de 0,30 € par action, soit 2.988.686 € ;
- Report à nouveau créditeur du solde de 18.683.378 €.

Au titre des trois derniers exercices, la Société a versé les dividendes suivants :

	Dividende par action
2004	0,1 €
2005	0,18 €
2006	0,25 €

2.2. Conventions courantes et réglementées.

Conventions visées à l'article L.225-87 du code de commerce : la liste des conventions portant sur des opérations courantes à des conclusions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiqués à nos commissaires aux comptes.

Conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-86 du code de commerce : nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées, régulièrement autorisées par votre conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé et relatées par les commissaires aux comptes dans leur rapport spécial.

2.3. Dépenses de nature somptuaire

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies et 39-5 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge un montant global de dépenses non déductibles, au regard de l'article 39-4 dudit Code, de 127.000 €.

2.4. Tableau des résultats de la Société des cinq derniers exercices

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 402 766,27	1 415 189,57	1 469 701,07	1 492 169,57	1 523 795,87
Nombre d'actions	9 248 037	9 330 859	9 694 269	9 844 059	10 054 901
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT	83 272 719	91 604 688	115 581 338	148 305 778	173 711 366
Résultat avant IS, participation, amortissements et provisions	3 287 194	4 393 783	3 779 274	7 997 146	16 805 456
Amortissements et provisions	2 540 219	3 579 687	14 605 552	19 657 209	6 046 065
Participation des salariés dû au titre de l'exercice	-	-	-	131 782	64 515
Impôts sur les bénéfices	-	146 690	1 006 685	940 863	1 240 810
Résultat après IS, amortissements et provisions	5 827 414	960 786	19 391 511	28 463 436	21 675 226
Résultat distribué	-	933 086	1 720 399	2 437 144	2 988 686
RESULTAT PAR ACTION					
Nombre d'actions moyen de l'exercice	9 194 157	9 275 025	9 448 386	9 680 432	9 872 502
Résultat après IS mais avant amortissements et provisions (1)	0,36	0,46	0,29	0,73	1,83
Résultat après IS, amortissements et provisions	0,63	0,10	2,05	2,94	2,20
Dividende attribué à chaque part	-	0,10	0,18	0,25	0,30
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	926	883	1 009	1 160	1 279
Montant de la masse salariale	43 381 367	41 384 763	48 273 084	55 276 395	60 210 004
Montant versé au titre des avantages sociaux	18 929 729	18 550 354	21 884 518	25 602 175	27 879 814

2.5. Autres

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés sont conformes à la réglementation en vigueur, notamment l'application des normes IFRS, telles que décrites dans les notes aux états financiers (note 3). Il n'y a pas eu de changements de présentation en 2007. Le Groupe a fait application pour la première fois au 31 décembre 2007 d'IFRS7 en matière d'information financière.

La Société n'a pas d'activité significative en matière de recherche et de développement.

La valeur d'inventaire des titres de participation et des fonds de commerce est déterminée sur la base de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés corrigée de la trésorerie et/ou de l'endettement net des sociétés concernées.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1. Sociétés consolidées

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation de Devoteam au 31 décembre 2007 sont détaillées en note 4 des états financiers. Dans le cadre du rachat d'auSystems décrit précédemment, Devoteam a acquis 100% des titres de 2 entités françaises, à savoir Teleca Consulting SA et Teleca Solutions SAS.

3.2. Contribution des secteurs d'activités et géographiques aux résultats du Groupe

Géographie (chiffres en M€)		France	Etranger	Eliminations (1)	Total
Chiffre d'affaires	2007	210,3	166,5	(6,9)	369,9
	2006	176,4	93,4	(3,1)	266,7
Résultat avant impôt	2007	12,0	17,3	(1,6)	27,6
	2006	12,0	10,1	(1,3)	20,9

Métiers (chiffres en M€)		Solution	Consulting	Eliminations (1)	Total
Chiffre d'affaires	2007	315,3	72,5	(17,8)	369,9
	2006	220,7	61,8	(15,8)	266,7

(1) : regroupe la suppression des opérations entre les différents secteurs

La croissance de l'activité Solutions sur l'année 2007 s'explique en partie par la consolidation de nouvelles entités (auSystems & Genesis), tandis que la croissance de l'activité Consulting est purement organique.

La croissance soutenue du chiffre d'affaires à l'étranger est tirée par une croissance organique plus forte qu'en France et les acquisitions. La rentabilité du groupe bénéficie de ce renforcement à l'international où les marges sont supérieures à celles de la France.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

4.1. Evolution du capital social et du nombre d'actions en 2007

	Nombre d'actions	Capital social (€)	Commentaires
01/01/2007	9.844.059	1.492.169,57	
31/12/2007	10.054.901	1.523.795,87	Exercice de SO, BCE et BSAR

4.2. Evolution de l'actionnariat

Les principaux actionnaires identifiés de la société se répartissaient comme suit en fin d'exercice :

Au 31/12/2007	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Directoire (1)	2 195 500	21,8%	4 351 230	33,2%
Fidelity	970 903	9,7%	970 903	7,4%
Pers. Physiques nominatif (2)	543 559	5,4%	871 249	6,6%
Tabag	636 944	6,3%	1 273 888	9,7%
SG AM	589 576	5,9%	589 576	4,5%
Natixis AM	412 385	4,1%	412 385	3,1%
Oddo AM	401 046	4,0%	401 046	3,1%
Auto-détention	92 616	0,9%	0	0%
Public	4 212 372	41,9%	4 232 611	32,3%
Total	10 054 901	100%	13 102 888	100%

(1) lié par un pacte d'actionnaire et une action de concert

(2) fondateurs de filiales, salariés et anciens salariés

Franchissements de seuil signalés sur l'exercice : Fidelity a franchi en baisse puis en hausse le seuil de 10% du capital en juin 2007

4.3. Modifications des statuts & éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords conclus par Devoteam qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle, ni d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

4.4. Opérations réalisées en 2007

Les achats et vente par la Société de ses propres actions en 2007 se répartissent comme suit :

Nature de l'opération	Nombre d'actions	Cours moyen (€)	Motif
Achat	14 992	27,95	Acquisition
Vente	13 653	33,70	Acquisition de Genesis
Achat/Vente	3 263	31,48	Contrat de liquidité
Vente	7 470	31,20	Echange d'actions Devoteam Consulting

L'ensemble de ces opérations a été réalisé à la valeur de marché.

Le 31/12/2007, la Société détenait 92.616 actions, soit 0,9% du capital, pour une valeur d'achat et une valeur boursière de respectivement 2,9 et 2,3 millions d'euros.

4.5. Délégations d'augmentation de capital (AC) votées en Assemblée Générale (AG)

Type de délégation donnée au Directoire	Date de l'AG ayant consenti la délégation (n° résolution)	Montant nominal maximal de l'AC	Durée de l'autorisation	Montant utilisé de la délégation au 31/12/07	Nombre de titres maximal émis	% capital social	% droits de vote (DV)	Dilution en capital et DV (2)
AC par émission de valeurs mobilières avec maintien du DPS (1)	28/07/06 (1ère R)	750.000 €	26 mois	Utilisée à raison de 18,9% (3)	5.000.000	49,73	38,16	0,67 / 0,56 (4)
AC par émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du DPS	28/07/06 (2ème R)	250.000 € (s'imputant sur le montant de 750.000 €)	26 mois	Non utilisée	1.666.667	16,58	12,72	0,86 / 0,68
AC par émission de valeurs mobilières sans DPS dans la limite de 10% du capital social / an	28/07/06 (4ème R)	250.000 €	26 mois	Non utilisée	1.666.667	16,58	12,72	0,86 / 0,68
AC dans la limite de 10% du capital social par an pour rémunérer des apports en nature hors contexte OPE	28/07/06 (5ème R)	250.000 €	26 mois	Non utilisée	1.666.667	16,58	12,72	0,86 / 0,68
AC par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, de fusion ou d'apport	28/07/06 (1ère R)	2.000.000 €	26 mois	Non utilisée	-	-	-	-

Type de délégation donnée au Directoire	Date de l'AG ayant consenti la délégation (n° résolution)	Montant nominal maximal de l'AC	Durée de l'autorisation	Montant utilisé de la délégation au 31/12/07	Nombre de titres maximal émis	% capital social	% droits de vote (DV)	Dilution en capital et DV (2)
Emission d'actions gratuites	10 juin 2005 (18ème R)	113.215 €	38 mois	Non utilisée	746.470	7,42	5,70	0,93 / 0,73
Emission d'Options de souscription	25 mai 2007 (9ème R)	75.000 €	38 mois	Non utilisée	500.000	4,97	3,82	0,95 / 0,74

(1) DPS : droit préférentiel de souscription

(2) pour un actionnaire détenant 1% du capital avant opération

(3) utilisation dans le cadre de l'émission de 944.105 OBSAR

(4) dilution résultant de l'OBSAR : 0,91% en capital et 0,72% en DV

4.5. Evolution du cours de Bourse

Le cours de l'action Devoteam a baissé de 12% en 2007 à comparer à la baisse de 27% de l'indice CAC Technology dont Devoteam fait partie.

Date	31/12/2006	22/11/2007	14/05/2007	31/12/2007
		(*)	(*)	
Cours de bourse (€)	28,1	23,65	35,9	24,8
Capitalisation boursière (m€)	276,6	235,3	357,1	249,3

(*) : cours extrêmes sur la période, capitalisation calculée sur la moyenne du nombre d'actions début et fin d'année

V – INFORMATIONS SOCIALES

Un an après le lancement de la Charte Devoteam, une étude « Great Place to Work » a été menée afin de mieux répondre aux attentes des salariés du groupe.

Le Groupe a vu son effectif passer de plus de 2.800 collaborateurs à 3.950 durant l'exercice 2007. Près de la moitié de cette hausse est due à l'intégration des collaborateurs d'auSystems, tandis que 150 salariés de Nokia Siemens Networks ont rejoint Devoteam dans le cadre d'un transfert d'actifs en Belgique.

En France, le budget formation a été de près d'1,5M€ en 2007 avec un nombre de formés en progression de 38% en 2007.

L'Université Permanente du Groupe a vu une augmentation de la satisfaction de ses participants puisque 88% d'entre eux sont satisfaits des formations fournies.

Les salaires du groupe ont augmenté d'environ 3% en 2007, avec de fortes disparités selon les entités. Au titre de l'exercice clos au 31/12/2007, le montant de la participation des salariés s'est élevé à 0 € et celui de l'intéressement à 43 k€.

Par ailleurs, la détention des salariés (et anciens salariés) dans le capital de Devoteam SA se situait à deux niveaux au 31 décembre 2007 :

- en direct, 543.559 actions Devoteam résultant d'exercices de stock-options ou de BCE et d'échange de titres remis aux dirigeants fondateurs de sociétés rachetés par le Groupe ;
- au sein du FCPE Devoteam, dans le cadre du Plan d'épargne Entreprise, 93.763 actions Devoteam (soit 2.324 K€), détenues par 786 salariés.

VI – AUTRES INFORMATIONS

6.1 Mandataires sociaux et rémunérations

▪ **Directoire**

Les membres du Directoire ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 5 mars 2004 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2007. Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée sur proposition du Conseil.

Les membres du Directoire avaient les mandats suivants au sein du Groupe :

Godefroy de Bentzmann	Président de DV Consulting SA et DV Consulting AS, PCS de DV Nederland Administrateur de DV Belgium, Genesis AG et Guidance Luxembourg, Administrateur Délégué de Guidance Belgique
Stanislas de Bentzmann	Président de DV Belgium, DV Telecom Spain et DV Quaint. Membre du CS de DV Nederland. Administrateur de DV Consulting SA, DV Spain, DV Consulting AS, daVinci, DV Italie, Tertio SMS, Administrateur Délégué de DV Telecom & media BV

Abréviations : DV (Devoteam), PCS (Président du Conseil de Surveillance)

▪ **Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus en Assemblée Générale pour une durée de 4 ans. Le Conseil est composé comme suit au 31/12/07 :

Nom	Date de nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale	Autres mandats en cours ou expirés au cours des 5 dernières années (date d'expiration) (1)
Roland de Laage de Meux	4 juin 2004	Assemblée du 06/06/2008	Secrétaire Général de Devoteam	France : Admin. de DV Outsourcing Etranger : Admin. de DV Belgium, DV Spain, DV telecom Spain, DV Quaint, Tertio SMS, Guidance Belgique, Guidance Luxembourg, Membre du CS de DV Nederland Ext : Invest Hotels Chalons (co-gérant), Poitiers nord (A)
Michel Bon	18 mai 2006	06/06/2008	Consultant indépendant	En cours : Les Editions du Cerf (PCS), Admin. de Lafarge, Provimi, Sonepar et Sonepack Administrateur de SONAE (Portugal) et d'Esmertec (Suisse) Expirés : France Télécom (PCA, 2002), Orange (PCA, 2002), Equant (A, 2003) ; membre du CS d'Air Liquide (2004) et de GrandVision (2004) ; Bull (A, 2002), Banque Transatlantique (A, 2007)
Patrice de Talhouët	4 juin 2004	06/06/2008	Directeur financier Mars Unisabi	
Philippe Tassin	4 juin 2004	06/06/2008	Consultant indépendant	
Bertrand de Bentzmann	10 juin 2005	AGO 2009	VP délégué de la CCI de Bordeaux	Abzac (A)
Yves de Talhouët	10 juin 2005	AGO 2009	HP France (P)	Tinubu (A), CMA (A), Oracle (PCA, 2006)

(1) *Abréviations : P (Président), A (administrateur), CS (Conseil de Surveillance), DV (Devoteam)*

▪ **Rémunération des mandataires sociaux**

Devoteam compte trois mandataires sociaux ayant un contrat de travail et/ou rémunérés par la Société. Ils ont perçu une rémunération brute totale de la société et du Groupe au cours des 2 derniers exercices décomposée comme suit :

en €	Membres du Directoire				Membre du Conseil salarié							
	(Stanislas de Bentzmann)		(Godefroy de Bentzmann)		(R. de Laage de Meux)							
	2006		2007		2006		2007					
	dus	versés	dus	versés	dus	versés	dus	versés				
Fixe	180,000		180,000		180,000		180,000		100,000		105,000	
Variable (1)	121,000	98,600	160,000	159,500	121,000	98,600	160,000	159,500	25,000	22,424	30,000	27,320
Av. en nature	6,396		6,396		6,756		6,756		3,960		3,960	
PIDR (2)	3 093		1 751		3 966		2 785		0		0	

(1) : y compris avances

(2) : dotations de l'année à la provision pour indemnités de départ à la retraite

Le variable 2007 des membres du Directoire était basé sur les critères suivants :

- 50% sur l'atteinte d'un résultat d'exploitation cible au niveau du groupe Devoteam ;
- 50% sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que présentation au Conseil d'une stratégie à moyen terme, mise en place d'offres au niveau du Groupe, progression plus rapide du chiffre d'affaires à l'international par rapport au chiffre d'affaires en France.

Le variable 2007 de Monsieur de Laage était basé sur les critères suivants :

- 20% sur l'atteinte d'un résultat d'exploitation cible au niveau du groupe Devoteam.
- 80% sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que suivi des process achat, qualité de l'installation du nouveau siège social, diffusion de la charte Devoteam.

Il est précisé qu'aucun mandataire social ne bénéficie de compléments de retraite ou d'indemnités de départ.

Le total des engagements de retraite des organes de direction s'élève à 47 K€ au 31 décembre 2007. En ce qui concerne Roland de Laage, ce montant est de 13 K€.

Toutes les actions issues d'options déjà exercées doivent obligatoirement être conservées au nominatif, jusqu'à la cessation de fonction du dirigeant concerné.

Les membres du conseil de surveillance de Devoteam ont perçu des jetons de présence répartis comme suit au titre des deux derniers exercices :

Montants (en €)	2006	2007
Michel Bon (1)	6,000	16,000
Roland de Laage de Meux	6,200	8,000
Patrice de Talhouët	6,200	8,000
Philippe Tassin	6,200	8,000
Bertrand de Bentzmann (2)	9,200	12,000
Yves de Talhouët	6,200	8,000

(1) Censeur jusqu'en mai 2006, Président du Conseil depuis

(2) Vice Président du Conseil

Récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur le titre Devoteam

Mandataire social	Achat d'actions	Cession d'actions	Acquisition BSAR / BCE
S. de Bentzmann			45 (3,2)
G. de Bentzmann		353,6 (31,6)	42,5 (5)
R. de Laage de Meux			39 (4,6)
M. Bon	29,6 (25,4)		

Sont indiqués pour chaque type d'opération le montant total des opérations (en K€) et le prix unitaire (€)

6.2. Facteurs de Risque

Les risques financiers sont décrits en note 8.1 des annexes aux comptes consolidés 2007. Le Groupe étant principalement présent en Europe, il est peu exposé au risque de change.

L'exposition du Groupe au risque de taux est limitée à son endettement. La dette financière se compose principalement de l'OBSAR émis en novembre 2006. L'ensemble des dettes financières est à taux variables sur la base de l'Euribor. Le risque de taux lié à la variation de l'Euribor 3 mois est géré par la Direction Financière du Groupe en liaison avec les principaux établissements bancaires partenaires. Une couverture de taux a été mise en place début 2007.

Les principaux facteurs de risque non financiers du groupe sont :

- l'évolution économique et du marché informatique ;
- le départ de personnes clefs ;
- la perte de clients importants.

6.3. Aspects environnementaux

En 2007, la Société a lancé un Guide de bonnes pratiques (Green Guide) proposé à l'ensemble des salariés du groupe (en ligne sur le site www.devoteam.com) dans le cadre de sa politique de développement durable.

La Société dispose d'un Comité d'hygiène et de sécurité, qui s'est réuni 4 fois en 2007.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport.

Nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Directoire